

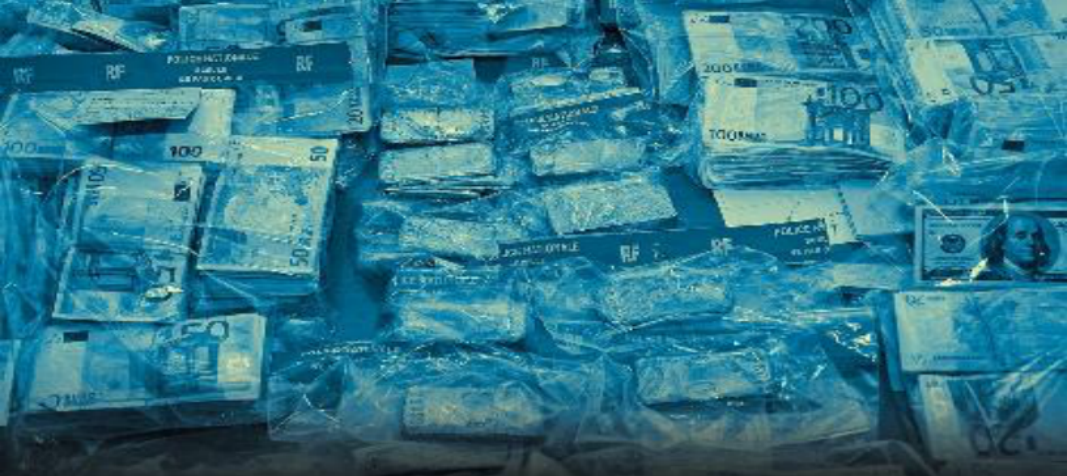


Argent sale : la traque

**Quentin Mugg
Hélène Constanty**

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



QUENTIN MUGG

avec la collaboration de
Hélène Constanty

ARGENT SALE : LA TRAQUE

Une immersion exceptionnelle
au cœur des réseaux
de blanchiment

favard

Quentin Mugg
Avec la collaboration d'Hélène Constanty

Argent sale : la traque

Fayard

ISBN : 978-2-213-71849-1
Dépôt légal : janvier 2021.

© Librairie Arthème Fayard

À Camille et Élisabeth,
À mon groupe.

Table

Couverture

Page de titre

Page de Copyright

Préambule

Préface

Prologue

Suivez cet argent !

Le club

QG dans un Point-phone

Sur la piste des collecteurs

Le kif du Rif

Le *saraf*

L'homme à la Jeep blanche

Comment nager dans les millions sans se noyer

Concours de circonstances

La proximité du garde-manger

Blanchir : masquer les taches

L'argent sale est partout

La pêche au gros

La blanchisserie du lac Léman

Tout aurait pu capoter

Coup de filet

Genève, son lac et ses secrets

Une repentie très bavarde

Blanchiment Inc.

Un hacker à la rescousse

La panoplie du blanchisseur international
Meyer le Flamboyant
Un procès minute
La chute de Meyer

Drogués à la fraude fiscale

La grande évasion
Follow the money !
Plaider coupable pour rester anonyme
« J'exerce mon droit à garder le silence »
Vingt-cinq millions d'euros de fausses factures
Une victoire pour la justice

L'alchimiste indien

Le cliquetis de la compteuse à billets
Nuit de stress
Halal ou pas halal ?
Le parfum de l'argent
La transmutation de la drogue en or
D'Anvers aux Émirats
Le souk à l'or de Dubai
Quand le road movie prend fin

Peut mieux faire ?

La passion du métier
L'infiltration
Opération Cedar
Et le narcoterrorisme ?

Épilogue

Remerciements

Préambule

Cet ouvrage, qui s'appuie sur des faits réels et des affaires criminelles jugées, a pour but d'aider le lecteur à comprendre les rouages du blanchiment et les méthodes employées par la police pour le combattre.

Dans le respect du droit à l'oubli, les noms de famille ne sont pas mentionnés pour les personnes condamnées et seuls les prénoms des personnages principaux apparaissent.

Sauf mention contraire, tous les jugements exposés sont définitifs.

Les personnes dont les jugements ne sont pas définitifs sont présumées innocentes.

Préface

Par le juge Baudoin Thouvenot

La lutte contre le trafic de stupéfiants a toujours occupé une place centrale dans mon activité de juge d'instruction. Au départ, je l'avoue, comme une fin en soi.

La création des juridictions interrégionales spécialisées (JIRS) m'avait conduit à m'intéresser aux aspects patrimoniaux de ce trafic, via les revenus qu'il génère pour les trafiquants et les biens qu'il leur permet d'acquérir.

Les années 2010 allaient m'amener à élargir le spectre et à enquêter sur le vecteur financier du trafic international de stupéfiants et donc plus généralement sur le blanchiment, au travers de plusieurs dossiers dont Virus et Rétrovirus, racontés dans ce livre par le capitaine Mugg. Les réseaux mis au jour jouent le rôle de banquiers occultes du trafic international, comparables au système mis en place au Moyen Âge par les marchands qui fréquentaient les routes de la soie.

Ces deux affaires ont mis l'accent sur un phénomène connu, mais jamais traité de façon aussi complète et systématique : les réseaux de collecteurs, en lien direct avec les dealers, qui gèrent les millions du trafic via des sociétés *offshores* et des comptes bancaires dans des paradis fiscaux ou des bureaux de change dans la péninsule arabe.

Si le collecteur est facilement remplaçable après une interpellation, les autres strates s'inscrivent dans la durée, la confiance établie et les solidarités familiales ou communautaires ; les identifier et les attaquer simultanément est la seule solution pour déstabiliser l'ensemble.

Ces deux procédures ont également mis au jour les liens existants entre le blanchiment du trafic de stupéfiants et d'autres infractions qu'on aurait pu croire éloignées, telles que la fraude fiscale ou la contrebande, dont la gravité réelle et le rôle moteur étaient sous-estimés.

Enfin, et c'est un aspect important, les saisies de numéraire, de comptes bancaires et d'immeubles, suivies de leur confiscation, ainsi

que les poursuites fiscales, ont permis d'abonder le budget de l'État de sommes considérables.

Avec la verve et l'humour que n'autorisaient pas les rapports de police, c'est ce système que décrit Quentin Mugg, un peu comme l'avait chanté Bernard Lavilliers dans *Les Aventures extraordinaires d'un billet de banque*.

Au-delà des aspects judiciaires et criminologiques, ce livre témoigne de relations humaines, d'une amitié entre des enquêteurs et un juge d'instruction, ingrédients sans lesquels des dossiers exigeants et menés au long cours ne peuvent aboutir. Quentin Mugg nous raconte la vie d'un groupe de policiers passionnés, à l'engagement constant, souvent au détriment de leur vie privée, avec lequel j'ai travaillé pendant cinq ans.

Loin des clichés, le récit de ces enquêtes rend compte des relations entre policiers et magistrats telles qu'elles devraient toujours être. Durant plus de cinq ans, avec le soutien et l'implication constants du chef de service, le commissaire divisionnaire Jean-Marc Souvira, et de son adjointe la commissaire Stéphanie Cherbonnier, nous avons constamment échangé, dans le respect du travail et des compétences de chacun, sur les stratégies d'enquêtes, nos interrogations et parfois nos doutes, les objectifs judiciaires, les moyens à mettre en œuvre et les limites à donner aux dossiers afin d'éviter qu'ils ne se transforment en hydres judiciaires auxquelles personne ne comprend plus rien.

Pour faire mieux, comme le propose le dernier chapitre, ou peut-être aller plus haut, il faudra sans doute s'intéresser aux cryptomonnaies et intensifier la coopération internationale dans laquelle nous sommes, avec Quentin Mugg, désormais directement impliqués.

Prologue

DE MACDO EN CROCO

*« J'ai voyagé dans des malles
Dans des fourgons, des tablettes
Dans des jeans ou de la soie
En Jaguar et en Matra... »*

Les paroles de la chanson de Bernard Lavilliers, *Les Aventures extraordinaires d'un billet de banque*, me trottent dans la tête en ce matin ensoleillé du mois de mai 2012. Nous venons d'identifier notre cible, Mustapha. Le voilà qui arrive au volant d'une Peugeot 106 blanche. La trentaine. Le teint hâlé. Il n'attire pas l'attention, sobrement vêtu d'un jean et d'un tee-shirt. Sans ses antécédents judiciaires et avec une blouse grise, il ferait un épicier très crédible.

Depuis quinze jours, nous avons mis la ligne téléphonique de Mustapha sur écoute. Nous la surveillons jour et nuit et le suivons dans tous ses déplacements, depuis qu'il a collecté 100 000 euros des mains d'un trafiquant de drogue.

Cent mille euros, « une heure » dans le jargon du trafic. Mustapha est ce qu'on appelle un « collecteur ». Et il ne chôme pas. En quinze jours, il a ramassé plusieurs centaines de milliers d'euros. Il en rend compte scrupuleusement, en langage codé, à ses donneurs d'ordres, ce qui nous est bien utile pour faire le compte de ce qui atterrit entre ses mains.

Nous sommes en planque devant un restaurant MacDo de la banlieue nord de Paris. Ma radio grésille. C'est Julien, mon collègue qui écoute les conversations téléphoniques depuis nos bureaux de Nanterre.

— Ça bouge. Mustapha dit qu'il arrive. Le remettant est en scooter. Il est déjà là. Dans le MacDo.

— Bien pris. On filme et on suit Mustapha.

La rencontre est brève. Mustapha gare sa 106. Il entre dans le *fast-food* et en ressort avec une valise à roulettes. Les deux hommes ont échangé à peine quelques mots. Le trafiquant lui a remis l'argent.

Nous reprenons la filature. Mustapha, seul dans le véhicule, respecte le code de la route. Un bon point pour lui. À 13 heures, il se gare dans une petite rue de Gennevilliers et pénètre dans un immeuble miteux. Le dispositif se positionne au mieux pour surveiller l'immeuble sans se faire trop repérer. Les heures passent. Julien, toujours aux écoutes, est chargé de nous prévenir dès que Mustapha passe un coup de fil ou envoie un SMS. Mais rien.

L'attente est interminable. J'imagine Mustapha, dans son appartement, en train de faire les comptes. Cela relève de sa responsabilité. Combien la valise contenait-elle ? Cent mille euros ? Deux cent mille euros ? Je parie sur 200 000 compte tenu de ses dimensions, composés sans doute d'un mélange de billets de 20 et 50 euros, les plus fréquents. Et je sais d'expérience qu'il faut une heure en moyenne pour compter 100 000 euros.

La réponse tombe aux écoutes. Un SMS de Mustapha vers le numéro marocain de son frère :

— OK. 324.

J'ai perdu. C'est 324 000 euros. Il compte vite. Il a l'habitude.

Nous attendons encore. Mustapha reçoit de nouvelles instructions. Il ressort, jette un petit coup d'œil dans la rue et reprend sa voiture. La filature est facile. Les collecteurs sont moins méfiants que les trafiquants qui les alimentent en billets de banque. C'est paradoxal, car ils transportent le bénéfice final qui récompense tant d'efforts.

Il faut l'admettre, ils craignent plus le vol que l'arrestation, et les foudres de leurs employeurs les terrifient plus que celles de la Justice. Bien qu'attentifs à leur environnement immédiat, ils repèrent rarement une filature policière : la police arrive en bas de la liste de leurs préoccupations.

À 20 h 30, Mustapha récupère encore 239 000 euros à la porte d'Asnières. Collecte, comptage, SMS... La routine. Il rentre à Gennevilliers pour la nuit. Le dispositif de surveillance est levé, nous détenons désormais notre programme pour demain.

Grâce aux écoutes, nous savons qu'il aura rendez-vous dans le XIX^e arrondissement de Paris, tôt le matin, avec un autre collecteur qui

appartient à un second réseau. Nous ne comprenons pas encore la structure de ce dernier, mais il semble sortir de l'ordinaire, et doit recevoir les fonds réunis aujourd'hui. L'homme avec qui il a rendez-vous répond au nom de Marco.

Mon équipe est sur place avant l'heure de la rencontre. On attend, planqués aux alentours. Romain est dans notre Renault Clio vert bouteille hors d'âge, Jean-Jo et Quentin sont dans une Ford à la carrosserie dorée. Michaël et moi sommes en piétons un peu plus loin. Quant à Julien, il se tient dans le « soum », une fourgonnette banalisée avec des vitres sans tain. Nos voitures de service font de leur mieux pour se fondre dans le décor de ces quartiers populaires. Mais fin mai, il est difficile de compter sur la buée des vitres pour nous masquer aux regards des passants.

L'œil inquiet, Marco est là. Il fait le pied de grue sur le trottoir devant un mur tagué. Il est arrivé trop tôt. Il s'impatiente et s'agite. Il contacte Mustapha par téléphone. On ne voit que lui avec son air de Charlie Chaplin dépenaillé. Il transpire dans son manteau trop chaud pour la saison. Il se retourne en tous sens et ne voit pas son contact arriver à quelques mètres de lui. Mustapha lui tape sur l'épaule. Marco fait volte-face puis part d'un grand rire. Il parle trop fort et trop vite. Marco est stressé. Mustapha semble mal à l'aise et lui remet rapidement un gros sac en plastique, en pleine rue. Marco enfourne le tout dans son sac à dos et les deux hommes se quittent. Trois cent cinquante mille euros en liquide viennent de changer de mains.

Mustapha est soulagé : sa tournée du jour est terminée. Il va toucher sa part pour cette opération. Marco, toujours à pied, s'arrête chez sa sœur. Elle habite à deux pas et travaille dans une école du quartier. C'est chez elle que se trouve le coffre dans lequel Marco va déposer une partie de l'argent. D'ailleurs, elle en voudrait bien un deuxième, le premier est plein. Elle a même pensé à en offrir un à Marco pour son anniversaire. Une fois son affaire terminée, Marco repart en taxi, nous le suivons. Il se fait déposer dans le quartier le plus chic de Paris, avenue Montaigne, une artère aux trottoirs bordés de boutiques de luxe et de grands couturiers.

Notre dispositif de surveillance est au complet, avec nos trois véhicules à ses trousses. Pour être honnête, c'est une précaution inutile, Marco ne nous remarquera pas. Il a la tête ailleurs. Ses lèvres s'agitent, il parle tout seul en remuant les mains, et c'est en grande conversation avec lui-même qu'il franchit la porte d'un immeuble cossu. Inutile de le suivre pour tenter d'identifier un appartement. Nous savons où il se rend : chez un avocat fiscaliste.

Une heure et demie plus tard, Marco ressort, son sac à dos vide aplati sur ses omoplates. Nous restons en planque, au pied de l'immeuble. Il est presque 17 heures quand le cash ressort à son tour, dans un splendide *attaché-case* en cuir de crocodile noir, à la poignée duquel s'agrippe l'avocat.

C'est ça le blanchiment. Respecter le *dress code* et savoir changer de tenue pour ne pas être vu. De la Seine-Saint-Denis à l'avenue Montaigne, du MacDo au cabinet d'avocat, il a fallu vingt-quatre heures à l'argent sale pour s'embourgeoiser.

Le crime organisé produit du cash. Or, le cash possède des propriétés magiques. Effronté, il rit au nez de ceux qui prétendent suivre sa trace, le discipliner, voire le supprimer. Le cash s'échange et se transforme. Il glisse silencieusement d'une main à l'autre, sans s'encombrer des banques. Il se stocke. Il voyage. Il ne fait pas sonner les portiques d'aéroport. Il s'investit et se transmue en or. Il peut disparaître et réapparaître de manière instantanée, en tout lieu et sous toute forme, sans même se déplacer. Il se compense et il se vend, se rachète et se convertit. Il est de toutes les religions et de toutes les causes.

Le cash n'a pas de passé. On ne sait pas d'où il vient, par où il passe, sa destination reste un mystère. Sans cette filature et ces écoutes, il aurait perdu la mémoire sur les trottoirs du VIII^e arrondissement de Paris et renié ses origines au profit d'une filiation complexe, faite de sociétés exotiques et de montages déroutants. Il se serait justifié, défiscalisé, optimisé. Il aurait peut-être même envisagé, pour se dégriser, de se déclarer au fisc.

Ce fric, né sous x, est en quête d'un acte de naissance. Et on se bouscule pour l'adopter. Pour l'essentiel, tout le monde s'en moque. Pas nous. Traquer l'argent sale, le pognon du trafic, les fruits de la corruption ou les bénéfices de la fraude, c'est la mission de mon unité, le groupe opérationnel antiblanchiment n° 3 de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière.

Chapitre 1

SUIVEZ CET ARGENT !

En février 2012, nos collègues de l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants, autrement dit « les Stups », travaillent sur un réseau qui organise l'importation de tonnes de cannabis. La drogue, cultivée dans la région du Rif marocain, est acheminée vers la région parisienne, via l'Espagne, par voie terrestre. Filatures et écoutes téléphoniques débutent.

Côté français, le groupe de trafiquants s'organise autour de Sofiane, vingt-neuf ans, né dans les Yvelines de parents marocains. Son donneur d'ordres franco-algérien, Rachid, dit « le Grand », navigue entre le Maroc et l'Algérie, sans jamais mettre les pieds en Europe où il est sous le coup d'une condamnation pour trafic de stupéfiants. S'il passe la frontière et se fait arrêter, il sera aussitôt conduit en prison.

Nos collègues des Stups observent qu'une fois la marchandise vendue, les dealers remettent leurs recettes à un groupe de collecteurs de fonds. Ces collecteurs ne participent pas au trafic proprement dit et ne touchent pas à la drogue. Leur rôle semble être de ramasser les billets de banque, de les compter et de les remettre à d'autres. Oui, mais à qui ? Comment ? Où ?

La commissaire Stéphanie Cherbonnier, ma cheffe à l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), aussi appelé « la financière » dans le jargon, flaire un potentiel dans cette affaire et me charge de répondre à ces questions.

L'idée de départ est de compléter les investigations des Stups par une approche patrimoniale. Pour le dire autrement, notre service s'emploie à cerner la richesse des suspects, y compris détenue au travers de prête-noms, afin de la comparer à leurs revenus officiels et

de voir s'il y a matière à saisir des comptes bancaires, des appartements ou des véhicules appartenant aux trafiquants identifiés par les Stups. En un mot, il s'agit de vérifier si l'on peut « les accrocher au financier », c'est-à-dire monter un dossier solide de blanchiment ou de non-justification de ressources.

Très vite, avant même que nous commencions à travailler sur le dossier, les Stups découvrent un collecteur de l'argent du trafic qui entretient des contacts suspects avec de mystérieux interlocuteurs en Suisse... L'enquête pourrait alors prendre une dimension supplémentaire, à la fois nationale et internationale. La procureure de la République étend donc le champ de l'enquête judiciaire au blanchiment de l'argent de la drogue, puis se dessaisit, en raison de l'ampleur prévisible de l'affaire, au profit du juge Baudoin Thouvenot, spécialisé dans la criminalité organisée au sein de la Juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Paris.

C'est à partir de ce moment-là que nous entrons vraiment dans le jeu. Mon groupe est officiellement cosaisi par le juge, afin de travailler sur le volet blanchiment. Nous reprenons certaines écoutes téléphoniques où l'on parle beaucoup d'argent. Tout cela semble prometteur. D'ailleurs, le dossier a déjà un nom évocateur, choisi par un collègue des Stups :

— Bienvenue dans l'opération Virus.

— Virus ?

— Ouais. Nous sommes face à plein de mecs pas identifiés. On les appelle « Homme 1 (H1) Non identifié 1 (N1) », etc. Ça fait « H1N1 », tu vois, pour s'y retrouver...

Cette affaire va nous mobiliser pendant six mois. Un temps très court pour une enquête qui se déroule sur trois continents et qui concerne des centaines de millions d'euros. Le dossier Virus nous conduira d'Aubervilliers à Anvers en passant par Casablanca, Dubai et Madras. Des quartiers chinois du 93 aux bureaux feutrés des banques suisses. Il s'agit de la plus grosse affaire de blanchiment de trafic de stupés réalisée à ce jour, menée par un petit groupe d'enquêteurs passionnés, comme il s'en rencontre beaucoup dans la police.

Le club

Mon équipe, le groupe opérationnel anti-blanchiment n° 3 – GOAB 3 –, se compose de six personnes seulement, moi inclus. Bien sûr, nous n'avons pas cessé, pendant l'enquête en cours, de travailler

en parallèle sur d'autres dossiers à gros enjeux tels des cercles de jeux parisiens noyautés par la grande criminalité corse, des affaires de blanchiment liées au trafic d'armes, à l'extorsion ou, encore et toujours, à la drogue. Notre groupe est un club. Et le droit d'entrée se paie en heures de travail acharné.

À l'époque, nous avions entre vingt-cinq et trente-neuf ans et avions tous entamé notre carrière de flics à la sécurité publique, la police en tenue. Nous sommes issus de la police du quotidien, celle des policiers du coin de la rue. Celle des appels 17 et des violences urbaines : la police de la misère sociale, des femmes battues devant des mômes en pyjama, des filles de boulevard, des drogués aux yeux vides, des seringues qui traînent ou qui menacent, des appartements en feu, des bagarres de rues, des blessures en service et des barres d'immeuble qui sombrent.

Certains disent la vraie police. D'autres la petite. Entre deux appels urgents, aucun d'entre nous n'a pensé à en mesurer la grandeur. Mais, chaque jour, en arrivant au bureau, nous peinons à croire à notre bonne fortune qui nous a fait rejoindre la Direction centrale de la police judiciaire. Cette jubilation forme le socle du groupe.

Jean-Joseph est mon adjoint. C'est surtout un ami sur qui je peux compter. Nous dirigeons le groupe ensemble. Nous sommes tous les deux entrés dans la police en 1997, comme gardiens de la paix. Nous avons été affectés, douze ans plus tard, dans le même groupe, à « la financière ». « Jean-Jo » est breton, il parle peu, parfois pas du tout. Nous n'avons pas besoin de longs discours pour nous comprendre. Il est organisé, méticuleux, et nous partageons le souci de la procédure, dont il est le gardien. C'est très important, dans un groupe de police judiciaire, que l'un des membres soit le garant inflexible de la conformité de la procédure. La plus belle enquête s'effondrera si la procédure n'a pas été respectée à la lettre. Il ne s'agit pas simplement de classer des papiers. C'est un art. Tout peut tomber à l'eau pour un simple vice de forme. Et si un événement imprévu survient, qui oblige à clore l'enquête, par exemple l'assassinat de la cible sur laquelle nous travaillons – situation déjà rencontrée –, il faut être en mesure de transmettre l'intégralité du dossier dans des délais brefs. Il est donc préférable d'éviter de remettre au lendemain la rédaction de ce qui peut parfois ressembler à de la paperasse pénible. Les avocats des mis en cause ne manquent en effet pas de s'engouffrer dans la moindre brèche... Dire qu'aucun dossier ne serait sorti sans Jean-Jo ne serait pas une exagération. Il possède en outre le calme des vieilles troupes, une qualité utile quand tout paraît être sur le point de basculer.

Julien, avant son recrutement à l'Office, travaillait au sein de la brigade VTT d'un commissariat de quartier. C'est un athlète, un collègue solide sur le terrain, auprès de qui on est heureux de se trouver quand les situations dégénèrent. Il s'est vite imposé comme un enquêteur hors pair et un expert incontesté en investigations téléphoniques. Un travail de bénédictin indispensable. Recoupements, analyses et réquisitions judiciaires constituent la colonne vertébrale de nos dossiers. La téléphonie demande une énorme concentration intellectuelle et une force d'abstraction considérable. Il faut être capable de comparer des dizaines de factures détaillées communiquées par les opérateurs pour repérer, au milieu de milliers d'appels, les numéros susceptibles d'intéresser l'enquête. La réactivité est capitale, car nos cibles ne conservent jamais le même numéro plus de trois ou quatre jours, par mesure de sécurité. Certains jours, Julien ne sort de son bureau que pour traverser au pas de charge notre interminable couloir et envoyer par fax des demandes d'identifications ou de placements sur écoutes aux opérateurs téléphoniques. Il en enverra plus de mille dans le seul dossier Virus, en lien avec près de cent cinquante lignes téléphoniques placées sur écoutes. La dématérialisation des procédures n'est arrivée que plus tard... Las, il a fini par s'équiper d'une trottinette pour rejoindre le télécopieur et ne pas gâcher son temps précieux dans les corridors ! Nous mettons sur écoutes une ou deux nouvelles lignes de téléphone par jour et en retirons d'autres, qui ne sont plus utilisées. Nous en suivons plus d'une trentaine en permanence.

Julien est aussi disert que Jean-Joseph est taiseux. Chaque matin, à l'heure où nous prenons un café tous ensemble, il arrive, enthousiaste, pour nous expliquer par le menu toutes ses recherches. Nous avons pris l'habitude de lui faire confiance les yeux fermés, car nous sommes convaincus qu'il possède une sorte de don divinatoire. À la fin de ses exposés, je n'ai qu'une question à lui poser : « Et donc on branche qui ? »

Avec le quatrième membre de l'équipe, Quentin, je partage plus qu'un prénom. Il m'a fallu près de deux ans pour l'arracher à son commissariat parisien et l'intégrer au groupe. Personne ne veut lâcher un élément si précieux ! Au premier abord, Quentin a l'allure du gendre idéal, toujours bien mis et coiffé avec soin, posé, courtois et souriant. Il est d'une intelligence brillante et possède un humour décapant, toujours à propos, qui a contribué à l'identité du groupe. Surtout, Quentin dispose d'un épais carnet d'adresses au sein des

services de police les plus divers, qu'il met au service de ses initiatives toujours inattendues. Il est à l'aise dans tous les milieux sociaux, passe d'un registre de langue à l'autre en fonction du contexte et s'adapte à n'importe quelle situation. Cette agilité lui permet aussi de jongler harmonieusement entre sa vie de famille et son métier, un exploit avec quatre jeunes enfants. La famille a fait le choix d'habiter à plus d'une heure de Paris, pour avoir une maison avec jardin, ce qui le contraint à passer du temps dans les transports. Il a donc investi dans un lit de camp pour les nuits passées au bureau. Surtout, et par-dessus tout, il prend un immense plaisir à son travail.

Enfin, notre équipe comprend Michaël et Romain. Impossible de parler de l'un sans mentionner l'autre. Tous deux jeunes gardiens de la paix, ils sont inséparables depuis le jour où Michaël est arrivé dans le groupe. Dès le lendemain, Jean-Jo, Julien, Quentin et moi-même nous envolions en direction du Maroc afin de poursuivre notre enquête sur place. Avant le départ, je griffonne au binôme quelques instructions sur un Post-it et leur confie une mission de dernière minute, quasi insurmontable : coordonner une opération internationale de première importance en Belgique pour alimenter notre dossier. L'entrée en matière est raide pour Michaël, tout juste sorti du commissariat de l'esplanade de la Défense. Jean-Jo et moi avons l'impression d'avoir jeté deux chiots dans un lac pour leur apprendre à nager. Contre toute attente, ils s'en sortent brillamment.

Michaël est un beau gosse d'un mètre quatre-vingt-dix, fou d'équitation et excellent boxeur. Romain, le gars du Nord, est jovial et malin. Ils se tapent dessus sur le ring à l'heure du déjeuner : le sport est leur exutoire.

Le duo fonctionne à merveille. Les deux ont un diplôme bac + 5. Michaël travaillait dans le privé, où il gagnait bien mieux sa vie que dans la police, mais il s'y ennuyait. Romain a fait des études de droit et passe ses vacances à suivre des séminaires de géopolitique. Son père, major de police, est le même, avec une moustache. Je l'ai vu si fier de l'accession de son fils à un service de police prestigieux que je me demande comment il a survécu à l'émotion lorsque, cinq ans plus tard, Romain est devenu magistrat.

Ces policiers illustrent à merveille cette génération de collègues ultracompétents et surmotivés qui mettraient la hiérarchie à rude épreuve s'ils n'étaient pas si modestes. Dans un groupe où les niveaux d'études sont inversement proportionnels aux grades, il est en effet

difficile de maintenir la flamme des jeunes recrues en leur proposant des tâches peu qualifiées. Il faut innover, stimuler, trouver des dossiers intéressants dans lesquels elles puissent s'exprimer. Ce facteur sociologique est sans doute l'une des raisons qui ont amené l'équipe à défricher des sujets jusque-là quasi ignorés.

Un groupe se bâtit au fil des affaires, des déconvenues et des succès. Nous passons beaucoup de temps ensemble, souvent jour et nuit et parfois sur de longues périodes. Les journées de travail ne se limitent pas à huit heures. Le bureau devient une extension du domicile : ici un frigo près du canapé, là le lit de Quentin, plus loin les bouquins hermétiques de Romain, ou encore le cube d'exercice de Julien et la déco médiévale douteuse de Michaël... Enfin, un grand portrait officiel de l'ancien président de la République René Coty, déniché par Quentin aux Archives nationales, veille sur notre petite troupe.

Les décisions importantes se prennent en commun. Le chef de groupe assume les erreurs. L'esprit d'équipe se renforce au gré des événements personnels souvent heureux, parfois graves où le groupe vient à la rescousse sans délai. Les rares disputes ne franchissent jamais nos portes, et je fais en sorte que les pressions extérieures ne pénètrent pas nos bureaux. Le groupe est une bulle étanche dont Jean-Jo et moi protégeons l'accès.

De tout cela naît la confiance, primordiale lorsqu'on manipule des quantités d'argent pharaoniques lors des perquisitions. Nous nageons littéralement dans l'argent liquide. Mais les tentations sont inexistantes : ces billets de banque ne sont que des pièces à conviction.

Nous appartenons à une structure hiérarchisée à laquelle nous rendons compte. Mais nous avons un autre interlocuteur que nous informons au jour le jour de toutes nos actions. Il n'est pas notre supérieur hiérarchique, mais notre autorité judiciaire. C'est le juge d'instruction Baudoin Thouvenot.

Fils de gendarme, la cinquantaine passée, le juge Thouvenot est originaire des Vosges, comme le montre encore la pointe d'accent qu'il a conservée. M. Thouvenot tient rarement plus de quelques minutes avant de tutoyer son interlocuteur. Pour nous, il devient vite Baudoin. Cette bienveillance et cette proximité apparente ne minorent pas son autorité, mais elles imposent un cahier des charges clair : Baudoin ne transige pas sur la transparence et le respect de la procédure. Toutefois, c'est un juge à l'ancienne qui n'hésite pas à innover. Le paradoxe n'est qu'apparent.

Ensemble, nous avons mené plusieurs dossiers d'envergure. Dans

une autre de nos enquêtes, il a permis la création d'équipes opérationnelles d'enquêteurs franco-américains, agissant conjointement sur le terrain – une première en Europe –, et fait un usage extensif des mesures d'infiltration.

Son cabinet est encombré par les dossiers de notre groupe. Et c'est Rosemary, sa greffière, qui règne avec bonne humeur sur cette jungle procédurale. Baudoin partage avec nous l'envie de découvrir de nouveaux phénomènes criminels et d'utiliser toute la gamme des possibilités légales pour y parvenir.

Le juge Thouvenot a la particularité d'être à la fois grand spécialiste des arcanes de la coopération internationale et du jazz. La combinaison de ces deux penchants a généré des situations amusantes à ses côtés : assister à un concert à New York en sortant de l'interrogatoire d'un suspect, membre d'un réseau criminel lié au Hezbollah, dans une prison de Brooklyn, n'est pas une occasion si fréquente. Entre deux accords de David Sanborn, je repense alors à ma première arrestation. Un SDF ivre qui m'a vomi dessus... pas de jazz à l'époque.

Je me revois, quinze ans plus tôt, un matin de février 1997, dans mon uniforme tout neuf de gardien de la paix. Au garde-à-vous sur la place d'armes du centre de formation de la police nationale de Nantes, où j'ai commencé ma carrière, sans autre diplôme que le bac. J'aurais souri si l'on m'avait assuré que je mènerais un jour des opérations internationales sous couverture avec la DEA¹ américaine ou que j'enquêterais pour l'Onu, à Beyrouth, sur l'assassinat du Premier ministre libanais Rafiq Hariri. Jamais je n'aurais soupçonné que ma carrière de flic me conduirait à traquer les millions du crime organisé de Paris à Dubai en passant par le Brésil ou la Chine. La police est pleine d'opportunités et de surprises.

Au fil des mois, les relations entre le groupe et le juge se sont renforcées, jusqu'à parvenir à une véritable synergie où les longues explications et les circonvolutions sont devenues inutiles. Nous nous comprenions aussitôt et parvenions aux mêmes conclusions sans nous consulter. Nous en sommes même arrivés à le considérer comme le septième membre de l'équipe. En définitive, s'il fallait qualifier d'un mot le juge Baudoin, « humain » serait l'adjectif approprié. Y compris au bénéfice des mis en cause avec lesquels il tente toujours d'instaurer un dialogue et une véritable écoute.

QG dans un Point-phone

Dès le départ, l'un des points chauds repérés par nos collègues des Stups, grâce aux écoutes d'un numéro de téléphone fourni par l'une de nos sources, est une supérette de Limay, une ville ouvrière des Yvelines, à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Paris. Ce petit commerce de proximité est encore équipé d'un téléphone public à pièces, comme il en existait partout dans les années 1990. Le Point-phone, « branché » par les collègues, est utilisé par Sofiane, le revendeur de cannabis en chef, qui contacte régulièrement Rachid, son principal fournisseur depuis le Maroc.

Une conversation instructive entre les deux hommes nous renseigne vite sur les comptes des dernières transactions. Au cours de la période écoulée, Sofiane a vendu cent kilos de « frappe » à 2 600 euros le kilo, 178 kilos de « normal » à 1 700 euros et 25 kilos de « boule » à 2 700 euros.

Ce petit jargon se décrypte rapidement. La « frappe » et les « boules » désignent une résine de cannabis dont le taux de THC, la substance active, est très concentré, 25 % et plus. Les boules, du volume d'une pomme ou d'une orange, sont pratiques à dissimuler dans des cargaisons de fruits et d'excellente qualité. Le « normal » ne titre qu'aux alentours de 10 %.

Nous pourrions vérifier ces comptes, quelques mois plus tard, lors de la perquisition au domicile de Sofiane. Il les répertorie avec soin dans un petit carnet noir rempli de chiffres, de noms et de dates, rangé dans un tiroir à côté d'un Colt 45, d'un gilet pare-balles et d'un faux permis de conduire. C'est la seule sorte de livre de comptes que notre groupe étudie. Pas de plans comptables et de grands livres pour nous. Les voyous mémorisent des numéros de téléphone, des immatriculations, des visages, des noms... mais ils ne peuvent s'abstenir de tenir un registre des transactions. Ils ont besoin d'une trace, d'une preuve, d'un document opposable. Bien qu'ils arrivent à se convaincre qu'ils sauront le détruire avant qu'il soit découvert, bien qu'ils ordonnent à leurs lieutenants et leurs sbires de ne jamais rien mettre par écrit, tous finissent par tenir les comptes. Et nous cherchons chaque fois ce document avec plus d'énergie qu'un sac de billets.

Dans ce fameux carnet noir sont recensées les ventes des membres de son réseau de dealers, identifiés par leur surnoms (Fou, Yeux, Saw Dan, Fag, Mehdi, Joe...), avec la quantité de cannabis vendue et la recette correspondante. Au cours de la seule période de quelques jours mentionnée dans sa conversation téléphonique avec Rachid, Sofiane a ainsi vendu 307 kilos de cannabis, qui ont généré une recette de

643 000 euros. Au total, l'enquête permettra d'établir qu'en six mois le réseau de Rachid a importé en France près de 8 tonnes de résine de cannabis, d'une valeur à la revente au détail d'environ 40 millions d'euros.

Autrement dit : beaucoup d'argent à rapatrier sur la rive sud de la Méditerranée. Dès que Sofiane rend compte à Rachid du succès de son commerce, celui-ci se préoccupe de la récupération de ses profits. Il donne des ordres à une série de nouveaux intermédiaires qui vont collecter les espèces, les transformer et les lui faire parvenir par des circuits d'une incroyable variété.

De même que Sofiane passe le relais à Rachid, une fois sa mission de vendeur accomplie, nos collègues des Stups nous passent alors la main. Maintenant que le trafic de drogue est établi par les Stups, c'est à notre groupe d'entrer en action pour le volet financier. À notre tour de mettre en place des écoutes et des surveillances, qui vont nous permettre d'observer les hommes de Sofiane en train de remettre des sacs de billets à d'autres personnages. Des hommes discrets, sans casquette ni sweat à capuche, qui roulent dans des voitures sobres, s'arrêtent aux feux rouges et vivent dans des logements sociaux de la banlieue parisienne.

Habituellement, les services d'enquêtes financières privilégient des recherches documentaires, tracent des flux financiers bancaires, recherchent des montages de sociétés douteux, décortiquent des achats immobiliers, des prêts sans contrepartie ou des enrichissements fulgurants. Toutes ces méthodes sont utiles et efficaces. Toutefois, en plus de ces investigations financières classiques, la politique de mon groupe est d'appliquer aux dossiers financiers des méthodes d'enquête habituellement utilisées pour les affaires criminelles : surveillances, filatures, écoutes et même infiltration. Et ça marche !

Les résultats s'envolent. Pour nous, pas d'horaires de bureau ni de soirées tranquilles devant la télévision. Ce sont des enquêtes qui ne s'arrêtent pas après 19 heures et ne connaissent ni week-ends ni jours fériés dans les phases actives. On pense à l'affaire en rentrant chez soi le soir et en se levant le matin. Difficile de lever le pied, c'est à nos familles de s'adapter...

Notre travail a un côté égoïste, c'est indéniable. Les contraintes de nos missions sont énormes, souvent supportées par nos proches qui, eux, ne ressentent pas en retour la poussée d'adrénaline que nous recherchons, ou encore la tension d'un dénouement incertain, la joie d'avoir enfin démêlé les fils d'une affaire, et n'obtiennent aucune

décoration. Bien sûr, nul ne manque de souligner l'importance de la mission, les obligations professionnelles. Nous râtons sur les déplacements et les horaires, sur les frais engagés et jamais remboursés. Mais, en réalité, nous adorons ce travail. En définitive, un boulot qui se pratique le week-end, nous coûte de l'argent et déplaît à nos conjoints, ne serait-ce pas la définition d'un *hobby* ?

Lorsque nous sommes en filature, nous pouvons actionner des renvois d'appels depuis les écoutes vers nos portables. Cela nous permet d'entendre, en direct, ce que dit notre cible au téléphone, tandis que nous l'avons sous les yeux ou que nous sommes en train de la suivre. Ce système est utile aussi lorsqu'on est chez soi. Les écoutes sont ainsi transférées le soir sur mon téléphone portable, ce qui me permet de les suivre en permanence, même depuis mon canapé. Problème : cela revient à avoir deux douzaines de téléphones sur soi. Camille, mon épouse, elle aussi capitaine de police, commence d'ailleurs à mal supporter l'intrusion permanente du travail dans notre vie. J'essaie de rester discret. Sans grand succès.

Mai 2012, notre fille a un an. Nous sortons pour une balade en famille, un dimanche. À peine dehors, j'apprends qu'une remise d'argent va avoir lieu à Paris, non loin du Champ-de-Mars. Or, à l'époque, nous habitons à proximité. Suis-je obligé d'y assister ? Puis-je m'en passer ? La tentation est trop forte. Je propose à mon épouse de faire un petit détour, comme si de rien n'était : « Tiens, et si on prenait cette rue pour changer ? »

La remise d'argent se déroule sous mes yeux. Je note le numéro de la plaque d'immatriculation de la voiture tout en promenant notre fille dans sa poussette. Camille me regarde en biais. Je souris, elle me trouve bizarre. J'ai un peu honte, mais je transmets l'info à mon équipe. « Ils aiment tellement leur métier qu'un succès les paie de toutes leurs peines », disaient le préfet de police Louis Lépine au début du siècle dernier. Les choses n'ont pas changé.

Sur la piste des collecteurs

La piste des collecteurs est chaude, nous sommes sur les traces de l'argent sale. L'odeur du blanchiment emplit l'air. Cette traque va nous conduire loin, très loin des bords de Seine. Dès les premiers jours, nous observons que plusieurs collecteurs, ces petites mains du blanchiment, remettent leurs sacs à un même personnage, qui va s'avérer central dans notre enquête.

Manu, le chef de groupe des Stups, me transfère certaines de ses

écoutes téléphoniques. Une des lignes est utilisée par un individu inconnu (X), de sexe masculin (H) et prénommé Marco. Nous le baptisons donc « XH Marco ».

Le mystère de son identité survit environ deux heures. Marco manque de discrétion. Il vient récupérer de l'argent remis par un coursier des trafiquants à bord d'une voiture à son nom. En un instant, grâce à une simple consultation du fichier des immatriculations automobiles, le voilà démasqué. Son vrai prénom, c'est Mardoché.

Tout au long de l'enquête, Mardoché commet des erreurs grossières, souvent hilarantes. Il a par exemple mis au point un langage codé peu convaincant, basé sur les pointures de chaussures pour évoquer la valeur faciale des billets remis :

— Et les chaussures, c'est quelle pointure ? demande Marco au collecteur.

— Euh... pointure 50.

— Quoi ?! Il n'y a pas des pointures 200 ou 500 ?

Une telle ingénuité tranche avec les responsabilités confiées, l'énormité des sommes en jeu et les risques encourus. Les bourdes de Marco et ses tics de langage deviennent pour nous une source inépuisable de blagues. Chaque filature amène une nouvelle anecdote, telle cette conversation entre Marco et l'un de ses frères :

— Bonjour mon frère, comment ça va ? Ah ! je suis bien content de t'entendre.

— Rappelle-moi d'une cabine, c'est plus sûr.

Sous nos yeux, Marco se rend dans une cabine téléphonique, ferme la porte et sort le même portable de sa poche pour rappeler son frère à voix basse...

Plus tard, lors d'une filature pour la récupération de 300 000 euros, il promet de respecter scrupuleusement les consignes de son frère lui ordonnant de prendre un taxi pour rentrer à son domicile, en grande banlieue. Je déploie un ambitieux dispositif pour suivre la voiture. Mais Marco arrive à pied, collecte l'argent, fait demi-tour et s'engouffre dans la bouche de métro. Quentin, de mon équipe, le suit à pied, seul. Nous avons vite appris à le connaître. Il est imprévisible, spontané, ne se méfie pas. En d'autres occasions, il manquera de se faire renverser par une de nos voitures en se jetant presque sous nos roues, fera tomber son téléphone sécurisé dans des toilettes, appellera un dentiste de ses clients pour lui remettre explicitement « trois caries », proposera d'apporter des costumes de « très très très grande taille » ou encore de transporter 300 « boîtes de vitesse » en RER...

Marco est un cadeau du ciel. Empoté, distrait, brouillon, il ne respecte pas les règles de sécurité élémentaires.

Nous passons des semaines à observer les allées et venues des individus qui lui remettent de l'argent. Parmi eux, Abdelouafi, dit Jules. Étudiant en informatique à l'université Paris-VIII, ce Marocain en situation irrégulière a hérité de son oncle, à la fois son emploi de collecteur et son surnom. L'oncle malchanceux a été interpellé en mars 2012 alors qu'il transportait 600 000 euros à bord d'un bus Eurolines à destination de l'Espagne. Jules l'a remplacé pour effectuer les opérations de collecte, en échange d'une rémunération de 1 600 euros par mois. En huit mois, Jules a collecté plus de 34 millions d'euros.

Nous ne découvrons que tardivement l'identité du chef de ce réseau, surnommé « Lunettes », dont dépendent Jules et ses camarades collecteurs. Il s'agit également d'un étudiant, personnage clé du dispositif de blanchiment. Son identification a lieu lors d'une importante remise à son domicile. « Lunettes » est au téléphone avec son chef au Maroc. Il est stressé et fatigué. Il se plaint. Tout cet argent, ces responsabilités, c'est dur pour lui. Il voudrait se consacrer à sa passion pour les fleurs. Avec ses commissions sur l'argent du trafic, il a acheté un magasin, dont le sous-sol lui sert aussi à entreposer de l'argent. « Lunettes » aimerait une vie plus calme. Son chef écoute patiemment, puis lâche :

— C'est bon ? T'as fini ?

— Euh... oui.

— Alors remets-toi au boulot ! Il y du fric jusque dans la baignoire, tu iras vendre des fleurs plus tard !

Peu après, une voiture vient se garer devant chez lui pour déposer de l'argent.

Le kif du Rif

J'ai appris à connaître « Lunettes », bien que je n'aie jamais eu l'occasion de l'interroger en garde à vue. Son vrai nom est Mohamed. Il est né en 1981 à Fnideq, une petite ville de l'extrême-nord du Maroc, située à une cinquantaine de kilomètres de Tanger et séparée du détroit de Gibraltar par l'enclave espagnole de Ceuta. Cette région du Rif est réputée pour son climat propice à la culture du cannabis, qui couvre des dizaines de milliers d'hectares. Récolté et conditionné

dans les villages de montagne, le *kif*, comme on l'appelle là-bas, est exporté dans toute l'Europe et procure une source de revenus essentielle aux habitants de la région. Selon l'Onu, le Maroc est le premier pays producteur de cannabis au monde, avec une production annuelle estimée à 35 702 tonnes d'herbe et 714 tonnes de résine.

Mohamed est arrivé en France à l'âge de vingt-cinq ans pour y poursuivre des études supérieures à l'université Paris-VIII. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'y est longuement attardé. Six ans plus tard, en 2012, il est toujours inscrit comme étudiant, en master 2 de sciences sociales Méditerranée Maghreb Europe... Il y prépare même un mémoire, malicieusement intitulé « Tourisme durable, lutte contre la pauvreté et culture du cannabis : quelle conjugaison ? »

Mohamed habite dans le XV^e arrondissement de Paris. Mais lorsque nous nous présentons à son domicile, en octobre 2012, le jour du coup de filet de l'opération Virus, l'oiseau s'est envolé ! Nous ne trouvons que son épouse française. Lui est parti pour le Maroc, rendre visite à sa famille, en laissant derrière lui son ordinateur portable. Erreur fatale.

Nous y découvrons toute sa comptabilité, soigneusement tenue, qui devient une pièce maîtresse de notre dossier. Dans ses tableaux Excel figure l'ensemble de ses collectes et de ses remises, notamment à Marco, que nous pouvons superposer de façon cohérente avec les opérations que nous avons observées en direct grâce aux surveillances physiques et aux écoutes téléphoniques. Nous possédons ainsi la preuve parfaite de ses agissements. Les sommes qui transitent entre ses mains sont hallucinantes. Au cours des trente mois précédant la saisie de sa comptabilité, il a collecté plus de 230 millions d'euros, dont 121 millions au cours de l'année écoulée. Intégralement en cash.

À la vue de ces chiffres, je crois d'abord à une erreur. Mais non. Si l'on compare ces sommes aux données officielles concernant le trafic de drogue en France, les choses deviennent vertigineuses. Le chiffre d'affaires de la vente de cannabis cette année-là est estimé à un milliard d'euros. Nous aurions donc, avec le seul Mohamed, mis la main sur l'équivalent de plus d'un dixième du trafic annuel ! L'hypothèse est valorisante pour mon équipe, mais parfaitement irréaliste. Les estimations admises sur les sommes générées par le trafic paraissent alors sous-évaluées. D'autant que notre expérience montre qu'il existe beaucoup d'autres collecteurs d'envergure...

Mohamed perçoit une commission de 0,25 % de l'argent collecté, ce qui lui procure un revenu plus que confortable : 302 000 euros

annuels, soit une moyenne mensuelle de 25 000 euros. Sans doute la bourse d'études supérieures la plus replète du pays. En échange, son rôle consiste à envoyer ses collecteurs récupérer le produit du trafic, principalement de cannabis, dans toute la France, puis à procéder au comptage des billets et à redistribuer l'argent selon les indications fournies par ses principaux commanditaires marocains : Haj Mustapha de Fnideq et Noureddine de Casablanca. Selon sa propre comptabilité, Mohamed a ainsi collecté au total 143 millions d'euros pour le premier et 87 millions d'euros pour le second entre mars 2010 et octobre 2012.

L'argent facile ne dure qu'un temps. Mohamed est finalement interpellé à Ceuta en mai 2013, dans le cadre du mandat d'arrêt international délivré par le juge Baudoin Thouvenot, à qui il est présenté directement. Toutefois, il refuse de s'expliquer devant le juge...

En septembre 2013, j'emmène donc une bonne partie du groupe au Maroc, afin de poursuivre l'enquête dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. En compagnie des autorités locales, nous souhaitons perquisitionner à Casablanca, Fnideq et Tanger, puis entendre plusieurs suspects marocains ayant eu recours aux services des blanchisseurs. Aussi et surtout, il nous faut recueillir un maximum d'informations sur les mystérieux chefs du réseau, Haj Mustapha et Noureddine le Casaoui, et tenter de les arrêter.

C'est la perquisition au domicile parisien de Mohamed qui nous a mis sur la piste de son principal commanditaire, Haj Mustapha, quarante-deux ans, un intime de la famille. Ce dernier vit dans une maison voisine de celle des parents de Mohamed, à Fnideq. Dans l'appartement parisien de Mohamed, nous avons découvert une carte bancaire de la BNP Paribas établie à Tanger au nom de la société Adame & Al Mostapha Corporation. Cette société a pour associés Mohamed, Haj Mustapha, et un troisième homme sur lequel je reviendrai plus tard, Sayed l'Indien. La société est une fiction, mais révèle le nom de Haj Mustapha, qui nous était jusqu'alors inconnu. Ce nom apparaît également sur la facture d'achat d'un véhicule Chrysler Voyager, avec une adresse dans une ville du sud de l'Espagne, proche de Gibraltar.

Au Maroc, nous sommes surveillés de près. Je ne conteste pourtant pas ce chaperonnage destiné avant tout à nous protéger. Deux policiers en tenue nous suivent depuis notre sortie de l'avion jusqu'au loueur de voitures. Impatients, ils viennent au comptoir et demandent prestement les immatriculations de nos véhicules. Par la suite, on ne nous quitte pas d'une semelle. Nous sommes même suivis jusque sur

les hauteurs de Tanger, dans le bar chic où nous invite notre officier de liaison, un collègue français en poste sur place. Trop cher pour les malheureux agents marocains, qui sirotent de l'eau au bar. Nous leur offrons un verre. Solidarité policière.

À notre arrivée à Fnideq, le *moqadem* est formel : Haj Mustapha n'est pas là. J'aime bien les *moqadems*, des fichiers de police vivants. Une sorte d'hybride entre la concierge, l'îlotier, la vieille dame derrière son rideau, le délégué de quartier et le juge de paix. Au Maroc, ils sont partout, en ville et à la campagne, responsables d'une rue ou d'un quartier. Ils forment un corps d'auxiliaires sous-payés, qui ne bénéficient pas du statut de fonctionnaires et, bien souvent, sont contraints de monnayer leurs prestations. En tout cas, ils sont bien renseignés. Et c'est pour nous l'essentiel.

Haj Mustapha a quitté Fnideq peu avant notre arrivée. Le blanchisseur est censé gérer une petite épicerie à deux pas de chez Mohamed. Sa maison, en travaux, est vide. De toute évidence, ce commerce n'est qu'une couverture. Ce n'est pas en vendant des sacs de pois chiches et des amandes grillées qu'il gagne sa vie.

La famille de Mohamed nous reçoit cordialement pour cette visite autorisée par la justice marocaine et en présence du juge Thouvenot. On respecte les usages. On se salue poliment. On se déchausse. Les parents inquiets, la sœur qui rêve d'études en Sorbonne et le frère méfiant nous accueillent avec du thé et des petits gâteaux puis assistent à la perquisition. Ma première perquisition en chaussettes. Tous savent, sans en parler ouvertement, à quel genre d'activité Mohamed se livre en France. C'est ce qui leur permet à tous de vivre confortablement.

Je trouve une copie de la comptabilité des collectes sur l'ordinateur de la sœur, qui me jette un regard noir. Je ne fais pas de commentaire, mais on saisit la machine. Il y a un peu d'incompréhension, y compris de la part des policiers marocains, sur le sens de notre enquête. Pourquoi s'en prendre à ces malheureux ?

Au fil de l'enquête, le rôle central joué par Haj Mustapha en tant que chef du réseau de blanchiment s'est dessiné de plus en plus distinctement pour aboutir à un mandat d'arrêt délivré à son rencontre le 20 décembre 2016, des chefs de blanchiment de l'argent issu du trafic de stupéfiants en bande organisée. Toutefois, nous n'avons, pour l'instant, toujours pas réussi à l'arrêter.

Dans la culture marocaine, le métier de changeur a toujours existé sous l'appellation de *saraf*. Tout le monde a recours à leurs services pour effectuer des transferts d'argent, de façon plus souple et à des tarifs plus avantageux que dans une banque officielle. Contrairement à chez nous, cette activité n'est pas connotée comme souterraine ou malsaine.

Le *saraf* est « le » personnage clé du blanchiment de l'argent de la drogue. Il tient sa réputation de sa capacité à entremettre. Il sait où trouver du cash, qui veut s'en débarrasser, qui en a besoin, comment le transférer d'un pays à un autre, comment le transformer et le vendre. Il connaît la provenance et la destination de l'argent.

À l'origine, le mot arabe *saraf* signifie donc « changeur ». De nos jours, il est un opérateur de compensation informelle. On l'appelle aussi *hawaladar*, du mot arabe *hawala*, qui désigne le transfert de fonds par compensation. L'*hawala* est une pratique ancestrale, apparue au Moyen Âge pour faciliter les échanges des commerçants arabes et indiens, le long des grandes routes commerciales qui traversaient les pays et reliaient les continents. L'Islam, qui condamne l'usure, autorise en revanche la compensation.

Les mêmes crimes produisant les mêmes effets, ces banquiers occultes existent dans de nombreux pays. En Colombie et aux États-Unis, on les appelle *brokers*, au Brésil *doleiros*. Et tous opèrent de la même manière. La méthode permet de transférer des fonds d'une personne à une autre sans avoir à les transporter physiquement, grâce à des relais aux quatre coins du monde. Le système est simple à comprendre. Un client souhaite transférer des fonds. Il les remet d'abord à un agent du *saraf* dans un pays donné. Un autre agent met ensuite à sa disposition une somme équivalente dans un autre pays qui peut être très éloigné, peu importe la distance. Le *saraf* collecte donc de l'argent d'une source en un point, et en remet d'une autre source ailleurs. Il prélève une commission au passage ou joue sur le taux de change pour se dégager une marge. Simple et efficace... en théorie.

Dans les faits, les choses peuvent devenir plus complexes, car il faut équilibrer les comptes. Or les opérations peuvent prendre de multiples formes : transactions en cascade, import-export, transport physique de fonds, vente à la découpe de contrats de change, affacturage, investissements, création de « réserves d'argent » disponibles, etc. Il existe donc, à l'image des banques, des consortiums de *sarafs*, qui leur permettent de disposer d'un réseau de correspondants dans plusieurs pays, afin de répondre à toutes les demandes de leurs clients.

Dans le monde arabe, *hawala* est synonyme de confiance. La réputation du *saraf* repose donc sur ce principe de confiance totale.

Comme souvent dans le monde criminel, l'honnêteté est une valeur cardinale. En effet, la transaction s'opère de manière anonyme, sans registre officiel. Le *saraf* ne délivre donc aucun reçu, il donne simplement sa parole au client et se porte garant de l'argent qui lui est confié, dénommé *amana*. S'il le perd, quelle qu'en soit la cause – un vol, une perte, un accident ou, plus rarement, une saisie policière –, il s'arrangera pour que rien ne transparaisse. Il remettra la somme promise au client, sans lui dire un mot de sa mésaventure. Il en va de sa réputation.

Les tarifs pratiqués par les *sarafs* intègrent donc le coût de cette forme d'assurance et varient de 3 à 15 % selon le service rendu. Donner du cash contre du cash est par exemple moins coûteux que de donner du cash contre un virement bancaire sur un compte.

Le système permet en outre, nous le verrons, de verser du cash et de solliciter en échange la création d'une société-écran au Panamá, avec des comptes aux Bahamas et des fausses factures pour justifier des virements depuis Dubai, afin d'obtenir un faux prêt en Europe garanti par les avoirs de cette société fictive. Il y aura alors plus d'intermédiaires. Ce sera plus cher et un peu plus long, mais toujours aussi discret et indétectable.

Enfin, le *saraf* a pignon sur rue. Il gère la plupart du temps une entreprise, un bureau de change ou une boutique d'import-export. J'en ai connu un, dont les clients étaient des trafiquants de cocaïne colombiens, qui disposait d'un bureau de change au sein même du bâtiment de la Bourse de Beyrouth, au Liban. Un autre, Indien installé à Dubai, gérait une échoppe minuscule, ouverte sur la rue, surmontée par un néon clignotant, où il effectuait les transactions, en plein air.

Mais nul besoin de voyager bien loin pour en rencontrer. De nombreuses épiceries de quartier de Paris servent de banques occultes. Je m'amusais beaucoup de voir les clients se succéder devant les abricots hors de prix du boutiquier placide et ressortir sans le sac qu'ils avaient en entrant. La plupart des *sarafs* effectuent ainsi leurs transactions sous couvert d'une autre activité, une vitrine légale en quelque sorte. Dans le dossier Virus, nous avons découvert de véritables guichets de banque, avec coffres et compteuses à billets, cachés derrière des rayonnages factices dans des boutiques de vêtements tenues par des membres de la communauté asiatique parisienne.

Le système s'appuie également sur le contexte douanier et légal du pays dans lequel les *sarafs* opèrent. Dans certains pays d'Afrique du Nord, qui pratiquent un strict contrôle des changes et dont la monnaie est inconvertible, la population a de gros besoins de change et de

transferts de fonds occultes en raison de sa diaspora : les transferts internationaux sont limités et contrôlés et, surtout, les importations sont fortement taxées. Il devient tentant d'exfiltrer son argent à l'étranger pour alimenter des comptes secrets et/ou régler des factures pour des marchandises qui seront importées en sous-facturation, réduisant d'autant les droits de douane. Le *saraf* répond à ces besoins grâce à d'autres fonds occultes et disponibles en grande quantité. Ceux de la drogue. Cela fait aussi les affaires de la Chine et de sa propre diaspora.

La valeur et la réputation du *saraf* reposent essentiellement sur l'étendue et la fiabilité de son réseau. Un double réseau. Le premier, en amont, pour collecter l'argent liquide ; le second, en aval, pour lui trouver des débouchés. Ces deux réseaux sont parfois ancrés dans des univers sans rapport l'un avec l'autre. Le *saraf* est un entremetteur qui met en relation ces différents univers. Il est à l'aise partout, dans tous les milieux.

L'homme à la Jeep blanche

C'est au Maroc qu'opère un autre personnage central de l'affaire Virus : Simon, un Juif marocain de Casablanca. Lorsque je fais sa connaissance, par écoutes et surveillances interposées, Simon a quarante-sept ans. Officiellement, il dirige une petite entreprise marocaine de fourniture de pièces automobiles, qui lui procure un salaire mensuel de 5 000 euros.

En raison des précautions qu'il prend en permanence, nous avons un mal fou à l'identifier. Son nom revient dans les conversations interceptées, mais qui est ce Simon ? Nous parvenons à l'identifier grâce à sa fille, scolarisée en France, à qui il rend régulièrement visite. Une conversation téléphonique de Marco dans laquelle Simon précise qu'il est sur le point d'embarquer pour Paris, via Francfort, nous permet de le retrouver sur la liste des passagers, avec sa date et son lieu de naissance. Nous le repérons ensuite à son arrivée à l'aéroport d'Orly et le surveillons discrètement pendant son séjour en France. Je découvre un homme de taille moyenne, cheveux poivre et sel coupés court, vêtu d'un polo voyant, une luxueuse montre au poignet. Un type « bling-bling », comme souvent dans ce milieu. Il a l'apparence d'un commerçant prospère. Un visage carré, les lèvres étroites et pincées, une ride profonde entre les deux sourcils.

Simon est méfiant, sur le qui-vive. Il change souvent de numéro de téléphone, utilise toujours un langage codé, ne parle jamais

précisément de son activité au téléphone et, surtout, n'emploie jamais le mot « argent ». Du moins presque jamais.

Simon a vécu une enfance tranquille, sans doute heureuse, dans un milieu aisé, à Casablanca. Il a été élevé comme un fils gâté au milieu de ses cinq sœurs cadettes, dans une grande maison proche de la plage. Ses liens restent étroits avec ses grands-parents et ses huit oncles maternels, tous partis vivre en Israël. Ses oncles ont quasiment le même âge que lui, sa mère s'étant mariée à dix-sept ans. Après une scolarité sans difficultés, il a poursuivi des études secondaires en France, à Strasbourg, où il a obtenu son bac en 1984. Puis il s'est inscrit dans un institut privé de psychologie et de ressources humaines, mais ne s'est guère passionné pour les études universitaires. Il dira lui-même au juge d'instruction, lors d'un de ses interrogatoires : « Je ne voulais pas entrer dans des études longues, car j'avais la fibre commerçante. Je voulais avoir le contact avec l'oseille, la fraîche. » Prometteur...

À l'âge de vingt-deux ans, il est retourné vivre à Casablanca, où il s'est fait embaucher dans la petite entreprise de vente de pièces détachées automobiles tenue par un ami de son père, dont il est rapidement devenu le gérant. Divorcé, il vit avec une deuxième compagne, qui tient un magasin de luxe dans les beaux quartiers de Casablanca. Le moins que l'on puisse dire, c'est que Simon mène grand train.

Depuis sa séparation, il a pris l'habitude d'emmener sa fille en voyage deux fois par an, à Noël et au mois d'août, pour lui faire découvrir le monde. Ensemble, ils sillonnent l'Europe, les Amériques, l'Afrique, l'Océanie, l'Alaska... Simon finance les études et le train de vie de sa fille. Tout va pour le mieux. En tout cas pour l'instant.

Lors d'une conversation téléphonique avec sa fille, il lui dévoile le montant de sa fortune, si jamais il devait lui arriver malheur : « J'ai *shalosh gadol* de chez toi chez Meyer. » Celle-ci n'a pas besoin d'un traducteur. Son père détient trois (*shalosh* = trois en hébreu) millions (*gadol* = grand/argent en argot israélien) d'euros (de chez toi), à l'abri en Suisse (chez Meyer), sur un compte géré par Meyer, le frère de Marco. Jolie somme pour un petit revendeur de pièces automobiles.

Plus tard, la perquisition à Genève, dans les locaux de l'entreprise de gestion de fortune de Meyer, dénommée GPF S.A.², confirmera l'existence de ce compte placé sous le nom du *trust* panaméen dont il est le bénéficiaire économique. Ce compte a été crédité d'un apport initial de 4 millions de francs suisses, complété par un versement ultérieur de 650 000 euros. Mieux encore, nous lui découvrirons trois autres comptes en Suisse.

Pourtant, à Casablanca, sa minuscule boutique ressemble à un box de garage. Les clients sont reçus au comptoir, qui donne sur le trottoir. À l'arrière, un petit espace de stockage abrite quelques pièces détachées dans des cartons. À droite du comptoir se trouve son bureau. À l'étage, un autre bureau, sans fenêtres, sobrement meublé d'une compteuse à billets. Force est de constater que les revenus de l'entreprise de Simon sont en décalage avec son train de vie. Amateur de belles voitures, Simon possède une Jaguar et une Jeep Cherokee, un véhicule de luxe très reconnaissable, de couleur blanche, d'un modèle peu répandu et plutôt tape-à-l'œil. Il fréquente les bons restaurants, voyage souvent et soigne son image par des dons à la communauté. Un homme honorable, de l'avis général. La preuve, un jour, il a donné 5 000 euros pour un cierge.

Quant à nous, nous connaissons l'ampleur de son activité de changeur occulte dont il tire ses confortables revenus grâce à ses centaines d'appels téléphoniques. Depuis le Maroc, c'est lui qui organise la collecte et le transfert du produit de la vente de drogue. Il est évident qu'il connaît la provenance de l'argent qu'il fait collecter par Marco. Sinon, pourquoi prendrait-il tant de précautions ? Et d'où tiendrait-il les numéros de portable des dealers et collecteurs du trafic qu'il fournit à Marco ?

Dans le monde des *sarafs*, Simon présente un profil inhabituel, du fait de son train de vie ostentatoire. La plupart de ses collègues sont plus discrets. Ils ne se considèrent pas comme des voyous. Ils ont simplement le sentiment d'être des opérateurs financiers secondaires exerçant leur activité en dehors du système institutionnel. Certes, ils préfèrent ne pas poser de questions à leurs clients sur l'origine de l'argent, de sorte que, si on les interroge, ils peuvent prétendre ignorer qu'il s'agit du produit de la vente de drogue. Simon, lui, est un flambeur.

Pendant les quelques mois qu'ont duré nos investigations, nous avons identifié quarante-cinq collectes. C'est un minimum. Nous prenons toujours soin de ne pas fragiliser une démonstration en annonçant des chiffres, sans doute vrais, mais invérifiables.

Simon et Marco se parlent tous les jours au téléphone pour régler les détails des opérations sur le terrain. Ensuite, Simon, depuis le Maroc, envoie aux collecteurs français des sms indiquant le numéro de Marco suivi d'un mot de passe : « 06** code 2.5 dla part d'Aziz. » Ou encore : « Appelle ce numéro 06** tu dis numéro 2 de la part de Mohamed. »

Il interdit à Marco de donner son nom à ses interlocuteurs, lui

demande de détruire les messages après leurs échanges et se plaint souvent auprès de Meyer de la balourdise et du manque de précautions de Marco.

Simon me semble d'emblée être le pivot, le personnage situé à l'intersection des deux mondes : celui des trafiquants d'une part, celui des blanchisseurs et de leurs clients avides d'espèces d'autre part. Certains mis en examen nous le confirment lors de leurs auditions. Albert, l'un des frères de Marco, déclare qu'il a vite su que Simon faisait de la compensation : « les gens qui veulent sortir l'argent discrètement du Maroc lui confient leurs fonds et se font remettre une somme équivalente en devises en Europe ou en Israël. Simon était le ténor de la compensation. Il pratiquait des prix imbattables. Si l'euro était à 11,80 dirhams sur le marché noir, il le proposait 11,30 ou 11,35. Surtout, il commençait même à inquiéter par son manque de discrétion. Il circulait partout en proposant ses services à la vue de tous. Sa grosse Jeep blanche était si connue que lorsqu'on la voyait stationnée devant chez quelqu'un, les gens disaient : "Tiens, Simon vient prendre l'argent." »

Simon était absent au moment des arrestations. Il était au Maroc. Mais le scandale était énorme et a franchi la Méditerranée. Les médias ont fourni beaucoup de détails sur l'affaire et ont publié les noms des personnes arrêtées. Simon a pris peur et a fui en Israël. En effet, si le Maroc tolère les *sarafs*, il les punit sévèrement s'ils se font prendre de manière trop retentissante. La situation de Simon était donc difficilement tenable sur la durée...

En décembre 2012, Simon finit par sortir du bois, dans l'espoir de se tirer d'affaire avec l'aide de son avocat. Il sait qu'un mandat d'arrêt international a été délivré à son encontre par la justice française et que s'il quitte Israël, il sera arrêté. Il achète pourtant un billet d'avion pour Paris, où il est interpellé à son arrivée à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, puis présenté au juge. Aussitôt mis en examen, il est ensuite incarcéré à la prison de Fresnes, en région parisienne.

De notre point de vue, il faut bien l'avouer, c'est une immense frustration. Du fait de son mandat d'arrêt, nous ne sommes pas autorisés à le questionner : seul le juge d'instruction peut l'interroger.

Or, devant ce dernier, il nie l'essentiel des faits et reconnaît simplement avoir fait la connaissance, un an et demi plus tôt, de Meyer, qui allait souvent au Maroc afin de démarcher la communauté en tant que banquier. Il explique aussi que Meyer lui a demandé de

récupérer des paquets bourrés de dirhams au Maroc. Des clients qui souhaitent placer leurs économies en sécurité en Suisse. Il a accepté de prendre en charge ces paquets et de les remettre à un certain Mohamed de Casablanca, que Meyer lui a présenté.

Mais nous connaissions déjà tous ces éléments pour avoir interrogé ses clients. L'un d'eux nous avait même expliqué avoir remis à Simon un carton de bananes, rempli à ras bord de dirhams, qu'il avait placé dans le grand coffre de sa Jeep. Pour le reste, Simon nie tout contact avec des collecteurs sur le sol français, y compris pendant sa confrontation avec Marco, et malgré les enregistrements de centaines d'appels.

Malheureusement, une fois libéré sous contrôle judiciaire dès janvier 2013, Simon est parvenu à repartir pour le Maroc. Il ne s'est bien sûr pas présenté au procès de l'affaire Virus, au tribunal correctionnel de Paris, en octobre 2018, à l'issue duquel il a été condamné en son absence à six ans de prison pour blanchiment en bande organisée et un million d'euros d'amende, tandis qu'un mandat d'arrêt international est toujours en cours à son encontre.

Soyons réalistes : si Simon reste au Maroc ou en Israël – dont il est ressortissant –, il est difficile de l'atteindre. Ses comptes bancaires, pourtant identifiés en Suisse, n'ont par ailleurs pas pu être saisis, et il ne possède malheureusement ni compte bancaire ni bien immobilier en France. Faut-il pour autant conclure à un échec ? Non. Car, même s'il a échappé à l'exécution de sa condamnation, Simon nous a permis d'y voir plus clair dans le circuit du blanchiment...

Revenons à l'été 2012. C'est en suivant sa piste, au cours de notre enquête, que nous comprenons le jeu à plusieurs bandes qui débute avec le trafic de drogue. En effet, nous découvrons que Marco travaille pour deux catégories de clients bien distinctes. D'une part, des Marocains fortunés, commerçants, entrepreneurs et même militaires qui souhaitent faire sortir discrètement des fonds occultes du royaume. D'autre part, une autre clientèle, encore mystérieuse pour nous, qui lui permet de verser une somme équivalente à celle reçue au Maroc, soit à Paris soit sur un compte bancaire qu'il possède à Genève. Avec quel argent paie-t-il ? Comment les dirhams qu'il collecte en cash à Casablanca se transforment-ils en dollars sur un compte suisse sans qu'un seul billet franchisse la Méditerranée ? Qui d'autre en profite ?

-
1. Drug Enforcement Administration.
 2. Sur le volet suisse de l'affaire Virus, voir le chapitre 3.

Chapitre 2

COMMENT NAGER DANS LES MILLIONS SANS SE NOYER

Le problème dans le genre d'enquête qui nous concerne, c'est qu'à voir valser les millions, on finit par perdre toute notion de la valeur de l'argent. Notre groupe ne considère l'argent qu'en termes de preuves. Beaucoup d'argent : grosse preuve ; peu d'argent : petite preuve.

Ainsi, quand on apprend à l'occasion d'une écoute qu'une remise va intervenir, notre premier réflexe est de demander : « Combien ? » Si la réponse est inférieure à 100 000 euros, on a tendance à être déçu, voire à hésiter à mettre en place un dispositif de surveillance. Pour éviter une telle situation, d'un commun accord, nous décidons que « beaucoup d'argent » est équivalent à notre salaire annuel. Or 100 000 euros correspondent à trois ou quatre fois notre salaire annuel, ce qui pour nous représente donc beaucoup, beaucoup d'argent. Et cela mérite qu'on s'y intéresse.

Nous ne faisons pas ce métier pour l'argent ou la reconnaissance. Notre intérêt est ailleurs. Ce qui nous plaît et nous motive c'est l'enquête, le défi, la curiosité, l'absence de routine et le travail de groupe. Mener une vie de passion, dans un jeu grandeur nature, complexe, où les participants appliquent tous des règles différentes. Évoluer dans les interstices de la normalité, en toute légalité. Parfois à tâtons. Notre récompense ne se mesure pas en euros sur le bulletin de paie. Nous ne sommes pas promus en fonction des résultats et la plupart de nos succès restent dans l'ombre. Le mélange de ces éléments nous maintient dans un sentiment de liberté que ne parviennent pas à démentir les contraintes opérationnelles, judiciaires ou hiérarchiques. Car nous avons choisi la PJ, la police judiciaire.

Je tiens sans doute de mon milieu familial ce goût pour la mission

et le mouvement. Fils d'officier de l'armée française, j'ai fréquenté le collège militaire d'Autun à la fin des années 1980, réintégré le système public en seconde pour l'abandonner en première, passé le bac en candidat libre, puis grenouillé quelques temps au Canada et en Turquie. À l'âge de dix-huit ans, je ne savais pas quelle direction donner à ma vie. Le service militaire d'un an étant alors obligatoire, j'ai devancé l'appel. Comme je savais lire et écrire, les tests m'ont classé parmi les éléments brillants. Tout ce que je savais, c'était que je ne voulais pas d'une carrière militaire. Étrangement, l'officier chargé d'orienter les appelés trouvait que je ferais un beau parachutiste.

— Merci mon capitaine, mais je voudrais faire un service civil. Dans la police.

— Quoi ? Je te propose l'aventure et tu préfères mettre des contredanses ? s'indigne le militaire.

Je me suis donc retrouvé policier auxiliaire pendant un an, à l'âge de dix-neuf ans, puis, une fois le service militaire terminé, je me suis inscrit en fac d'anglais. Changement de décor.

Concours de circonstances

Un jour de grève, mes camarades étudiants veulent m'interdire l'accès aux locaux de l'université. Je ne suis pas du tout partisan de cette grève « de solidarité » sans rapport avec nos études. Bagarre. Je suis furieux que l'on empêche d'étudier la majorité des élèves en tentant de les intimider. Je retire un dossier de candidature pour devenir gardien de la paix, je remplis le formulaire... Et je n'y pense plus. C'était un coup de tête.

Me voilà pourtant engagé dans le processus de recrutement. Je reçois de temps à autre une lettre de la police m'invitant à passer un test, puis une épreuve écrite, puis un oral. La procédure est très lente car, dans les années 1990, la police connaît une affluence de postulants et n'offre que peu de postes. Par conséquent, les candidats sont surqualifiés, avec des diplômes bac + 3 ou + 4, pour des emplois de gardiens de la paix auxquels on peut en théorie accéder avec un niveau bac.

C'est ainsi qu'en 1997, devenu gardien de la paix, je suis affecté pour mon premier poste à Boulogne-Billancourt, à l'ouest de Paris. Une zone réputée cossue et calme. Pourtant, la nuit, la vie des sous-bois est animée par une faune hétéroclite de travestis exubérants, de clients méfiants, de traîne-savates, de drogués et de dealers. La cité du

Pont-de-Sèvres figure aussi parmi les lieux de trafic importants. Une excellente affectation pour apprendre le métier. Nous devons faire face aux accès de violences urbaines dans les cités, à la criminalité de passage et gérer la petite criminalité locale... Le tout au voisinage immédiat de quartiers parmi les plus privilégiés de la région parisienne. Je serai appelé à revenir régulièrement dans cette commune, dix ans plus tard, pour une tout autre clientèle.

En 2003, je deviens officier de police judiciaire. Il n'existe, du point de vue des pouvoirs de police judiciaire, que deux sortes de policiers : les agents de police judiciaire (APJ), et les officiers de police judiciaire (OPJ). Ces titres sont indépendants du grade. Que l'on soit commissaire ou gardien de la paix, les pouvoirs d'enquête sont les mêmes pour tous les OPJ. Il est maintenant fréquent d'être officier de police judiciaire tout en étant gardien de la paix. Cela permet, sur le terrain, d'effectuer toutes sortes d'actions, par exemple de placer des suspects en garde à vue ou de perquisitionner un domicile. En fait, l'inspecteur de police d'hier s'appelle aujourd'hui gardien de la paix OPJ. Son boulot ne consiste pas à apporter des sandwiches au commissaire, comme on le voit à la télé. La plupart des enquêtes, c'est lui qui les résout.

C'est en suivant la préparation à l'examen d'OPJ que je rencontre Gilles, un stagiaire qui travaille à l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière. Aucun de nous ne connaît cet office central de la PJ à l'acronyme imprononçable. Gilles traque l'argent sale dans le monde entier. Il raconte des histoires ahurissantes de grande criminalité, d'argent placé à Malte, de flux financiers internationaux, d'assassinats. Il en parle avec ferveur. Je suis fasciné. C'est ça que je veux faire !

Gilles porte en lui ce mélange d'enthousiasme et de fatalisme qui fait l'essence même de la police judiciaire. Il est totalement investi dans ses enquêtes, tout en ayant conscience qu'il ne changera pas le monde, qu'il ne va pas éradiquer la criminalité et qu'il faudra, à chaque nouvelle affaire, recommencer avec la même énergie, quel que soit le résultat.

Il possède en outre une qualité essentielle en police judiciaire : la curiosité. L'envie de comprendre est un moteur plus puissant que la satisfaction procurée par le résultat judiciaire final. Indépendamment des condamnations, ce qui importe est de parvenir à la démonstration la plus précise possible des mécanismes criminels. Et, pour le flic financier, le petit « plus », c'est l'étincelle de panique dans l'œil du voyou qui vient de comprendre qu'il n'a plus un sou.

Peu après cette rencontre, à la faveur d'une disposition

réglementaire et pour me consoler d'avoir raté l'oral du concours de commissaire, on me promet lieutenant. À la sortie de l'école des officiers de police, un vaste choix d'affectations est alors possible, aussi bien géographique que fonctionnel. L'attribution des postes a lieu dans un amphithéâtre bondé, où chacun est appelé, en fonction de son rang de sortie, et annonce publiquement son choix.

Ce jour-là, je suis convaincu que la plupart des membres de la promotion ont pensé à Coluche, qui joue le rôle d'un flic médiocre dans le film *Inspecteur la Bavure*. Le jour du choix des affectations, Coluche voit défiler tous ses camarades au tableau avant d'être appelé, bon dernier, et d'être « choisi par son poste ».

— Rang 23 ! annonce le préfet devant l'immense tableau listant les postes disponibles

Le 23^e, c'est moi. Le cœur battant, je lance :

— DCPJ-OCRGDF Section blanchiment !

Sur le tableau, le préfet coche la mauvaise case, même service, mais unité différente.

— Euh... pardonnez-moi monsieur le Préfet, j'ai choisi OCRGDF Blanchiment

— Oui, c'est pareil.

— Je comprends, monsieur le Préfet, mais permettez-moi d'insister, dois-je hurler, car le micro est déjà dans les mains du rang 24. Blanchiment, s'il vous plaît !

Rectification. Ouf. Je n'ai qu'une seule idée en tête : rejoindre cet office central dédié à la criminalité financière.

D'une manière générale, la PJ n'est pas très cotée, en raison des sacrifices qu'elle implique en termes de qualité de vie, des risques professionnels et d'une carrière jugée ralentie. Il faut vraiment être passionné. J'y entre en 2005 avec beaucoup d'appréhension, craignant de ne pas être à la hauteur. Mes craintes sont fondées. Mais mon chef de groupe, Philippe, deux commandants de police, Denis et Robert, et une foule d'autres collègues, vont réussir en quelques années à faire de moi un poulet acceptable. En PJ comme ailleurs, on ne fait rien tout seul.

La proximité du garde-manger

L'Office est basé à Nanterre, à l'ouest de Paris, dans des locaux modernes, un peu froids, au pied des grandes tours de bureaux de la Défense. « C'est pratique, on n'est pas loin du garde-manger », aime dire Denis, mon chef de section. L'Office, en effet, a pour vocation de traiter les affaires financières complexes impliquant des banques ou des grandes entreprises internationales, largement représentées dans le quartier d'affaires de la Défense.

Le plus connu des sites parisiens du ministère de l'Intérieur est celui du ministre lui-même, place Beauvau, en face du palais de l'Élysée. À Nanterre se trouvent la Direction centrale de la police judiciaire ainsi que la plupart des offices centraux compétents sur l'ensemble du territoire et souvent chargés de mener des enquêtes internationales.

Nos voisins de bureau travaillent à l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO), celui chargé de la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) ou encore de la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCTIS devenu OFAST). Il en existe beaucoup d'autres, dont la plupart portent des noms compliqués, objets de multiples diminutifs. L'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) est ainsi vite devenu l'« O'Clic », et notre OCRGDF a été rebaptisé « Gaz de France », un clin d'œil aux usines à gaz judiciaires qu'on nous suspecte parfois de créer. Mais réjouissons-nous que ce reproche ne puisse pas s'adresser à notre petit groupe dont le principe de base est de « ne pas travailler plus longtemps que le temps que les voyous passeront au trou ».

Si personne ne l'admet ouvertement, il existe pourtant une hiérarchie implicite entre les services. Au sommet de la pyramide se trouvent les collègues de la « Crim' », et ceux chargés de la lutte contre le grand banditisme et le terrorisme. Traquer les grosses équipes, les braqueurs de fourgons, les tueurs et les terroristes relèvent des missions prioritaires. C'est un travail exigeant et périlleux.

Ensuite viennent les Stups. Ce sont eux qui « font le chiffre » de la PJ, avec les interpellations nombreuses et les saisies spectaculaires. Leur quotidien est difficile, car ils travaillent sur un public de malfaiteurs chevronnés, qui leur laisse peu de prise. Il est aussi risqué, y compris pour leur carrière. Leur travail repose sur le renseignement et ils recrutent rarement leurs indicateurs dans des églises ou des camps scouts.

Viennent ensuite les autres services, dont ceux chargés des affaires financières qu'on suppose peuplés de policiers placides dont les journées sont rythmées par le sifflement d'une bouilloire installée entre des relevés de comptes à exploiter et une boîte de langues de

chats.

D'une manière générale, la réputation interne d'un service tient au niveau d'engagement des policiers qui y travaillent, lequel est corrélé aux résultats et dépend beaucoup de l'ambiance de travail, donc du chef de service. La lutte contre le grand banditisme ou le trafic de stupéfiants suppose des filatures nocturnes, des déplacements incessants, des méthodes d'investigation à haut niveau de stress.

Vues de l'extérieur, ces contraintes sont moindres à la financière. L'interpellation, la garde à vue et les auditions d'un blanchisseur ou d'un escroc n'ont, de prime abord, rien de comparable, en termes d'intensité, à celles de l'ennemi public n° 1. Un jour où nos collègues des Stups se plaignaient du mauvais entretien d'une voiture, dont les phares ne marchaient plus, un chef leur a lancé : « Prenez donc les ampoules des bagnoles de la financière : ils n'ont pas besoin de phares, ils ne sortent pas la nuit. »

C'est pourtant faux. L'OCRGDF a vu le jour pour répondre aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental fondé en 1989 lors du sommet du G7 de Paris, afin d'élaborer des normes internationales de lutte contre le blanchiment des capitaux. Chaque pays doit alors se doter d'une unité de renseignement financier. En France, c'est Tracfin, l'acronyme de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins, rattaché au ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, qui lutte également contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Son travail, parmi d'autres missions, consiste à recueillir et traiter les déclarations de soupçons que les banques et d'autres professions assujetties sont tenues de lui adresser, lorsqu'elles ont des doutes sur une transaction financière qui passe entre leurs mains. Tracfin est donc un service administratif et de renseignement.

L'OCRGDF, créé en même temps, est lui un service répressif. Sa mission initiale – conduire des enquêtes après des signalements de Tracfin – s'est considérablement étendue depuis sa création. Le commissaire divisionnaire René Wack a été le patron de l'Office à son lancement. On lui doit la première enquête importante de démantèlement d'un réseau de blanchisseurs d'argent des cartels colombiens, en 1994, l'affaire Margarita. Infiltration, tonnes de coke, bateaux en Italie, blanchiment international... L'affaire mériterait plus qu'une mention.

J'ai fait la connaissance de René Wack en 2014, alors qu'il avait pris sa retraite de la police et travaillait pour le Crédit Lyonnais. Il m'avait invité à déjeuner dans un restaurant de la Porte Maillot aux allures de

bonbonnière du ^{XIX}^e siècle, avec banquettes de velours rouge, chandeliers et digestifs à la vieille prune. J'ai découvert un homme toujours passionné par son métier. En l'écoutant raconter l'enquête Margarita, je me suis rendu compte du manque de transmission des connaissances au sein de la brigade financière. Les chemins que j'empruntais à tâtons étaient connus, mais pas entretenus ni cartographiés.

À mon arrivée dans le service, neuf ans plus tôt, j'avais acheté en librairie tous les ouvrages disponibles, en français comme en anglais, sur le blanchiment d'argent, dans l'espoir de me mettre à niveau. Les mécanismes du blanchiment me paraissaient alors obscurs. La théorie me semblait artificielle. Mes collègues parlaient un langage hermétique, dans un vocabulaire emprunté au monde de la finance et de la comptabilité, dont je suspectais qu'il masquait chez quelques-uns une certaine gêne.

Les armoires étaient pleines à craquer de dossiers financiers bourrés de tableaux, de relevés de comptes, de résultats de commissions rogatoires internationales effectuées au Luxembourg, en Suisse ou au Liechtenstein... Je n'y comprenais rien, je ne savais pas par où commencer, quel chemin emprunter ni quel objectif poursuivre.

Pourtant, j'ai été accueilli à l'Office par l'adjoint au chef de groupe, Stéphane :

— Donc tu n'hésites pas hein ! Si tu as des questions, je suis là, me rassure-t-il.

— OK, OK. Mais en fait... Je ne comprends tellement rien que je ne vois pas comment formuler une question. Tu vois ?

— Ah....

Lorsque je rentrais chez moi, je m'abîmais dans la lecture des rapports d'enquêtes, pour tenter d'y voir plus clair. Le découragement m'a gagné. D'autant que le premier dossier sur lequel j'ai été amené à travailler concernait des détournements de fonds massifs commis par l'ancien maire de São Paulo, au Brésil. Un énorme scandale de corruption internationale portant sur des centaines de millions de dollars. Paulo Maluf était alors soupçonné d'avoir détourné cet argent dont il a joué une partie au casino en France, mais qu'il a surtout investi un peu partout dans le monde, notamment sur notre territoire. Il touchait des commissions sur des contrats de travaux publics et cachait l'argent sur des comptes bancaires à l'étranger, ouverts au nom de ses fils, filles et gendres ou bien à celui de fondations. La réputation de cet homme était si sulfureuse qu'aujourd'hui, au Brésil, le verbe *malufar* signifie « voler dans les caisses de l'État ». Lui-même ne faisait

rien pour améliorer son image en s'amusant du slogan *Rouba mas faz* (il vole, mais il agit) accolé à sa campagne électorale. Je me suis envolé deux fois pour le Brésil continuer l'investigation sur place avec deux juges français. Je n'étais pas préparé à la sophistication et la dimension internationale d'une enquête de cette envergure. Bref, en un mot, j'ai dû apprendre sur le tas.

Blanchir : masquer les taches

La première chose qu'il fallait tirer au clair, c'était la nature même du blanchiment. Une infraction complexe, difficile à cerner. Le code pénal, dans son article 324-1, définit le blanchiment comme « le fait de faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect. Le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit constitue également du blanchiment ». En somme, blanchir consiste à donner une apparence légale à de l'argent sale.

Une fois écarté le voile brumeux du lexique financier, les questions que doit se poser l'enquêteur sont assez simples : d'où vient l'argent ? Par où est-il passé ? Sous quelle forme ? Et comment mettre la main dessus ?

La plupart des policiers se sentent dans leur élément lorsqu'il s'agit de réunir les preuves de la commission d'un délit ou d'un crime. Démontrer qu'une infraction a eu lieu et démasquer le suspect qui l'a commise constitue l'essence même de notre travail. Les enquêtes qui en découlent sont parfois longues et exigeantes. Cependant, la plupart du temps, l'infraction est claire et tout le monde la comprend. Inutile d'en expliquer la nature.

Un type en a tué un autre : homicide. La came a été importée par untel : trafic de drogue. Mais lorsqu'on dit « blanchiment », les choses sont moins évidentes. Qu'a exactement fait le suspect ? Ne serait-ce pas plutôt du recel ? Blanchiment de quoi ? Comment ? Son argent ou celui d'un autre ? Savait-il d'où il venait ? Quel est le mode opératoire ? Où sont les preuves ? et l'argent ?

L'aspect financier des affaires, avec sa dimension technique, souvent fastidieuse, et ses protagonistes offensifs – avocats, banquiers, comptables –, peut être intimidant au premier abord. Or, je découvre vite, en traquant l'argent sale, que la plupart des criminels partagent cette appréhension. Ils s'entourent donc de gens compétents, ou se

présentant comme tels, pour gérer cet épineux problème.

C'est sur ceux-là que je spécialise mon groupe d'enquête dès 2011. À leur aise dans une banque ou un salon d'hôtel de luxe, ils cèdent souvent à la panique dans une cellule de garde à vue. Ils sont également vulnérables aux méthodes d'enquête classiques. Ils se méfient peu de la police, qu'ils méprisent tant elle les dérange rarement dans leurs activités quotidiennes. Ils n'ont pas non plus les réflexes paranoïaques des voyous ordinaires.

Nos méthodes à l'ancienne, simples à appréhender, s'avèrent efficaces pour les traquer : filatures, écoutes téléphoniques, infiltration... L'argent liquide, qui garantit l'anonymat, est utilisé dans l'immense majorité des transactions criminelles. Toutefois, il est difficile aujourd'hui de ne vivre qu'avec du cash. Qu'il s'agisse d'acquérir un bien ou simplement d'alimenter un compte bancaire, le criminel va devoir échanger et transformer ce cash. Et donc l'exposer.

Les spécialistes du sujet filent souvent la métaphore lavandière en présentant le blanchiment comme un cycle de lavage en trois phases, dont l'objectif est d'avoir accès à de l'argent propre : le placement, l'empilage et l'intégration.

Le placement consiste à transformer le liquide en autre chose. Par exemple, une grosse somme d'argent provenant de la drogue est convertie en or acheté cash à un revendeur complice. Deuxième étape, l'empilage (ou dissimulation) consiste à effacer les traces : l'or est envoyé à l'étranger, par exemple à Dubai et revendu à un joaillier local. Le lien entre l'argent de la drogue et les dirhams obtenus à Dubai devient difficile à démontrer. Les dirhams sont déposés sur le compte d'une société du Golfe. *Exit* la traçabilité des fonds. Enfin, l'intégration consiste à réemployer les fonds dont l'origine paraît légitime. La société du Golfe achète un bien immobilier à Paris. Peut-être même au moyen d'un prêt garanti sur des fonds bloqués à Dubai. C'est ainsi que l'argent d'une banque va permettre d'investir celui de la drogue en toute sécurité.

Une fois posés ces principes, la réalité de nos enquêtes nous montre que les schémas utilisés par les blanchisseurs peuvent être d'une infinie variété, combinant des comptes bancaires en Suisse, des montages financiers internationaux, des sociétés-écrans *offshores*, l'utilisation de nombreux prête-noms ou d'autres fantaisies...

À première vue, les chances paraissent minces de mettre à plat l'ensemble du dispositif. Mais en isolant les composants et en les traitant comme des éléments distincts d'un assemblage, on parvient à réduire la difficulté à des proportions gérables.

Bien que les bons blanchisseurs soient capables de disposer de nombreux miroirs aux alouettes et écrans de fumée autour de nous, ils n'ont généralement mis sur pied qu'un seul système. Une fois identifiées et comprises, ces illusions ne trompent plus personne.

L'argent sale est partout

Si la lutte contre le blanchiment nous passionne tant, c'est qu'elle donne accès à une grande variété de criminalités. Mis à part le crime passionnel, le dénominateur commun à toutes les activités illégales est l'argent. J'ai toujours craint de me cantonner à une seule infraction.

La financière m'a permis de me spécialiser et de travailler sur une clientèle choisie. Ne blanchissent que les criminels les plus performants, ceux qui ont du succès dans leur activité. Le vendeur de barrettes de shit du coin de la rue va s'acheter un survêtement, une voiture bruyante avec un aileron et partir en vacances en Thaïlande. Il n'a pas besoin de blanchir son petit magot. Son grossiste, en revanche, c'est une autre histoire...

Le besoin de blanchir est crucial pour les activités criminelles qui génèrent un flux de revenus régulier, sur une longue période. C'est le cas de la drogue, du proxénétisme, des jeux clandestins, du trafic de migrants ou... de la fraude fiscale. Les voyous ont besoin d'imaginer une stratégie pour pouvoir jouir tranquillement de leurs profits, en France ou à l'étranger.

Le braqueur de fourgons blindés, lui, agit de manière ponctuelle. Il n'est pas confronté au même obstacle. Admettons que son attaque à main armée lui rapporte 10 millions d'euros. S'il est idiot, il va peut-être en claquer une partie en articles de luxe et en champagne millésimé dans des boîtes de nuit. Il va planquer le reste dans un endroit discret, pendant un temps suffisamment long, jusqu'à ce que tout le monde l'ait oublié, puis tenter de l'utiliser petit à petit via des prête-noms, de préférence loin. Son besoin est primaire. C'est le même que celui du capitaine des corsaires qui allait enterrer le coffre contenant son butin dans le sable d'une île déserte, dessinait une petite croix sur une carte et revenait le déterrer des années plus tard.

Ceux qui ont besoin de blanchir manquent parfois d'imagination et de réflexion. Ils ignorent par exemple que l'argent sale noircit l'argent propre. Si l'on met un euro sale dans 100 euros d'argent propre, on se retrouve avec 101 euros d'argent sale. Une pomme pourrie ne

redevient pas comestible dans un panier de pommes saines. Elle contamine le lot.

Imaginons que le trafiquant à poursuivre possède une villa valant un million d'euros. Nous n'avons pas besoin de prouver que l'intégralité de l'achat a été financée par le trafic. Il nous suffit de démontrer qu'une partie en est issue ou que le trafic a généré un profit équivalent. Finalement, la villa sera saisie et confisquée en vertu d'un des dispositifs prévus par le code pénal, auquel s'ajoute la possibilité de confiscation générale du patrimoine, une peine complémentaire, redoutée par les criminels, en vigueur depuis 2010.

Pour bien comprendre l'effet des saisies, il faut les appréhender avec les yeux des criminels. Pour eux, un séjour en prison est ennuyeux, mais fait partie des risques du métier. En revanche, perdre le produit d'années d'efforts devient vite contrariant. Comment redémarrer le business ? Comment rembourser les créanciers ? Comment maintenir son prestige ? C'est l'argent qui donne l'illusion aux malfaiteurs d'avoir un peu de substance. Ils ne sont pas des héros romantiques mais bien des prédateurs, d'un égoïsme forcené. Ils vivent en parasites et souhaitent jouir d'un confort et d'une supériorité sociale inaccessibles du fait de leurs compétences. Sans argent, que sont-ils ? Qui les respectera ? Qu'auront-ils accompli ?

On peut se réjouir des évolutions récentes de l'arsenal législatif, dans le sens d'une plus grande efficacité de la lutte contre le blanchiment. Jusqu'au vote de la loi de lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance financière, en 2013, et donc pendant notre enquête Virus, la poursuite pénale du blanchiment était encore difficile à mettre en œuvre. Il nous fallait apporter la preuve directe que les fonds blanchis provenaient d'un crime spécifique qui avait généré ces profits. Le blanchiment était considéré comme une infraction de conséquence. Plus facile à dire qu'à faire dans les nombreux cas où nous partions de l'argent pour aller vers le crime plutôt que l'inverse...

La loi du 6 décembre 2013 a introduit un nouvel article 324-1 dans le code pénal, qui définit la notion de présomption de blanchiment : « Les biens ou les revenus sont présumés être le produit direct ou indirect d'un crime ou d'un délit dès lors que les conditions matérielles, juridiques ou financières de l'opération de placement, de dissimulation ou de conversion ne peuvent avoir d'autre justification que de dissimuler l'origine ou le bénéficiaire effectif de ces biens ou revenus. » En clair, si c'est flou, il y a un loup !

Les rapporteurs de la loi auraient souhaité aller plus loin, en inversant complètement la charge de la preuve. Ils avaient imaginé que le mis en cause lui-même soit contraint de fournir la preuve que son argent avait bien une origine légale. En première lecture, la loi avait été votée dans ce sens par l'Assemblée nationale. Mais le Sénat a rejeté cette disposition, au nom de la présomption d'innocence.

La pêche au gros

Les plus grosses affaires sur lesquelles notre équipe travaille portent sur le blanchiment de l'argent de la drogue, surtout du cannabis ou de la cocaïne. Il faut avoir à l'esprit qu'il est ici question de tonnes de drogues, de dizaines de millions d'euros et de leurs cortèges de violence et de corruption. Or, la source principale de l'argent du crime organisé reste la drogue. Et de loin.

Il n'existe pas d'autre activité criminelle qui permette de réaliser des profits aussi énormes, aussi rapidement et de façon continue. Par exemple, un kilo de cocaïne s'achète entre 1 000 et 1 500 euros en Colombie, le principal pays producteur. Il peut être revendu entre 30 000 et 40 000 euros en Europe et entre 20 000 et 40 000 euros aux États-Unis, selon que le lieu de vente est plus ou moins éloigné de la frontière avec l'Amérique du Sud et la qualité du produit. Le même kilo atteint 250 000 euros en Australie !

Le prix de la drogue n'est pas uniquement déterminé par son coût de production. Il est aussi conditionné par l'offre et la demande et le risque encouru à l'importer et la distribuer. La valeur du produit est donc corrélée à l'efficacité des services de répression : douaniers, policiers, gendarmes. Le coût logistique, pertes incluses, rentre dans la valeur de revente. La lutte contre les facilitateurs du trafic, blanchisseurs et réseaux logistiques, fait donc partie de la traque.

Le terme « traque » n'est lui-même pas anodin. Les policiers se comparent volontiers à des chasseurs. Pourtant, même si le lexique de la chasse émaille nos discussions – nous parlons d'affût, d'appât, de leurre, de pistes, de flair, de piège, de trace, de cible... –, nombre d'entre nous se vivent plutôt comme des pêcheurs, tant nos prises sont souvent remises à l'eau ou passent entre les mailles du coup de filet. Plus les affaires que nous traitons sont complexes, plus il faut être ingénieux. Dans tous les cas, il faut tenter de garder l'initiative. Nous choisissons le meilleur moment pour intervenir, après avoir longuement observé nos objectifs. Nous guettons avec patience et suscitons parfois les événements en plaçant des obstacles inopinés sur

la route des malfaiteurs.

Dans mes précédentes fonctions, notamment à la BAC, je participais à des actions énergiques et des arrestations musclées où le vacarme des portes fracassées brisait la quiétude de l'aube. À la financière, nos méthodes d'action sont tout aussi vigoureuses, mais nous travaillons sur un temps plus long. Le policier de la BAC, qui patrouille dans sa voiture, n'a pas le choix. Lorsque la radio lui annonce « agression en cours au 38, rue Jean-Jaurès », il ne tergiverse pas et fonce à l'adresse indiquée. À l'arrivée, en sous-effectif, il peut se retrouver face à une quinzaine de types énervés, armés, prêts à l'attaque, tandis que les pierres pleuvent des immeubles et qu'il n'y a aucune victime à l'horizon. Un guet-apens.

En ce qui nous concerne, le jour où nous décidons d'intervenir, nous connaissons la vie de la personne ciblée dans ce qu'elle a de plus intime, après avoir écouté ses conversations téléphoniques et observé ses allées et venues. Elle, en revanche, ne sait rien de nous. Nous la prenons par surprise.

À la différence d'autres secteurs criminels, nous avons parfois affaire à des suspects loquaces. Les blanchisseurs professionnels, plutôt intelligents, ont une haute opinion d'eux-mêmes. Ils sont très surpris de se faire arrêter et se donnent beaucoup de mal pour justifier leurs actions. Ils ne connaissent pas le fameux adage policier : « En flag' tu chiques, en prélim' tu ergotes, en CR, tu la fermes. » Traduction : En flagrant délit, tu mens, en enquête préliminaire, tu noies le poisson, lors d'une enquête grave sur commission rogatoire, tu te tais. La suite de l'enquête Virus va nous en donner une splendide démonstration.

Chapitre 3

LA BLANCHISSERIE DU LAC LÉMAN

Nous aurions pu, trois semaines après le début de l'enquête Virus, interpellier Marco, le collecteur des quartiers chics parisiens, et saisir les millions d'euros qui transitaient entre ses mains. Nous avions déjà assez de remises d'argent liquide pour effectuer un joli coup de filet. Mais nous souhaitions, en accord avec le juge, pousser les investigations aussi loin que possible, afin de comprendre les interactions avec Simon, le *saraf* marocain, et percer le mystère des relations entre Marco et ses frères basés en Suisse. Bref, nous voulions démêler tout ce système, mettre la main sur un maximum d'argent et démanteler l'infrastructure.

En général, je me refuse à attraper le saumon en aval de la rivière. Au contraire, il est plus stimulant et utile d'en remonter le cours le plus haut possible et, qui sait, voir qui y fraie.

Pendant près de huit mois, toute notre énergie va donc se focaliser sur la fratrie de blanchisseurs. Comme toujours, c'est Marco lui-même qui nous permet d'identifier, très vite, les autres membres de sa famille. Tout simplement grâce à des photos postées sur sa page Facebook !

Les réseaux sociaux ont bouleversé nos comportements d'enquête. On trouve désormais tant d'informations dans des sources ouvertes que notre premier réflexe est de se plonger dans Google avant même de parcourir nos multiples fichiers de police qui répertorient pourtant les antécédents criminels, les armes, les permis de conduire, les délinquants sexuels, etc. Il y a dix ans, on faisait l'inverse. Désormais, l'assemblage des deux est d'une efficacité redoutable : une couche de sources ouvertes, une couche de sources policières...

Tout au long de l'enquête, une photo de famille mise en ligne par

Marco est épinglée au mur de mon bureau. On y voit une femme et six hommes, debout dans un appartement cossu, qui sourient en se tenant par les épaules. Tous portent des lunettes. Trois d'entre eux sont vêtus de costumes et cravates, les autres en tenue plus décontractée, chemise ouverte. Le cliché respire l'aisance bourgeoise et l'harmonie familiale.

L'aîné, Jean¹, vit à Genève, où il dirige une division de la HSBC Private Bank. Albert, le second, habite à Casablanca. Il donne de temps à autre des coups de main pour réaliser des opérations de compensation depuis le Maroc. Mardoché, dit Marco, le troisième, que nous avons déjà évoqué, est notre cible principale. Il joue le rôle d'intermédiaire lors des remises d'espèces à Paris et en Espagne. Meyer, le quatrième, que nous avons également déjà rencontré, est le principal dirigeant de la société GPF S.A., à Genève, l'usine à blanchiment du dossier. C'est lui qui coordonne les opérations et gère les flux d'argent. Son rôle est capital. Freha, la seule fille, vit quant à elle dans le XIX^e arrondissement de Paris, et apparaît comme la responsable du coffre dans lequel sont entreposés les surplus des collectes. Enfin Nessim, le benjamin, travaille chez HSBC avec son frère aîné et participe directement aux opérations de blanchiment de Meyer. Un dernier frère semble étranger aux activités de blanchiment. Le malheureux s'est marié quasiment sans la présence des membres de sa famille, la plupart de ses frères séjournant en prison, juste après l'opération.

Tout aurait pu capoter

Une maladresse a manqué de faire capoter l'ensemble du dispositif. Je demandai à un collègue de m'aider à accéder aux informations bancaires d'une société anglaise de Meyer, ainsi qu'à de nombreux autres comptes ouverts à la banque HSBC. Vu les liens de mes cibles avec la banque, mon idée était d'emprunter une voie sûre et discrète, via un ancien commandant de l'Office, qui a quitté la police pour travailler chez HSBC. Mais la réquisition², suivant le chemin habituel, a été envoyée à la direction française de la banque.

Dans cette réquisition figuraient des informations ultrasensibles et confidentielles sur notre enquête. Elle comprenait les noms de toutes les personnes que nous avons ciblées, puisque nous voulions justement connaître le détail des transactions financières effectuées sur leurs comptes. Or, le risque de fuite était énorme.

Jusque-là, Meyer et Nessim ignorent bien sûr que nous sommes sur leur trace et que nous enregistrons leurs conversations téléphoniques depuis plusieurs semaines. S'ils sont mis au courant de notre enquête, c'en est fini de nos investigations. Heureusement, saint Martin, patron de la police, veille sur nous. La réquisition atterrit finalement sur le bureau de notre ancien collègue, qui joue le jeu de la discrétion. Il nous organise un rendez-vous à Paris avec le responsable conformité d'HSBC pour l'Europe, chargé de vérifier que les activités de la banque respectent les règles internationales antiblanchiment et censé alerter les autorités dès qu'il détecte des activités suspectes.

Lors du premier rendez-vous, ce cadre supérieur est mal à l'aise, partagé entre le souci de protéger le secret bancaire et la menace d'une action en justice, qui risque de nuire encore plus à la réputation de la banque. Au moment de notre rencontre, HSBC est secouée par un énorme scandale aux États-Unis. Accusée d'avoir participé au blanchiment de l'argent des cartels mexicains, elle est en train de conclure un accord avec le gouvernement américain pour répondre à des accusations de complicité de blanchiment. Fin 2012, HSBC acceptera de payer 1,92 milliard de dollars pour solder des poursuites aux États-Unis et éviter d'être accusée de complicité de blanchiment au profit de trafiquants mexicains, de groupes terroristes et de l'Iran.

De notre côté, nous avons besoin de récolter un maximum d'informations sur les comptes de nos suspects. Nous avons demandé au juge de lancer une commission rogatoire internationale à destination de la Grande-Bretagne, où se trouvent les comptes qui nous intéressent, mais nous savons que cette requête mettra des mois avant d'aboutir. Or le temps presse.

Peu après ce rendez-vous, je reçois la visite du responsable mondial de la conformité de HSBC, le supérieur hiérarchique de notre premier interlocuteur, flanqué d'un ancien juge d'instruction français. Il vient spécialement des États-Unis pour nous rencontrer. Son stress est palpable, il redoute par-dessus tout un second scandale en Europe. Il transpire à grosses gouttes dans la salle climatisée de l'Office. Quant au juge d'instruction à la retraite qui l'accompagne, il lui sert de conseiller juridique personnel.

L'entrevue est cordiale comme peut l'être une partie de poker. Il cherche à évaluer les risques et moi les informations que je peux livrer. Nous ne lui avons pas demandé de fournir les comptes étrangers sur la période concernée par notre enquête, mais, fait étonnant, il a jugé approprié de nous les remettre. De son plein gré. Les jours suivants, des émissaires de la banque HSBC me contactent régulièrement pour des rendez-vous discrets, à l'extérieur, où me sont

remises de grosses enveloppes kraft contenant tous les relevés bancaires dont nous avons besoin.

Coup de filet

Après plusieurs mois d'enquête, nous avons réuni suffisamment d'éléments pour mettre un terme aux investigations et procéder au grand coup de filet en France et en Suisse. Cent vingt enquêteurs sont mobilisés. Plus de vingt cibles identifiées sur la première vague, entre Paris, Annecy ou encore Genève... Tout le monde doit être interpellé à 6 heures tapantes afin de garantir la conservation des preuves.

Ce 10 octobre, j'arrive au service à 4 heures du matin, après avoir trop peu dormi. Nous avons surveillé les lignes téléphoniques jusqu'à tard dans la nuit avant de nous résoudre à rentrer chez nous, pour prendre un peu de repos. Quentin a campé sur place. L'épouse de Julien, enceinte, est sur le point d'accoucher. Je n'arrive pas à raisonner le futur père, qui veut à tout prix participer à l'opération.

Nous enfilons les gilets pare-balles, vérifions les armes, glissons les ordinateurs portables dans leurs housses. Rue des Trois-Fontanot, au pied de nos bureaux, à Nanterre, une longue file métallique de voitures de police banalisées nous attendent, prêtes à partir, remplies de collègues de tous les services venus en renfort. Ceux des brigades d'intervention, reconnaissables à leurs cagoules noires, sont en train d'empiler leurs béliers et leurs boucliers d'intervention dans les coffres des monospaces. On y est !

Je suis confiant. Il y a encore eu des collectes de cash la veille. Notre dossier d'enquête est en béton armé. Les équipes positionnées sur les objectifs loin de Paris sont déjà parties le jour précédent, prêtes à intervenir en même temps que nous en région parisienne. Je fais un dernier point avec le chef de service, dans le hall du bâtiment, juste avant de sortir. Des collègues, à l'extérieur, debout devant la porte, tendent l'oreille. On se croirait dans un amphithéâtre bondé de première année de fac. Je fais l'appel des équipes, décris les objectifs de chacune, ainsi que les précautions à prendre. Mon groupe s'est réservé les cibles de choix. En avant ! Tout le monde saute dans les véhicules. L'embouteillage se dissipe peu à peu.

De mon côté, je file chez Marco. À 6 heures précises, nous faisons céder la porte d'entrée de son pavillon de banlieue. Marco est interpellé et placé en garde à vue. La perquisition peut enfin commencer. Pour cette opération, j'ai pris la précaution d'emmener avec nous un chien spécialement dressé pour renifler les billets de

banque. Il fait son entrée en frétilant, heureux de sortir du coffre de la voiture pour jouer avec nous. Marco le regarde d'un air inquiet. Le malinois traverse la maison sans s'arrêter, monte au premier étage et se précipite dans la penderie ; 100 000 euros nous y attendent, jetés en vrac dans un sac. Marco mime l'étonnement. Voit que ça ne prend pas. Tente une autre approche :

— On partage ?

— Non monsieur, on saisit.

Raté. Marco ne sait ni improviser un mensonge crédible ni rester muet. La lutte est inégale. Je sais tout de lui. Il tente naïvement de cacher son petit carnet de comptes, qui traîne sur la table de la cuisine, en posant benoîtement une boîte de gâteaux par-dessus. Je connais ce carnet et je sais ce qu'il contient sans même l'ouvrir. Je récite devant lui les montants des cinq dernières collectes, puis ouvre le précieux document. Marco transpire.

Je ne le fais pas pour fanfaronner mais pour prendre l'avantage psychologique. Ce sera utile au moment des auditions. J'égrène encore deux ou trois détails sans importance pour l'amener à penser que la police nationale au grand complet ne travaille que sur lui depuis des années : ses problèmes de démarreur sont-ils réglés ? A-t-il trouvé un cadeau pour sa sœur ?

Dans le bac à linge sale, je découvre le téléphone secret que lui a acheté son frère. Marco tente de rester affable, mais perd peu à peu contenance.

Pendant ce temps, les nouvelles nous arrivent des autres membres de l'équipe, dispersés sur nos cibles prioritaires, les collecteurs du trafic : « Mustapha est serré ! Il y a du pognon jusque dans la cheminée ! »

Abdelouafi est pris lui aussi, mais non sans peine. Son interpellation donne lieu à une méprise mémorable. Il y a deux appartements sur son palier. L'un porte un nom sans rapport avec notre cible, l'autre aucun nom. Il faut choisir vite, on ne peut plus reculer. Toutes les arrestations sont en cours en France et à l'étranger, et il est impossible de différer l'intervention.

Jean-Jo choisit la porte anonyme et donne le feu vert à la BRI pour la fracasser avec un vérin hydraulique. L'huisserie explose et la porte tombe à plat sur le sol. Jean-Jo déboule dans l'appartement d'un couple réveillé en sursaut : un CRS et la greffière d'un juge d'instruction travaillant dans la même galerie que notre juge Baudoin

Thouvenot. Oups ! Alerté par le bruit, Abdelouafi sort sur le palier en pyjama pour voir ce qui se passe chez ses voisins. Il est cueilli en douceur. L'intervention aurait pu mal tourner sans le sang-froid de Jean-Jo. Le CRS armé était persuadé que les intrus étaient de faux policiers...

Tous les autres collecteurs sont arrêtés, à l'exception de « Lunettes », le collecteur principal.

À Annecy, l'une des secrétaires de Meyer travaillant chez GPF S.A. est également arrêtée. On la ramène à Nanterre, où elle commence aussitôt à parler. Meyer et Nessim sont quant à eux interpellés à Genève. Au domicile du premier, les policiers suisses trouvent non pas un simple coffre-fort, mais une véritable salle forte, dissimulée derrière une penderie de manteaux de fourrure, au sous-sol de la villa. L'épouse de Meyer leur indique obligeamment la cachette. Ils y découvrent une belle quantité d'argent liquide : 300 000 euros, 539 000 francs suisses et 183 000 dollars, qu'ils saisissent aussitôt, ainsi que de nombreuses montres de luxe, d'une valeur supérieure à 1,8 million d'euros. Tout cela est de bon augure.

Toutes les transactions illégales, nous le savons, sont consignées dans de petits carnets tenus par la secrétaire de Meyer, qui a méticuleusement répertorié des centaines d'opérations de blanchiment, au fil des ans. Nous sommes d'autant plus curieux d'en découvrir le contenu que Meyer s'est étranglé un jour, dans une conversation sur écoutes, en apprenant leur existence : « Le monde a changé. Si ce cahier tombe dans les mains de n'importe qui, je suis mort », a-t-il dit. Prémonitoire. Mais, selon les informations qui nous parviennent des collègues présents en Suisse pour les interpellations, pas de carnet à l'horizon...

Nous verrons bien. Pour l'instant, nous avons du pain sur la planche avec nos gardés à vue.

Le juge nous rejoint dans les locaux de Nanterre. Marco a repris des forces entre son domicile et nos bureaux. Sa première audition commence. En réponse aux questions simples sur lui, sa famille et son travail « officiel », il se montre plutôt loquace. Mais dès qu'il s'agit de ses activités occultes, il hésite, prend une longue inspiration et commence chaque phrase par : « honnêtement », « sincèrement » ou « franchement, si je me souviens bien », autant d'expressions qui annoncent des mensonges.

Le deuxième jour de son audition nous fatigue. Quentin déploie toute sa pédagogie pour lui faire comprendre qu'il n'est qu'une abeille

ouvrière exploitée par le réseau, et, qui plus est, mal payée à coups de petites enveloppes. Car Marco n'est pas rémunéré à la commission : ses revenus dépendent en fait de la générosité de son frère Meyer, qu'il voit deux fois par an, lors de réunions de famille où ils font les comptes.

Le troisième jour, ses traits sont tirés. Son stock de mensonges n'est plus gérable, il lui en faut dix nouveaux pour en soutenir un ancien. Ses réponses sont plus courtes. Puis, brutalement, les vannes lâchent et les aveux surviennent. Il respire à nouveau normalement. Marco fait partie de ces suspects qui nous disent merci en partant, à la fin de leur garde à vue. Aucune animosité, chacun a fait son job.

Genève, son lac et ses secrets

En parallèle des perquisitions conduites aux domiciles de Meyer et Nessim, une saisie a lieu dans les bureaux d'HSBC Private Bank à Genève. Nessim et son aîné Jean sont des cadres dirigeants de cette filiale de la grande banque internationale, dont le siège se trouve à Londres. Jean est entré dans la banque en 1988, comme chargé de clientèle. Il en a gravi les échelons pour devenir membre du comité exécutif, chargé notamment de la clientèle des diamantaires. Cet homme de réseaux jouit d'une grande liberté au sein de sa division, qui gère 12 milliards de dollars d'actifs. Il gagne plus de 800 000 euros par an au titre du salaire de base, auquel s'est ajouté en 2011 un bonus de 1,37 million d'euros³. Nessim travaille par ailleurs dans le même service que son frère, en tant que directeur de la zone Israël.

HSBC n'est pas n'importe quelle banque. Fondée par un Écossais à Hong Kong, en 1865, sous le nom de Hong Kong and Shanghai Banking Corporation, elle avait pour objet initial de financer le commerce entre la Chine, l'Europe et les États-Unis, y compris celui de l'opium, au temps où Hong Kong était une colonie britannique. Elle a été condamnée à de nombreuses reprises par la justice, dans plusieurs pays, pour avoir abrité des fonds criminels, participé indirectement au financement du terrorisme et favorisé l'évasion fiscale à grande échelle en Europe.

En 2015, un consortium international de journalistes d'investigation a publié les Swissleaks, des révélations sur un système international de fraude fiscale et de blanchiment, orchestré à travers les comptes HSBC de plus de cent mille clients à Genève et vingt mille sociétés *offshores*. Le montant de la fraude a été estimé à 180 milliards d'euros.

Cette affaire n'a éclaté que trois ans après l'affaire Virus, mais nous en avons déjà des preuves. Au moment de notre enquête, HSBC est menacée de se voir retirer sa licence bancaire aux États-Unis : elle a un pistolet sur la tempe.

La filiale qui nous intéresse, HSBC Private Bank, basée à Genève, a été créée en 1999 après le rachat par HSBC de la Republic National Bank of New York, fondée par Edmond Safra, un banquier juif syrien naturalisé brésilien, mort dans l'incendie criminel de son penthouse à Monaco. C'est ce qu'on appelle une banque privée, spécialisée dans la gestion des grandes fortunes.

La personnalité et les méthodes d'Edmond Safra méritent qu'on s'y arrête un instant, car c'est lui qui a introduit chez HSBC des pratiques bancaires agressives et sans scrupules, à l'opposé des valeurs de prudence de la maison mère, de tradition écossaise. Il posait peu de questions aux clients sur l'origine de leurs fonds, ce qui plaisait aussi bien aux émirs du Golfe qu'aux chrétiens libanais et aux diamantaires d'Anvers.

Pour reconstituer l'ensemble des opérations de blanchiment réalisées par Meyer et Nessim, je demande à la direction de la banque HSBC, via mon nouvel ami américain, qu'elle gèle les accès aux serveurs, le temps de la perquisition. Cela doit nous permettre d'avoir accès aux données informatiques, à tous les fichiers des clients suspects, les échanges de messages électroniques... Malheureusement, à mon grand regret, la précieuse copie n'a jamais été réalisée.

Une autre perquisition a lieu au siège de GPF S.A., dans la Maison des paons, l'un des plus beaux immeubles de Genève, construit en 1902 dans le style Art nouveau, à la façade ornée de pierres sculptées et de délicats balcons en fer forgé. GPF S.A. occupe deux étages de cet imposant bâtiment et la belle-mère de Meyer travaille au dernier étage, siège d'une organisation caritative. Je sais que tous les documents compromettants sont rangés au dernier étage, dans un coffre. Mais nos collègues suisses ne sont pas autorisés à y perquisitionner, leurs investigations étant limitées au siège de GPF S.A. Peu importe.

Cette société suisse joue un rôle majeur dans le dispositif de recyclage des espèces issues du trafic de stupéfiants. Depuis 2009, elle est gérée par Meyer, qui a pris la suite de son beau-père Ernest, le fondateur de la société dans les années 1970. C'est avant tout une officine de blanchiment du patrimoine de fraudeurs fiscaux. Du temps d'Ernest, la quasi-totalité des clients était des évadés fiscaux, parfois

des familles entières, résidant principalement en France, mais aussi en Espagne, en Turquie, en Belgique ou en Israël. Leurs avoirs totalisaient 800 millions de dollars en 2008. Ce portefeuille a beaucoup évolué après la prise de fonction de Meyer comme dirigeant. Comme nous l'explique une assistante, Meyer a amené de nombreux nouveaux clients, que le fondateur détestait : des Marocains louches, des commerçants, que les anciens salariés de GPF S.A. trouvaient « très bizarres ».

Après la garde à vue de Meyer, suivie de son incarcération, des scellés sont placés sur les portes de GPF S.A. et la justice suisse s'apprête à confier la garde des locaux à l'avocat du suspect. Lorsque je l'apprends, nous sautons aussitôt dans une voiture, direction Genève. À notre arrivée, le coffre de l'association caritative a disparu mais nous obtenons l'autorisation de passer trois jours à sécuriser la plupart des pièces à conviction essentielles à notre enquête, encore présentes dans les locaux. Nos collègues suisses hésitent à ouvrir un autre coffre-fort, trouvé pendant la perquisition. Je propose, en blaguant à froid, de le jeter par la fenêtre pour l'ouvrir. Cette perspective déclenche la décision de faire venir un serrurier, ce qui nous permet enfin de saisir le contenu du coffre. L'absence de second degré a parfois du bon.

Une repentie très bavarde

Laure, la fidèle secrétaire qui travaille sous les ordres de Meyer, possède une connaissance exhaustive des sociétés gérées par son patron et des bénéficiaires finaux des comptes rattachés à ces sociétés. Nous sommes donc impatients de découvrir ce qu'elle a à nous révéler sur les pratiques de son employeur. Mais son arrestation est délicate, car, même si elle est française, elle réside à Genève, sur le territoire helvétique. Et les lois qui s'y appliquent ne sont pas les mêmes.

Lors du coup de filet d'octobre 2012, elle est interpellée, comme convenu, par la police suisse et interrogée par le juge genevois chargé de l'enquête. Nous souhaitons l'entendre nous aussi, car nous avons compris le rôle central qu'elle joue dans le fonctionnement quotidien de GPF S.A. Elle est au courant de tout, mais malheureusement pour nous, elle est interdite de sortie de territoire par la justice suisse. Nous n'entendons donc pas parler de ses fameux carnets.

Laure reste prudemment en Suisse, pendant de longs mois, sans oser sortir du pays de peur d'être arrêtée en France. Nous n'avons d'autre choix que de patienter et de la placer sur écoutes.

Par chance, elle est très proche de ses parents, qui vivent à Annecy, à une trentaine de kilomètres de Genève. Un samedi de juin 2013, son père l'invite à un barbecue familial. La veille, le père et la fille élaborent un plan compliqué, fait de routes secondaires, de changements de voiture et de portables coupés. Laure hésite toutefois à s'y rendre. De notre côté, nous sommes en alerte pour ne pas rater cette aubaine.

De retour de trois semaines de mission, je n'ose pas prévenir mon épouse que le week-end prévu en famille en Normandie risque à son tour d'être compromis. L'interpellation de Laure est imminente. Le vendredi soir, je charge la voiture familiale et emporte mon arme. Camille, mon épouse, s'en aperçoit et me lance, pas dupe : « Tu comptes flinguer un homard ? »

Nous sommes face à la mer depuis moins d'une heure lorsque Quentin m'appelle : « Ça y est ! Laure se prépare à aller voir ses parents demain à Annecy. » Jean-Jo et Quentin prennent aussitôt la route pour venir me chercher en Normandie. Je mets à profit leur temps de parcours depuis Paris pour valider avec le juge Baudoin Thouvenot l'interpellation de Laure et trouver un logement à Annecy, bondée, un soir de fête de la Musique. Les collègues arrivent et, à minuit, nous filons vers les Alpes.

À l'arrivée de Laure au domicile de ses parents, le lendemain matin, nous sommes déjà sur place. Huit mois après les premières arrestations, nous réussissons enfin à l'entendre sous le régime de la garde à vue. Passé le moment de surprise causé par l'irruption policière dans la fête familiale, Laure monte tranquillement dans la voiture de service, pour être conduite dans nos bureaux de Nanterre. Nous n'allons pas être déçus.

Lorsque nous lui donnons lecture de l'article 324-1 du code pénal, qui définit le blanchiment, elle s'exclame, avec sincérité : « On dirait ma lettre de mission ! »

Après nous avoir évités pendant des mois et avoir vécu dans l'angoisse d'une arrestation, Laure semble surprise de rencontrer des policiers polis et respectueux. Le juge Thouvenot, avec son timbre de voix rassurant trahissant sa bienveillance, finit de la tranquilliser. Soulagée, elle se montre coopérative lors des quatre jours de sa garde à vue. Tout le monde n'est pas fait pour la cavale et cette compétence n'apparaît pas dans sa fiche de poste. Laure a répondu à une offre d'emploi qui ne précise pas non plus la nature illégale des activités de GPF S.A. Mais c'est une femme vive d'esprit, qui a vite compris en

quoi consistait réellement le travail de la société.

Son témoignage est d'autant plus intéressant qu'elle a commencé à travailler pour GPF S.A. dès 2005. Elle a pu observer le changement de climat à partir de 2009, lorsque le fondateur, Ernest, a remis les rênes de la société à son gendre Meyer. Elle a conscience de l'illégalité de ce qu'on lui demande de faire au sein de l'officine. Mais son salaire mensuel de 6 000 euros, confortable pour une secrétaire, suffit à mettre ses scrupules en sourdine.

Laure nous apporte un précieux éclairage du système GPF S.A., en racontant en détail les visites d'un prénommé Rachid, manifestement très fortuné, qui vient souvent de Casablanca accompagné d'un certain Karim. Ces deux jeunes branchés, la trentaine, arrivent avec des valises entières de billets qu'ils déversent sur le bureau de Meyer.

Elle explique également comment Meyer a tiré profit de l'affaire Falciani pour reprendre la clientèle marocaine de HSBC Private Bank de Genève. En 2008, Hervé Falciani, un informaticien français travaillant pour HSBC en Suisse, a dérobé des fichiers contenant des informations confidentielles sur cent trente mille comptes bancaires appartenant à soixante-dix-neuf mille clients de multiples nationalités, dont plusieurs milliers de Français, qui n'avaient pas déclaré ces avoirs à l'administration fiscale. Il a fourni ces documents aux services fiscaux français, qui ont poursuivi les fraudeurs et récupéré pas moins de 1,2 milliard d'euros.

Cette affaire a valu de sérieux ennuis judiciaires au lanceur d'alerte. Il a été arrêté en 2018 en Espagne sur la base d'un mandat d'arrêt international émis par la Suisse, qui l'avait condamné par contumace, en 2015, à cinq ans de prison pour espionnage économique. Mais l'Espagne a refusé son extradition en échange de sa collaboration à la poursuite des fraudeurs fiscaux espagnols.

La diffusion par la presse internationale des listes Falciani d'évadés fiscaux a traumatisé le système bancaire suisse, protégé jusqu'alors par un inviolable secret. L'affaire a permis à GPF S.A. de recruter discrètement un grand nombre d'anciens clients de HSBC, fuyant la grande banque soudain exposée... Jusqu'à ce que nous nous intéressions à notre tour à la discrète officine de Meyer.

Lors de ses auditions, Laure se réfère constamment à mon rapport de synthèse de l'enquête, auquel elle a eu accès par la justice suisse. Elle peut le citer de mémoire et relie de nombreuses opérations décrites dans ce document à ses propres notes, contenues dans un petit

cahier noir. J'en suis évidemment ravi, mais ce serait encore mieux avec le cahier sous les yeux. Problème : le précieux document est resté chez elle, à Genève.

Son contenu nous intéresse au plus haut point, mais il nous est légalement impossible de le récupérer. Elle demande donc à son père d'aller le chercher à son domicile. Ce qu'il fait, plein de bonne volonté lui aussi. En quelque sorte, il fait la perquisition lui-même !

En outre, la secrétaire a constitué un classeur dans lequel elle a inséré des fiches relatives à chacune des sociétés fictives créées par GPF S.A. et sur lesquelles figurent, à chaque entrée, le bénéficiaire réel et les comptes bancaires rattachés. Pour chaque *trust*, Laure a listé toutes les opérations réalisées à la demande de son patron, avec les dates, les montants des transferts et des remises d'espèces. Afin de rendre le tout plus lisible, elle a intercalé des onglets de couleur dans le classeur : orange pour les blanchisseurs, rose pour les fraudeurs fiscaux, rouge pour les trafiquants de drogue... Une perle.

Laure se livre comme une repentie de la mafia italienne, qui balance tout ce qu'elle sait du fonctionnement de l'organisation. Une garde à vue est une expérience traumatisante. Et pourtant, au terme des quatre jours, le maximum autorisé par la loi, elle en redemande ! Alors que nous nous apprêtons à la présenter au juge d'instruction pour son interrogatoire de première comparution, elle demande plus de temps. Elle a encore des choses à dire. Son avocat est éberlué en la voyant pleurer au moment de nous dire au revoir.

Doublement mise en examen, en France et en Suisse, et placée sous contrôle judiciaire, elle se trouve dans une situation personnelle délicate, voire kafkaïenne, car le juge suisse lui a interdit de se rendre en France et le juge français de se rendre en Suisse. Ce qui ne l'empêche pas de vouloir à tout prix nous aider dans notre enquête.

Avec son concours, nous tentons de récupérer Meyer, relâché contre une caution et sous contrôle judiciaire en Suisse. Il ne peut, ni ne veut, quitter la Confédération helvétique. Un jour, Laure nous avise qu'elle a été contactée par une employée de GPF S.A. afin de rencontrer Meyer, qui espère sans doute la convaincre de ne pas parler à la justice. Rendez-vous est pris avec Meyer dans un restaurant frontalier de Genève, dont la cuisine se trouve en Suisse et la salle à manger en France. Nous sommes prêts à l'interpeller sur le sol français. Malheureusement, ce plan ingénieux ne fonctionne pas. Meyer, méfiant, ne vient pas à la rencontre.

Lors du procès d'octobre 2018, Laure a été condamnée à une peine légère d'un an de prison avec sursis, dont elle n'a pas fait appel. Les

juges ont été sensibles à l'aide qu'elle a apportée à l'enquête. Elle vivait jusque-là entourée d'individus apparemment honorables évoluant dans un monde cynique où l'argent est une fin en soi. Cela l'avait conduite, en dépit d'une nature honnête, à jouer un rôle actif dans le dispositif de blanchiment, au service des affaires criminelles de son employeur. Les arrestations lui ont fait prendre conscience de la gravité des faits. Son milieu familial et son éducation lui ont permis de reprendre pied et de faire à temps le choix judicieux de collaborer avec la justice.

Blanchiment Inc.

Les documents saisis lors des perquisitions, joints au décryptage effectué par Laure, nous permettent de démontrer que GPF S.A. joue le rôle de plaque tournante du processus de blanchiment, en mettant en relation deux mondes que rien ne prédestine à se rencontrer : celui des trafiquants de drogue et celui des fraudeurs fiscaux. Deux mondes que tout oppose... sauf l'appât du gain.

Voilà comment les choses se passent. GPF S.A. permet aux fraudeurs fiscaux de dissimuler leur argent, puis d'en bénéficier grâce à diverses techniques de blanchiment. Comme le dit Laure avec acuité : « Notre métier consiste à donner une apparence de légalité à des fonds dont nous connaissons l'origine illégale, au moyen de toute une panoplie d'artifices : faux prêts, fausses factures, ouverture de compte, mise à disposition d'espèces, investissements, faux contrats, sociétés-écrans pour dissimuler le bénéficiaire, conversion de devises, contrat de change, le tout dans différents pays, dont la France. »

Lors des contrôles de lutte contre le blanchiment, effectués chaque année par les autorités suisses, la secrétaire se cachait au sixième étage du bâtiment, au siège de l'association caritative de la belle-mère de son patron, ou s'enfermait à clé dans son bureau !

La principale méthode utilisée par GPF S.A. consiste à créer des sociétés, principalement au Panamá, dédiées à l'administration de fonds. Ces entités sont des *trusts*, une construction juridique dans laquelle un individu ou une personne morale transfère des actifs au *trust* et lui en confère le contrôle pour son compte. Évidemment, le bénéficiaire reste secret et les administrateurs sont des gérants de paille professionnels... Initialement, toutes les sociétés *offshores* disposaient de comptes en Suisse. Mais après l'affaire Falciani, les avoirs des clients ont été exfiltrés aux Bahamas, pour plus de sécurité.

Dans le dossier qui nous concerne, les *trusts* sont créés par le cabinet

d'avocats panaméen Mossack Fonseca, qui facture 3 800 euros par an et par société à GPF S.A. Et il y en a des centaines... Or ce cabinet est devenu mondialement célèbre quatre ans plus tard, après la publication des « Panama Papers », en avril 2016, par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ)⁴.

Les « Panama Papers » trouvent leur origine dans une fuite massive de données, transmises à un journaliste allemand par un lanceur d'alerte. Ces documents ont permis d'identifier 214 000 sociétés *offshores*, dont la plupart de celles de Meyer, parfois avec les noms de leurs réels bénéficiaires économiques, parmi lesquels des responsables politiques, comme Jérôme Cahuzac, l'ancien ministre du Budget, ou des chefs d'entreprise et des sportifs de haut niveau, ainsi que des criminels. La publication des « Panama Papers » a provoqué un scandale mondial, qui a contraint Mossack et Fonseca à fermer leur cabinet en 2018⁵.

Mais lors de l'enquête Virus, en 2012, rien de tout cela n'est encore connu. Nous avançons à vue. Pour ma part, je passe des nuits entières à tenter de comprendre le système mis en place par Meyer. Un élément en particulier me donne du fil à retordre. Et c'est seulement après l'avoir compris et décortiqué que je peux mettre un point final à l'enquête et prévenir le juge qu'il est temps de déclencher les interpellations.

Je me souviens parfaitement de ce moment décisif. Je suis chez moi, une nuit de la fin du mois de juillet, devant mon ordinateur. Nous sommes tous épuisés, après plusieurs mois de travail intensif. Je suis rentré chez moi tard le soir et me suis endormi sur le canapé après avoir avalé un repas vite fait. Puis j'ai rouvert un œil et poursuivi mes recherches en sources ouvertes.

Cette nuit-là, j'ai un déclic. Je connais par cœur toutes les écoutes téléphoniques, devenues mon livre de chevet. Mais depuis plusieurs jours, je bloque sur un mot, qui revient sans cesse dans les conversations entre Meyer et ses secrétaires, et dont je ne comprends pas le sens. J'entends « oudel », « noudelle », « new deal ». Il s'agit vraisemblablement d'une société, mais laquelle ? Cette énigme est d'autant plus frustrante qu'il s'agit d'un point névralgique, vers lequel convergent la plupart des opérations de compensation.

À force de tâtonnements et de recherches sur les sites internationaux de registres du commerce, je finis par trouver une société Yewdale Ltd, en Angleterre, dont Meyer est l'administrateur principal. Je sais tout de suite que je viens de percer l'écran de fumée

de Meyer. J'ai enfin trouvé la société dédiée à masquer ses opérations de blanchiment.

Yewdale Ltd constitue le cœur du réacteur. La société exerce officiellement toutes sortes d'activités, de la distribution de matériel médical à l'import-export de maillots de bain, en passant par la production cinématographique. Mais en réalité, c'est une fiction complète, une entreprise sans aucune activité. Un pur véhicule de blanchiment. Yewdale Ltd fonctionne comme une chambre de compensation, un peu à la manière de Clearstream⁶ au Luxembourg.

Concrètement, cela signifie que toutes les transactions entrantes sont cumulées sur une période donnée, de même que tous les débits. N'est ensuite transférée, ponctuellement, que la différence entre les deux. Cela permet d'éviter de multiples opérations, susceptibles d'attirer l'attention des autorités de contrôle des transactions financières.

Les opérations de Yewdale Ltd au profit de sa clientèle de trafiquants viennent compenser les remises de cash, elles-mêmes couvertes, au crédit de Yewdale Ltd, par les comptes en Suisse ou aux Bahamas des bénéficiaires des remises.

Prenons un exemple pour mieux comprendre : 500 000 euros provenant de la vente de stupéfiants sont remis en cash à un fraudeur fiscal à Paris. Le fraudeur verse 500 000 euros à Yewdale Ltd à Londres depuis son compte secret à Genève, puis Yewdale Ltd rembourse plus tard 500 000 euros au trafiquant de drogue par le biais d'un virement impossible à relier au cash du trafic.

À partir de ce moment décisif, et toujours depuis mon salon, je parviens à retrouver la trace de toutes les sociétés *offshores* liées à GPF. Comment ? Grâce à un *hacker*.

Un hacker à la rescousse

Je dois rendre hommage au *hacker* britannique Dan O'Huiginn, membre de l'Organised Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP). En 2010, ce jeune homme a réussi à siphonner toute la base de données du registre du commerce du Panamá, qu'il a mise à la libre disposition du public, gratuitement, sur Internet⁷. Jusqu'alors, le registre du commerce officiel du Panamá, en ligne depuis 2008, n'offrait qu'une seule entrée possible, par le nom de l'entreprise. Et encore fallait-il le connaître. Il était impossible de trouver quoi que ce soit en tapant le nom d'un dirigeant. Mais Dan O'Huiginn est parvenu

à extraire toutes les données et à les réindexer, de façon à rendre possible cette recherche par nom. Désormais, c'en est fini de l'anonymat.

Ce jour-là, il se fait tard. Tout le monde dort dans l'appartement. Je viens de trouver la base de Dan en naviguant un peu au hasard sur le web à la recherche du moyen d'accéder au registre du commerce du Panamá. Le curseur clignote dans la barre de recherche. Sans conviction je tape le nom de Meyer en me disant que je ferais mieux d'aller dormir. S'affiche alors une liste sans fin de sociétés dont il est l'administrateur et les copies PDF des actes de constitution. Je poursuis ma recherche avec les noms des autres dirigeants de GPF S.A. Encore plus de sociétés...

Au petit matin, j'ai listé trois cent cinquante *trusts* créés au Panamá pour les clients de Meyer, par l'entremise de la société de conseil Mossack Fonseca. Une douche en sifflotant et je fonce au bureau annoncer la nouvelle au groupe.

Dans ces *trusts*, beaucoup de noms me semblent familiers. Je les ai entendus dans les écoutes téléphoniques. J'entreprends donc de relire toutes les transcriptions des écoutes, de A à Z, des centaines et des centaines de pages, avec cette nouvelle clé de compréhension. Un travail de fourmi. Mais tout devient enfin très clair. J'ai l'impression de relire l'Évangile après avoir rencontré Jésus-Christ. On les tient.

La panoplie du blanchisseur international

D'après son site Internet, qui paraît superficiel, l'objet social de Yewdale Ltd est de vendre des rideaux occultants. Un comble. Et pourquoi pas des écrans de fumée ? En réalité, c'est une coquille vide, sur les comptes de laquelle 90 millions d'euros ont transité au cours des trois années visées par notre enquête, de 2009 à 2012. Bizarre pour une entreprise sans aucun fournisseur ni salarié. Yewdale Ltd a deux actionnaires : un *trust* panaméen (à hauteur de 75 % du capital), et une société basée à Genève, qui gère les actifs destinés à l'héritage des enfants de Meyer (pour les 25 % restants). Surtout, ses relevés de compte HSBC nous permettent d'identifier plusieurs clients de l'officine GPF S.A.

La fonction de Yewdale Ltd est donc de faire écran aux véritables investisseurs et servir de tremplin pour les fonds de nombreuses structures *offshores* détenues. Elle a aussi pour rôle d'internationaliser les opérations, afin de faire échec à d'éventuelles enquêtes. Ses comptes à la HSBC sont utilisés pour faire transiter la contrepartie des

remises de fonds en espèces aux évadés fiscaux français⁸. En échange du cash reçu, les comptes secrets des fraudeurs versent de l'argent sur Yewdale Ltd qui le transfère ensuite à ceux qui avaient remis les espèces. C'est-à-dire principalement les trafiquants de drogue et les fraudeurs marocains. L'ensemble est donc un jeu à trois bandes.

En bon couteau suisse, Yewdale Ltd sert également à Meyer à réaliser toutes sortes d'opérations de blanchiment au bénéfice de ses clients : prête-noms dans des opérations fictives, prises de participations imaginaires dans des entreprises, détournement des fonds des sociétés au moyen de fausses factures...

Yewdale Ltd entretient des relations commerciales fictives avec une multitude de sociétés bien réelles, dirigées par les clients de GPF S.A., dans des domaines aussi variés que la fabrication de sous-vêtements, la publicité pour le cinéma, l'industrie pétrolière, le stylisme ou la promotion immobilière. Chaque fois, Yewdale Ltd se présente comme un fournisseur, facturant allégrement des marchandises fantômes, des études bidons et des services imaginaires. Les fonds détournés atterrissent sur les comptes des entrepreneurs fraudeurs. Moyennant, toujours, une jolie commission.

Pour se rendre compte de l'ampleur de l'affaire, il faut confronter les relevés de comptes à nos écoutes téléphoniques. Tout devient alors très concret. Ainsi, une conversation du 24 juillet 2012 entre Simon et Meyer nous permet de voir comment Yewdale Ltd est utilisée pour blanchir les espèces d'un client franco-marocain, prénommé Pierre, assureur à Casablanca :

— Pierre m'a donné 6 (en langage codé : 600 000 euros en dirhams), il va m'en rajouter encore, annonce Simon.

— Maintiens le même taux, je prends pour moi, ce n'est pas un problème. Je lui envoie les 6 ? demande Meyer.

— Tu lui dis : « voilà 6 » [...] Est-ce que je l'envoie sur Yewdale Ltd ? Ou comment on fait ?

— On va faire avec Yewdale Ltd.

— Ou bien je le donne à Marco ? Comme tu veux !

Cette conversation illustre la méthode utilisée pour exfiltrer du Maroc l'argent de Pierre, qui le récupère, blanchi, via Yewdale Ltd. Dans les faits, Pierre remet ses dirhams à Simon, qui les fait passer du coffre de sa Jeep à un intermédiaire local au Maroc. Cet intermédiaire fait verser 569 000 euros, après avoir prélevé sa commission, sur le compte de Yewdale Ltd à Londres, depuis une société basée à Dubai. L'intermédiaire garde les dirhams, qu'il revendra de son côté. Puis

Yewdale Ltd transfère les fonds sur un compte de Pierre à Monaco, accompagnés d'une justification factice.

Autant dire que ce n'est pas à coup de demandes d'entraide judiciaire internationale qu'on peut démonter un tel système. En imaginant, dans le meilleur des cas, que Londres, Dubai, Rabat et Monaco collaborent, il faudrait tout de même des années pour remonter le fil de l'argent. Et qui plus est, pour une seule transaction. Si Marco avait été utilisé, comme le proposait Simon, il y aurait en plus des transactions en espèces intraçables, provenant de la drogue, à Paris.

Dans la panoplie des déguisements de Yewdale Ltd, celui du créancier fictif est aussi souvent utilisé. Meyer propose à ses clients des prêts dits « adossés » (*back to back loans*). Cette technique classique de blanchiment consiste à intercaler Yewdale Ltd entre le *trust* panaméen (abritant l'argent sale du client) et le compte officiel du même client. Toujours dans le but de donner une apparence légale à des fonds d'origine douteuse.

En pratique, Yewdale Ltd accorde un prêt au client avec son propre argent puisque son *trust* se porte garant. Ainsi, l'argent du prêt arrive sur le compte officiel du client en provenance d'une société londonienne insoupçonnable.

Laure, toujours coopérative, nous a expliqué le mécanisme avec précision : « En réalité, tous ces prêts étaient faux. Ce sont des fictions juridiques où le client s'emprunte à lui-même au moyen d'un prêt officiel mis en place par Yewdale Ltd. C'est moi qui rédigeais les contrats permettant aux clients de brouiller les traces et d'utiliser l'argent, moyennant des commissions de 1 %. »

Autre déguisement couramment utilisé, celui de fournisseur fictif. Meyer transforme GPF S.A. en véritable atelier de fabrication de fausses factures. Qu'il s'agisse de transactions réalisées à Paris, Londres, Panama City ou New York, tout est fabriqué, imprimé et tamponné à Genève. Là encore, Laure exécute ses ordres avec zèle. Il ne s'agit pas seulement d'établir des fausses factures, mais aussi de donner corps à la fable, en créant des sites Internet bidons, en gérant la comptabilité des multiples sociétés fictives et leurs relations avec les banques. Ces sociétés peuvent également servir de prête-noms pour des acquisitions au bénéfice de clients : tableaux, appartements, immeubles...

Meyer le Flamboyant

En écoutant leurs conversations, je m'interroge sur la vie de Meyer et des siens. L'argent apparaît comme l'alpha et l'oméga de leur existence. Une fin en soi. Meyer se décrit lui-même comme un *self-made man*. Peu éduqué, il s'exprime aussi maladroitement en français qu'en anglais. Son métier de blanchisseur, il l'a appris sur le tas, grâce au soutien de ses frères banquiers et à son mariage avec Carole, la fille du fondateur de GPF S.A., qu'il a rencontrée au Maroc, au milieu des années 1980. Il a réussi à vaincre les réticences de son beau-père, qui voyait d'un mauvais œil ce gendre mal dégrossi, avant d'accepter, malgré tout, de l'embaucher à un poste subalterne. GPF S.A. n'était alors qu'une simple officine d'évasion fiscale suisse, au service de riches clients commerçants, sans lien avec de quelconques trafiquants de drogue. Meyer a suivi des cours du soir, obtenu un diplôme de gestionnaire de fortune et gravi patiemment les échelons au sein de la société, jusqu'à en prendre le contrôle, à la faveur de la maladie de son beau-père.

Selon le roman familial, raconté sur les écoutes, lorsque le père de Carole agonisait sur son lit de mort, entouré de tous ses proches, ses dernières paroles furent pour s'enquérir du cours de l'or. Un cliché absolu, pourtant relaté avec gourmandise par Meyer et ses frères.

Le caractère de Meyer est diversement apprécié des collaborateurs de GPF S.A. « Un excité, un impatient qui aboie ses ordres. Il est impossible de ne pas lui obéir », dit une employée. « Il ne se soucie que de profit », ajoute une autre.

Mais surtout, après avoir repris en main GPF S.A., Meyer a transformé cette « honnête » officine de blanchiment de fraude fiscale en une entreprise de blanchiment d'argent de la drogue d'ampleur internationale. Or, toutes ces activités illégales de blanchiment et de fraudes sont extrêmement lucratives. Elles permettent à Meyer d'accumuler une fortune de plusieurs millions d'euros ventilée sur les comptes de plusieurs sociétés *offshores*. Il gagne ainsi sa vie grâce aux commissions perçues sur les services et les transactions qu'il effectue pour le compte de ses clients. Il perçoit des redevances pour la gestion de centaines de sociétés fictives et des commissions sur les virements, les faux prêts et les remises d'argent liquide. Il joue en outre sur les taux de change, en ajoutant une commission sur chaque transaction. Au total, il gagne entre 10 et 15 % des montants versés par les clients.

Outre la villa de Conches, en Suisse, dans laquelle il réside, il possède un appartement dans la station de ski française huppée de Megève, deux appartements en Israël, plusieurs biens immobiliers à Casablanca et à Marrakech, au Maroc, et un appartement en bord de mer aux Bahamas, où il envisage d'ailleurs de s'installer après y avoir

déplacé une partie de son activité. Son épouse est actionnaire majoritaire de la société propriétaire de la Maison des paons, l'immeuble luxueux siège de GPF S.A. à Genève. Enfin, ses comptes en banque sont remplis à bloc : outre le demi-million de son compte courant officiel à l'UBS, il est le réel bénéficiaire d'un compte à la banque Pictet, crédité de 5,56 millions d'euros.

Les écoutes et les surveillances montrent Meyer sous les traits d'un homme excentrique et dépensier. Il est le plus élégant des frères, amateur de costumes de bonne coupe en laine fine et de lunettes voyantes, dessinées par des créateurs. Lorsqu'il se rend à Paris, il descend toujours dans le même hôtel de luxe de la rue Marbeuf, à deux pas des Champs-Élysées. Il dépense des sommes folles dans les boutiques. Tous les vendeurs alentour le connaissent. Il achète en masse. Un pull en cachemire à 2 000 euros lui plaît ? Il le prend dans toutes les couleurs disponibles. Ses chaussures ? Des Berluti. Je découvre qu'il est allé jusqu'à payer la bague de fiançailles du vendeur d'un magasin de vêtements. Dans un rayon de cinq cents mètres autour de son hôtel, en trois ans, il a claqué plus de 850 000 euros. Sur la foi des auditions des commerçants du quartier, on lui réserverait volontiers une place au Panthéon !

Notre première rencontre a lieu à la fin du printemps 2012. Nous apprenons sa venue à Paris et montons un dispositif. Je suis en première ligne avec Quentin, que l'on appelle « Québec » à la radio pour nous y retrouver entre nous. Nous savons que Meyer se trouve dans son hôtel, mais nous ignorons encore à quoi il ressemble, nous ne disposons que d'une vieille photo. Plusieurs personnes sortent, qui ne semblent pas correspondre au portrait en notre possession. Nous n'avons pas d'information aux écoutes sur ses intentions.

Soudain, un dandy apparaît. Chaussures en croco violettes, lunettes rondes bleues, veste moutarde et gilet de costume. Je donne le top. C'est forcément notre cible. On l'accroche. Il déambule dans la rue François 1^{er}. Soudain, Marco arrive en voiture, se gare et vient à sa rencontre. La filature s'engage. Meyer nous emmène droit chez l'un de ses plus gros clients parisiens.

Un procès minute

En parallèle à l'information judiciaire conduite en France par le juge Thouvenot, la justice suisse ouvre sa propre procédure, sous l'égide du procureur Yves Bertossa. Nous sommes ravis de recevoir l'appui de ce jeune magistrat. Entré dans la magistrature en 2007, il est le fils de

Bernard Bertossa, l'ancien procureur général de Genève, en pointe dans la lutte contre la criminalité financière et la corruption. Bernard Bertossa est l'un des sept magistrats européens signataires de l'appel de Genève⁹, dont la publication a fait grand bruit en 1996. Ces magistrats, dont le Français Renaud Van Ruymbeke, réclamaient la fin du secret bancaire et une meilleure coopération entre les juges européens, dans le but de construire « une Europe plus juste et plus sûre, où la fraude et le crime ne bénéficient plus d'une large impunité et d'où la corruption sera réellement éradiquée ». Son fils Yves Bertossa privilégie dans notre affaire une procédure courte, basée sur une transaction entre les délinquants financiers et la justice. Il économise ainsi un long procès.

Le procureur suisse met en examen Meyer et Nessim pour blanchiment en bande et par métier, infraction à la législation sur les stupéfiants et faux dans les titres. Il les place en détention provisoire à la prison de Champ-Dollon, dans le canton de Genève. La presse l'apprend. HSBC se trouve de nouveau dans la tourmente, avec une cinquantaine de comptes bloqués.

Pour préserver ce qui peut l'être, son argent et sa réputation, GPF S.A. licencie Meyer et se dédouane en déclarant que « l'argent a transité par le compte d'une société étrangère sur lequel ce cadre avait un pouvoir qu'il a exercé sans rapport avec les activités de GPF S.A.¹⁰ ». De nombreux cadres de la société sont pourtant administrateurs des *trusts* au Panamá.

Plusieurs autres grandes banques, comme le Crédit suisse, Pictet, UBS ou Rothschild sont citées dans l'enquête française, pour avoir ouvert des comptes aux *trusts* panaméens créés par GPF S.A. Nous rencontrons alors des difficultés à obtenir les pièces de la procédure suisse contre Meyer et Nessim. Par chance pour nous, le dossier, contenu dans une clé USB, a circulé entre les membres de la fratrie. Or, l'occasion se présente d'interpeller Albert, le frère domicilié au Maroc, en janvier 2014, à l'occasion d'un séjour à Paris. La perquisition de sa chambre d'hôtel nous permet enfin de mettre la main sur une copie de la procédure genevoise.

Nous découvrons les pièces du dossier helvétique alors que le procès des deux frères domiciliés en Suisse a déjà eu lieu à Genève. Meyer et Nessim ont été jugés en six minutes, montre en main, le temps de cuisson d'un œuf à la coque ! Ils ont bénéficié d'une nouvelle procédure de « plaider-coupable », inspirée du droit américain, qui permet à l'accusation et à la défense de se mettre d'accord sur une peine. Meyer et Nessim ont choisi de reconnaître les cent quarante-deux remises de fonds effectuées entre 2010 et 2012 à Paris par leur

frère Marco, pour un montant de 12 millions d'euros et de plaider coupables de blanchiment aggravé. La partie émergée de l'iceberg...

Ils ont comparu, le 29 janvier 2013, trois mois après leur arrestation, devant le tribunal correctionnel de Genève, où une peine légère leur a été infligée : trois ans de prison dont trente mois avec sursis pour Meyer, libéré au bout de deux mois, et deux ans avec sursis pour Nessim. Les 3,2 millions d'euros saisis dans les coffres de Meyer et sur un compte bancaire ont été confisqués par le canton de Genève.

Six mois après ce procès expéditif, leur contre-attaque médiatique a commencé, avec une interview de Meyer à *La Tribune de Genève*. Photographié en costume sombre à rayures blanches, dans le bureau de son avocate, il dit avoir ignoré que les billets distribués à ses clients provenaient du trafic de drogue : « Si j'avais connu la provenance de l'argent, j'aurais dénoncé le système », dit-il en se plaignant de ne plus pouvoir travailler. « Je me sens comme un paria¹¹. »

L'objectif des avocats de Meyer et de Nessim est de leur épargner à tout prix un procès en France. Ils mettent en avant le fait que nul ne peut être poursuivi ni puni pénalement deux fois en raison des mêmes faits, selon le principe *non bis in idem*, un classique de la procédure pénale, déjà en vigueur en droit romain et reconnu dans la plupart des pays. Mais pour nous, cette éventualité est inenvisageable. Elle reviendrait à saborder notre procédure, en écartant l'un de ses personnages principaux.

La chute de Meyer

Afin de contrer le *non bis in idem*, le juge Baudoin Thouvenot met en avant le fait qu'ils ont été jugés en Suisse selon la procédure simplifiée, prévue par l'article 358 du code de procédure pénale helvétique. Mais cette procédure, qui correspond en France à la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, n'est applicable qu'au prévenu ayant reconnu les faits. Meyer et Nessim n'ont donc été jugés en Suisse que sur les faits de blanchiment aggravé qu'ils ont reconnus, et non pas sur l'ensemble des faits portés à la connaissance des autorités judiciaires helvétiques par le juge Baudoin Thouvenot.

En outre, la justice suisse a fondé ses poursuites sur le dossier d'instruction tel qu'il était en septembre 2012, lorsque la commission rogatoire internationale lui a été transmise par la France. Or, les investigations ultérieures ont mis en évidence d'autres pratiques répréhensibles.

Baudoin Thouvenot renvoie Meyer et Nessim devant le tribunal correctionnel de Paris pour blanchiment de l'argent issu du trafic de stupéfiants, blanchiment en bande organisée et association de malfaiteurs en vue de ces crimes et délits. Il souligne dans son ordonnance que « [s'ils contestent] avoir su que les fonds remis en espèces à Paris provenaient du trafic de stupéfiants, il doit être toutefois relevé qu'en raison de [leur] parfaite connaissance des mécanismes de compensation avec le Maroc, de l'augmentation du volume des remises depuis l'intervention de Simon et des circonstances de cette dernière, entourées de luxe de précautions et provenant d'une "nouvelle clientèle" qui avait attiré l'attention au sein même de la société [GPF S.A.], [ils étaient] nécessairement au courant de cette provenance spécifique¹² ».

Les deux frères n'ont évidemment aucune envie de se présenter devant le tribunal correctionnel de Paris, pressentant qu'une peine plus sévère qu'en Suisse risque de leur être infligée. Meyer ayant quitté Genève pour élire domicile en Israël, il faut émettre un mandat d'arrêt international à son encontre.

Nous réussissons à le faire arrêter en Grande-Bretagne, en avril 2016, et à le faire extradier. Mis en examen, il est laissé libre, sous contrôle judiciaire, moyennant le versement d'une caution de 2 millions d'euros censée permettre de s'assurer qu'il ne se soustraira pas à la justice. Nessim, lui, est mis en examen et placé sous contrôle judiciaire le 13 septembre 2016, moyennant une caution de 200 000 euros.

Mais, malgré la caution, Meyer ne s'est pas présenté à l'audience. Il a été condamné à six ans de prison et un million d'euros d'amende, assortis de la confiscation des 105 000 euros contenus dans ses comptes bancaires français et d'un appartement situé avenue Montaigne. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Son frère Nessim, présent à l'audience, a été condamné à trois ans de prison avec sursis et 200 000 euros d'amende¹³. Meyer a bien entendu fait appel de sa condamnation. Après que la cour d'appel a confirmé le jugement en octobre 2019, le pourvoi formé par Meyer devant la cour de cassation a été rejeté le 21 octobre 2020. Sa peine est désormais définitive.

Nos longs mois d'investigation sur Meyer et Nessim, s'ils laissent un goût d'inachevé les concernant, sont d'une importance capitale pour la compréhension des mécanismes du blanchiment de l'argent sale. Nous sommes en train de mettre au jour des liens dont nous ne soupçonnions pas l'existence entre des personnes qui ne se croisent jamais dans la vraie vie, et dont l'un des points communs est l'amour

de l'argent liquide.

Nous avons démarré l'enquête sur les brisées des trafiquants de cannabis, qui nous ont conduits aux collecteurs de l'argent de la drogue, puis à cette famille de banquiers et de gérants de fortune genevois. Et nous voilà sur la piste de dizaines de fraudeurs fiscaux millionnaires, qui se sont longtemps crus à l'abri en Suisse. À un bout de la chaîne, de grandes quantités d'argent liquide issu du trafic de drogue. À l'autre bout, de riches épargnants avides de cash, désireux de jouir discrètement du produit de leurs fraudes. Ceux-là méritent aussi notre attention.

La traque change de décor. Après les filatures dans les MacDo et les stations-service de la banlieue parisienne, après les perquisitions sur les bords du lac Léman, nous sommes désormais partis pour une exploration des quartiers les plus cossus de Paris.

-
1. Le prénom a été changé. Il n'est pas mis en cause dans le dossier judiciaire français.
 2. Une réquisition judiciaire est un acte de procédure, prévu par le code pénal, qui permet d'obtenir, entre autres, la communication d'informations.
 3. Arrêt du Tribunal fédéral de la Suisse, le 5 septembre 2018.
 4. Ses fondateurs, Jürgen Mossack et Ramón Fonseca Mora, sont même devenus les personnages principaux du film *The Laundromat*, une comédie noire inspirée par les « Panama Papers », réalisée par l'Américain Steven Soderbergh.
 5. Jürgen Mossack et Ramón Fonseca Mora sont mis en examen par la justice panaméenne, dans le cadre d'une affaire de corruption au Brésil, depuis avril 2017. Ils n'ont pas été inquiétés suite à la publication des « Panama Papers ».
 6. Clearstream a été au cœur d'un scandale de blanchiment et d'évasion fiscale, déclenché en 2001 par les révélations du lanceur d'alerte Ernest Backes, dans le livre *Révélation\$* (Les Arènes), écrit avec le journaliste Denis Robert. L'enquête judiciaire luxembourgeoise a abouti à un non-lieu en 2004.
 7. <https://aleph.occrp.org/datasets/96>
 8. Sur les évadés fiscaux, clients de Meyer et Nessim, lire aussi le chapitre 4.
 9. <http://ge.ch/justice/appel-de-geneve>
 10. *Le Point*, 29 janvier 2013.
 11. *La Tribune de Genève*, 11 juin 2013.
 12. ORTC devant le TGI de Paris du 2 mai 2018.
 13. Jugement du tribunal correctionnel de Paris, 19 octobre 2018.

Chapitre 4

DROGUÉS À LA FRAUDE FISCALE

Parmi les dizaines de personnes interpellées en octobre 2012, lors du coup de filet de l'affaire Virus, un seul nom fuite aussitôt dans la presse : celui d'une élue verte de Paris, jusqu'alors connue des seuls habitants de son quartier. Celle-ci n'a pourtant bénéficié que d'une seule remise de fonds, mais son montant mérite attention : 355 000 euros en coupures de 10, 20 et 50 euros. Une transaction que nous avons pu observer. Et, comme d'habitude, c'est Marco qui a précipité sa chute !

Quelques semaines plus tôt, sous nos yeux, Marco arrive au rendez-vous qu'il lui a fixé. Vêtu de son habituelle veste beige informe, il tient un grand sac en plastique rouge de supermarché. Il retrouve sa cliente, et lui tend le sac bourré de billets. Elle le glisse dans un joli sac en carton blanc, siglé d'une boutique de vêtements chics. Puis Marco repart et rend compte de la transaction avec son téléphone sur écoute. C'est tout. Et c'est beaucoup. Suffisant en tous les cas pour que la bénéficiaire soit interpellée.

Abasourdie par son arrestation, elle manifeste le souhait de collaborer à l'enquête, sans rien dissimuler des infractions qu'elle reconnaît avoir commises. La perquisition de son coffre bancaire nous permet de trouver 180 000 euros, issus de la remise à laquelle nous avons assisté. Mais le compte n'y est pas... Elle nous indique alors qu'elle entepose le reste dans le coffre d'une autre agence bancaire, où nous récupérons 160 000 euros supplémentaires, ainsi que quatre kilos d'or. En sortant de la banque, elle insiste pour que nous retournions chez elle, où 30 500 euros ont échappé à la perquisition. Une bonne volonté peu commune.

Cet argent était apparemment issu de l'héritage d'un grand-père qui possédait un compte en Suisse de longue date. Au lieu de rapatrier cet

héritage et de le déclarer au fisc, comme elle aurait dû le faire, elle a préféré ouvrir son propre compte dans une banque genevoise, sur lequel elle a transféré les 500 000 euros du défunt. Depuis, elle avait pris l'habitude de faire de petits retraits chaque année, pour financer ses vacances ou des cadeaux. Toutefois, cette situation ne lui convenait guère, et elle souhaitait rapatrier la totalité de l'argent en France avant de fermer le compte. Or, il est impossible de faire un virement d'un tel montant sans éveiller les soupçons de Tracfin. Comment faire pour transporter une somme si importante en espèces sans attirer l'attention et sans risquer de se faire voler ?

Sur les mauvais conseils d'un ami de son compagnon, notre élue s'est mise en rapport avec la filière de Meyer. « Tout le monde le fait, ne t'inquiète pas », lui a dit l'ami. Moyennant 4 % de commission, elle a choisi de rapatrier 355 200 euros en espèces et d'investir le reliquat dans des fonds spéculatifs. Elle a reçu l'instruction de faire un virement sur le compte de Yewdale Ltd, la coquille vide de Meyer. Peu de temps après, Marco l'a contactée pour lui fixer rendez-vous. La cliente était convaincue que son interlocuteur sortait d'une banque d'où il avait retiré l'argent ! Elle ignorait qu'il venait de recevoir les billets des mains des collecteurs du trafic de drogue... Et la voilà, malgré elle, embarquée dans une histoire de trafic international de stupéfiants et au centre de l'attention médiatique d'une des plus grosses affaires de blanchiment jamais jugées en France.

Du fait de son mandat électif, c'est son nom qui est sorti dans la presse après les arrestations. Elle s'est retrouvée dans l'œil du cyclone, avec son portrait en boucle sur BFMTV, tandis que les autres sont restés dans l'ombre. Elle est pourtant l'une des moins représentatives des fraudeurs fiscaux mis en cause dans notre dossier : elle n'a fait qu'hériter du produit d'une fraude commise par son grand-père, quand de nombreux autres protagonistes du dossier en avaient eux-mêmes conçues. Ces derniers ont non seulement fraudé le fisc, en cachant leur argent en Suisse, mais acquis leur fortune grâce à des malversations planifiées et exécutées avec soin, parfois pendant des décennies.

La grande évasion

L'activité de Meyer est florissante. Le total des sommes gérées par GPF S.A. représente près de 1 000 000 000 d'euros. Neuf zéros. Un milliard.

Ses clients fraudeurs fiscaux, qu'ils soient avocats, chefs d'entreprises, dentistes, producteurs de cinéma ou architectes, sont

tous mus par le même besoin : récupérer leur argent planqué à l'étranger pour échapper au fisc afin d'en disposer pour leurs luxueux plaisirs. Lorsqu'un besoin de cash se fait sentir, ils contactent Meyer, qui charge son frère Marco de leur livrer les espèces à domicile, sur leur lieu de travail ou dans des cafés des beaux quartiers de Paris et de Neuilly-sur-Seine. Ces fraudeurs ignorent, évidemment, que nous surveillons Marco et ses frères depuis plusieurs semaines.

Chaque remise étant précédée et suivie d'une multitude de coups de fil et d'échanges de SMS, nous savons, à l'euro près, quel est le montant de la somme contenue dans l'enveloppe ou le sac en plastique remis par Marco, sans avoir besoin d'interpeller quiconque en flagrant délit. Prenons l'exemple d'un marchand d'art parisien impliqué dans cette affaire. Il attend Marco sur le pas de la porte de sa boutique. De notre côté, nous sommes garés dans l'axe pour assister à la rencontre. Marco arrive, tourne à gauche dans la rue, s'aperçoit qu'il s'est trompé, fait demi-tour devant le capot de notre voiture sans nous voir, et va finalement remettre un gros sac de billets au commerçant. Marco téléphone aussitôt à Meyer, à Genève, pour lui indiquer qu'il vient de livrer 100 000 euros. Meyer appelle à son tour sa secrétaire, pour lui demander de faire un virement depuis le compte du marchand d'art, ouvert au nom de son *trust* panaméen à la banque Rothschild de Genève, au profit de la société Yewdale Ltd, la coquille vide londonienne gérée par GPF S.A. à Genève. En toute simplicité. La compensation est aussitôt réalisée, et Meyer prélève sa commission au passage¹.

L'argent du marchand d'art trouve son origine dans la fortune de son père, 50 millions d'euros placés en totalité en Suisse, à l'abri du fisc. Le marchand nous expliquera, plus tard, avoir découvert l'existence de ce compte lorsque son père est tombé malade... peu crédible.

L'opération de blanchiment n'est pas finie pour autant. En effet, les espèces que Marco lui remet en mains propres proviennent de la collecte de l'argent de la drogue. Elles appartiennent donc, en bout de chaîne, au trafiquant, qui doit récupérer sa recette. Et c'est encore Yewdale Ltd qui sert d'intermédiaire, de chambre de compensation. Meyer effectue donc un autre virement depuis le compte HSBC de Yewdale Ltd vers un compte bancaire du *saraf* marocain Simon, qui lui-même versera, *in fine*, l'argent au trafiquant de drogue. La boucle est bouclée.

Follow the money !

Toutes ces transactions sont invisibles pour le fraudeur français et le trafiquant marocain. Seuls Meyer et Simon connaissent les liens qui les unissent tous. Mieux encore, afin d'augmenter sa marge, Simon possède en outre sa propre clientèle de fraudeurs marocains, avec l'argent desquels il va rembourser le trafiquant. Ainsi, le cash en euros reste à Paris, passant des mains du dealer français à celles du fraudeur fiscal français, tandis que le cash en dirhams reste à Casablanca, transitant du fraudeur fiscal marocain au trafiquant international. Les fonds scripturaux, qui quant à eux sont généralement en dollars, restent dans le système bancaire, passant du compte du fraudeur parisien à celui du fraudeur marocain.

Meyer et Simon prennent ainsi trois commissions, versées par les deux fraudeurs et le trafiquant, et profitent au passage de taux de change à leur avantage... Cela paraît bien embrouillé ? C'est le but même de ce trafic composé d'une transaction en cash, de cinq pays, d'au moins trois comptes *offshores* dans deux paradis fiscaux, de sociétés fantômes sous les cocotiers, d'aucun passage de frontière et de peu de traces. On comprend mieux la sérénité des blanchisseurs !

Mais en y regardant de plus près, ce système est simple. Pour comprendre le mécanisme, il faut visualiser le flux de l'argent et prendre conscience de sa nature immatérielle. Aujourd'hui, je demande toujours à avoir un tableau sous la main avant de me lancer dans une explication, ce qui évite que le sujet soit refermé d'autorité par un : « Oh moi, tous ces trucs financiers, je n'y comprends rien. » J'ai si souvent entendu au sein de la police cette phrase, prononcée avec une forme de fierté, sur l'air de « je suis un homme – ou une femme – de terrain, pas un gratte-papier ». Pourtant cela revient à dire : « Oh moi, le mobile du crime, je n'y comprends rien. » Pourtant, la criminalité vise essentiellement l'acquisition de richesses. Ne pas se soucier de sa dimension financière, c'est passer à côté de sa substance.

Enfant, lorsque j'accompagnais mon père à la chasse, je préférerais déjà l'affût aux longues déambulations fatigantes et hasardeuses. Ces souvenirs ont sans doute influencé mes choix professionnels. Je pense qu'en dehors d'infractions purement financières – dans lesquelles les fonds sont déjà dans le système financier, tels les abus de biens sociaux ou les financements illégaux – c'est faire preuve de naïveté que de penser qu'en traçant des flux bancaires un enquêteur pourrait, depuis son bureau, démêler des transactions croisées, compensées en espèces dans de multiples pays entre des individus et sociétés sans rapport les uns avec les autres et qui ne se connaissent pas. Les manuels de lutte antiblanchiment recommandent pourtant de suivre l'argent. *Follow the money* ! Cet adage revient avec une belle régularité dans chaque conférence ou article sur le sujet. Bien malin qui « suivra

l'argent ». Il n'y a souvent rien à suivre. Il faut le voir passer. Être là au bon moment. Pour ma part, je préfère suivre les voyous, c'est plus sûr.

Dans le dossier Virus, cette méthode simple nous a permis d'identifier une bonne quarantaine de fraudeurs fiscaux français. L'un d'eux, un septuagénaire décédé avant la fin de la procédure, offre un bel exemple de ce que peut rapporter la corruption. Cet homme avait fait toute sa carrière professionnelle dans une grande entreprise française de l'industrie lourde. Lorsque nous le repérons, il vit une existence tranquille de retraité aisé, adjoint au maire et chef honoraire de la police municipale de sa commune des Yvelines. Vu son état de santé et sa bonhomie, la garde à vue ne le mène pas plus loin que son salon. Il ne cherche pas à nier. Il reconnaît dès les premières minutes d'audition être le bénéficiaire des comptes suisses d'une société panaméenne, au solde créditeur de 4,5 millions d'euros, en plus de ses comptes bancaires français, sur lesquels il dispose d'un million d'euros.

Vingt ans plus tôt, il a fait la connaissance d'Ernest, le fondateur de GPF S.A., et beau-père de Meyer, sur les pistes de ski de Zermatt, l'une des stations les plus huppées de Suisse. À cette époque, Ernest collectait déjà pas mal d'argent au noir de clients français. La fortune du cadre supérieur provient de pots-de-vin perçus tout au long de sa carrière de directeur des achats. Il ne faisait, nous explique-t-il, que poursuivre la pratique de son prédécesseur. Il n'avait pas eu le choix. Dire non à cet usage, profondément ancré dans son entreprise, aurait signifié mettre les autres en danger, et donc renoncer à son poste. Il ne se privait pas de faire profiter sa famille de cette manne et avait fait bénéficier l'un de ses fils d'un faux prêt de plus de 200 000 euros, accordé par Yewdale Ltd. Le fisc a réclamé plus de 3 millions d'euros au vieil homme, qui est mort avant d'avoir pu régler la facture.

Plaider coupable pour rester anonyme

Si les noms de la plupart des fraudeurs fiscaux sont demeurés inconnus, c'est qu'ils ont évité le procès public. Ils ont choisi d'avoir recours à la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), introduite en 2004 dans le droit pénal français. Cette procédure, également dite « de plaider-coupable », imaginée dans le but de désengorger les tribunaux pour les affaires de délits routiers, de conduite en état d'ivresse ou sans assurance, peut également s'appliquer à la fraude fiscale. Elle permet à la collectivité d'économiser des frais de justice et de confisquer rapidement les fonds

frauduleux.

La comparution du prévenu, assisté de son avocat, n'a pas lieu dans une salle d'audience, mais dans le bureau d'un procureur. Si le suspect reconnaît les faits qui lui sont reprochés, le procureur lui propose une peine, qui ne peut excéder trois ans de prison, assortie d'une amende. S'il l'accepte, la peine est soumise à un magistrat du siège. Soit elle est homologuée, au cours d'une brève audience publique, soit, plus rarement, le mis en cause est renvoyé devant un tribunal correctionnel.

La majorité des individus – une cinquantaine en tout – ayant reçu de l'argent des mains de Marco a choisi cette solution. Le principal avantage pour eux est de passer sous les radars médiatiques et d'éviter que leurs noms soient cités dans la presse. Plusieurs d'entre eux ont aussi demandé, et obtenu, que leur condamnation ne soit pas inscrite à leur casier judiciaire. Les CRPC de l'affaire Virus se sont conclues par des amendes d'un montant pouvant aller jusqu'à 500 000 euros, le montant maximal prévu par la loi². En parallèle, l'administration des impôts a récupéré plus de 100 millions d'euros.

Par exemple, l'un des meilleurs clients de Meyer est un vieux fourreur parisien, bénéficiaire de plusieurs *trusts*, qui a dissimulé en Suisse l'argent détourné sa vie durant, soit une fortune de plusieurs dizaines de millions d'euros. Il n'a pas pu être entendu ni mis en examen en raison de son état de santé, mais a versé à l'administration fiscale près de 20 millions d'euros de droits et de pénalités.

Un autre client, héritier d'une grande famille industrielle française et domicilié en Espagne, a reconnu avoir caché au fisc espagnol 33,5 millions d'euros, soit 10 % de sa fortune estimée à 300 millions d'euros. Le patrimoine immobilier de ce septuagénaire, affable, s'étend de Paris à Madrid, en passant par New York et Barcelone. Il partage son temps entre ses vignes, sur un domaine de cent hectares, son oliveraie de deux cent cinquante hectares et ses nombreux petits-enfants. Client de GPF S.A. depuis trente ans, il se fait régulièrement livrer des espèces pour ses menues dépenses, à Paris ou à Barcelone. Lors de sa garde à vue, il a beaucoup de mal à se souvenir précisément des remises et de leur montant. Lorsque je le questionne, il me regarde, perplexe, comme si je lui demandais combien il avait retiré au distributeur de billets du coin de la rue deux mois auparavant. Mais ses retraits représentent 500 000 euros cash en un an. L'argent de ses comptes en Suisse lui a permis d'acquérir un tableau de maître, via Yewdale Ltd, d'une valeur de 4 millions d'euros. Il a été condamné sur CRPC à un an de prison avec sursis et 500 000 euros d'amende en France et a dû verser 21 millions d'euros au fisc espagnol pour

régulariser sa situation.

Une famille entière de Parisiens, composée des parents et de leurs deux enfants, a également recours aux services de Meyer. La fille, que notre enquête désigne comme la principale bénéficiaire, a finalement choisi de plaider coupable. Pourtant, lors des interrogatoires, tous commencent par nier vigoureusement. La fille dément avoir reçu de l'argent de Marco ou disposer de comptes en Suisse, alors que les faits sont établis au-delà de toute incertitude. Laure, la secrétaire de GPF S.A., la connaît personnellement, de même que ses parents. Ces derniers sont bénéficiaires d'une société panaméenne, créée en 2005 sur les conseils de Meyer, qui dispose d'un compte aux Bahamas crédité de 5 millions d'euros. Marco lui-même nous décrit avec précision le bureau de la fille, dans lequel il lui a livré 30 000 euros en espèces. Malgré cela, la suspecte ne reconnaît pas sa voix sur les interceptions de sa propre ligne de téléphone portable, ni même sur la ligne fixe de son bureau. Ses goûts en matière de décoration intérieure, que nous admirons lors de la perquisition de son domicile – deux coffres-forts lui servent de tables de chevet – laissent pourtant présager un attrait certain pour l'argent liquide... Son frère nie lui aussi. Il s'est pourtant rendu lui-même à Genève pour apporter les documents nécessaires à l'ouverture de nouveaux comptes bancaires aux Bahamas et aux transferts des fonds.

Dans l'espoir d'obtenir plus de coopération, nous interrogeons les parents. Hélas, le père est indisponible en raison d'une partie de golf et la mère n'est pas capable de nous expliquer la présence à leur domicile de documents manuscrits mentionnant leur société panaméenne. Aucun d'eux ne veut reconnaître sa signature sur les documents venant de Suisse, ni leurs instructions manuscrites léguant leurs comptes à leurs enfants. La mère ne fait rien pour dissiper le mystère. Invitée à rédiger quelques mots pour comparer sa graphie avec les documents saisis, elle choisit d'écrire de la main gauche, alors que nous la savons droitrière.

Lorsque nous les faisons comparaître à nouveau, cette fois sous le régime de la garde à vue, les membres de la famille reviennent à plus de raison. Ils reconnaissent les faits, expliquent que l'argent, provenant de l'héritage de leurs parents, est placé en Suisse depuis les années 1930.

En définitive, la fille a choisi de reconnaître sa culpabilité et a été condamnée à six mois de prison avec sursis. Cent soixante mille euros lui ont été confisqués. Elle a obtenu la non-inscription de sa condamnation au bulletin n° 2 de son casier judiciaire. Le fisc a récupéré près de 3 millions d'euros auprès de cette famille.

« J'exerce mon droit à garder le silence »

Seuls ceux qui n'ont pas reconnu les faits, au nombre d'une dizaine, ont comparu lors du procès devant le tribunal correctionnel de Paris, en octobre 2018, au côté des trafiquants et blanchisseurs dont ils ont facilité les opérations par leur incivisme.

Un quinquagénaire aux cheveux gris, surnommé Toto, fait partie du lot. Lors de l'enquête, il ne reconnaît aucun des faits qui lui sont reprochés. Il se contente de déclarer : « J'exerce mon droit à garder le silence », à la fois devant nous et devant le magistrat instructeur. Mais les témoignages recueillis, les surveillances et les documents trouvés lors des perquisitions, notamment dans le coffre-fort de GPF S.A., parlent à sa place. L'homme se présente comme gérant de sociétés immobilières et directeur d'une entreprise de développement de centrales photovoltaïques. Il a rencontré treize fois Marco et reçu au total 360 000 euros.

Il est également en contact direct avec Nessim et Meyer à Genève, depuis 1999 au moins, puisque nous trouvons dans le coffre-fort de GPF S.A. la trace d'un *trust* panaméen, créé à son profit cette année-là. Ce premier *trust* a été remplacé par un second, en 2004, doté d'un nouveau compte bancaire chez HSBC Private Bank. Les documents d'ouverture de ce compte prévoyaient un solde de 2 millions d'euros et des versements mensuels en liquide de 20 000 à 50 000 euros.

Toto dispose aussi d'une autre société panaméenne, pour laquelle Laure a été mise à contribution. « Je l'ai déjà vu au bureau en compagnie de Nessim, qui le gérant. Il faisait partie de la liste Falciani. Avec Meyer, ils ont fait un arrangement. Ils m'ont demandé de faire des contrats de mandats pour dire que Meyer apparaissait comme ayant droit économique de sa société, au lieu du réel bénéficiaire. Tous les documents sont faux et antidatés », déclare-t-elle. Mais antidater un document ne suffit pas toujours. Pour plus de réalisme, Laure se procure une antique machine à écrire à ruban et récupère dans la cave du papier jauni par les ans, afin de rendre crédible un contrat faussement daté des années 1980. Toto a ainsi été condamné pour blanchiment en bande organisée à un an de prison avec sursis et au paiement de 300 000 euros d'amende.

Un autre fraudeur parisien renvoyé devant le tribunal nous a donné du fil à retordre. Cet avocat fiscaliste de l'avenue Montaigne s'est montré plutôt retors tout au long de la procédure. Les communications téléphoniques interceptées entre Meyer et Marco le pointent comme l'un des gros bénéficiaires des remises d'espèces issues du trafic de cannabis. Au cours des six premiers mois de 2012, il récupère

820 000 euros. Nous entreprenons des investigations, à la fois à son sujet et sur son entourage familial, qui nous amènent d'abord à découvrir que son épouse et sa belle-mère sont les ayant droit d'une société panaméenne, créée en 2010 afin d'abriter le produit d'un héritage et gérée par GPF S.A. Il connaît donc Meyer et sa famille de longue date. L'exploitation des comptes de la société Yewdale Ltd nous éclaire sur le fonctionnement de cette société panaméenne qui sert à blanchir, en les redistribuant, les fonds qu'elle perçoit, moyennant une commission. L'avocat des beaux quartiers apporte des fonds à Yewdale Ltd, via une société luxembourgeoise, pour un montant égal à celui qu'il reçoit en espèces des mains de Marco.

Pourquoi a-t-il besoin de cet argent et quelle est sa provenance ? Il commence par dire que cet argent est destiné à rembourser le prêt qu'un ami lui a accordé... Sans préciser que cet ami est décédé. La veuve de ce dernier, dans une situation financière précaire, n'a jamais entendu parler d'un quelconque prêt et encore moins d'un remboursement. En revanche, elle se souvient fort bien des honoraires élevés versés à l'avocat pour un procès perdu...

Si les réponses du suspect ne nous convainquent pas, la perquisition de son cabinet, en compagnie du juge, nous met sur une piste intéressante. Nous y trouvons la trace de deux clients, chefs d'entreprises informatiques, qui lui ont versé plus de 900 000 euros, en espérant que l'avocat les aiderait à obtenir un énorme contrat de stockage informatique, d'un montant de 300 millions d'euros. « Les sommes que nous avons payées visaient à acheter son carnet d'adresses, son influence », ont reconnu plus tard les deux hommes d'affaires. L'avocat organise des réunions au siège de la société offrant le marché, en présence d'un de ses soi-disant cadres dirigeants, en réalité un escroc connu de la justice pour avoir usurpé la qualité d'agent du fisc. Les clients admettent s'être fait bernier mais ne pas avoir porté plainte parce que l'opération prévue consistait ni plus ni moins à corrompre des décideurs par des pots-de-vin.

Devant la gravité des faits commis dans le cadre de sa profession d'auxiliaire de justice, l'avocat a été cité à comparaître pour blanchiment au procès Virus d'octobre 2018. À la barre, il s'est défendu en disant que ces faits ne constituent pas une infraction pénale, mais un « accident commercial ». Il a été jugé coupable de blanchiment d'escroquerie en bande organisée et condamné à deux ans de prison avec sursis, 100 000 euros d'amende, à la confiscation des 77 000 euros saisis, ainsi qu'à l'interdiction d'exercer sa profession d'avocat pendant deux ans³.

Vingt-cinq millions d'euros de fausses factures

Un autre gros client de la blanchisserie genevoise, producteur de films publicitaires, a comparu au procès. Il apparaît sur nos radars pour avoir reçu 200 000 euros en espèces, en trois fois, des mains de Marco, directement dans les élégants bureaux de sa société à Paris. Les documents récupérés lors des perquisitions permettent d'en savoir davantage sur lui et de mesurer l'étendue de ses activités frauduleuses. Le publicitaire ne se limite pas à l'évasion fiscale. Il a mis en place, depuis des années, toute une mécanique de blanchiment avec l'aide de Meyer, grâce à un système de fausses factures.

Une entreprise fictive a été créée aux États-Unis, afin de simuler des relations commerciales destinées à détourner des fonds de la boîte de pub. Celle-ci facture très cher des prestations imaginaires de retouches graphiques ou d'effets 3D, prétendument effectuées outre-Atlantique pour les films produits. Les fausses factures américaines, en réalité imprimées à Genève par Laure, mentionnent tous les détails des travaux accomplis, y compris les titres des films. Pour rendre cette fiction crédible, la société américaine est domiciliée chez une cousine du fondateur de GPF S.A., à New York. Cette obligeante parente prend même soin de réaliser un faux logo, un faux site Internet commercial et de souscrire une ligne téléphonique américaine, dont le numéro est inscrit sur les factures. À la moindre sonnerie, elle peut répondre et faire semblant d'être une employée.

Entre 2009 et 2012, le producteur a versé à son faux fournisseur américain et à Yewdale Ltd plus de 10 millions d'euros, selon un mécanisme qu'il nous décrit lui-même, consistant à facturer sa société pour des prestations fictives et transférer les fonds, dans un second temps, vers ses propres comptes, moyennant une commission de 5 % au profit de GPF S.A.. Au total, au cours des neuf années écoulées depuis la mise en place du dispositif, il a détourné et blanchi 24,5 millions d'euros ! Du coup, à Genève, Laure ne chôme pas : « Il [le publicitaire] possédait des comptes en Suisse qui ont tous été transférés aux Bahamas. Ses comptes étaient alimentés par un système de fausses facturations dont je m'occupais sur les instructions [du publicitaire] qui prenait beaucoup d'espèces. »

La secrétaire a le sens du détail. Elle achète une imprimante spéciale, destinée aux fausses factures au format américain exigées par ce client : « Quand les factures lui ont paru convenables, il m'a demandé de refaire toutes les anciennes factures depuis 2008. Je l'ai fait et je les ai envoyées par courrier à son domicile. Je les postais de France, afin que personne ne puisse faire le rapprochement avec la

Suisse. Toute l'activité commerciale concernant les opérations en lien avec [le publicitaire] est fictive. Toutes les factures sont fausses. Aucun service n'a jamais été rendu, aucun bien n'a jamais été échangé. » Laure dispose même d'un téléphone portable suisse dédié à ses conversations avec le client, que Meyer lui a confié afin, dit-il, d'éviter les écoutes de la police française. Raté.

Au fil du temps, l'énormité des sommes détournées rend nécessaire le transfert des fonds détournés de la Suisse vers les Bahamas. Le secret bancaire suisse n'est plus ce qu'il était par le passé, et des demandes d'entraide fiscale internationales peuvent intervenir. Un *trust* est donc créé au Panamá, en 2003, doté de nouveaux comptes en banque ouverts aux Bahamas. Lors de ses gardes à vue, le producteur de films publicitaires reconnaît être l'ayant droit économique de la société panaméenne, dont les comptes sont alimentés par des abus de biens sociaux au préjudice de sa société. Il explique que GPF S.A. lui a proposé un service complet comprenant les sociétés, les fausses factures, les ouvertures de compte, la société panaméenne, etc. Tout cela pour 2,5 millions par an.

Vu l'ampleur des détournements, l'administration fiscale porte plainte pour fraude fiscale, estimant à 8,2 millions d'euros les droits éludés entre 2009 et 2012. Aux chefs de blanchiment en bande organisée et de faux et usage de faux s'ajoute donc celui de fraude fiscale.

En 2012, le suspect dispose d'une fortune colossale aux Bahamas et d'un important patrimoine immobilier : un vaste appartement à Paris, acheté 3,3 millions d'euros, ses locaux professionnels (2,3 millions d'euros) et un investissement de 1,2 million d'euros dans un programme immobilier neuf en Israël.

Les poursuites judiciaires dont il est l'objet ne l'abattent pas, bien au contraire. Estimant que la meilleure défense, c'est l'attaque, il poursuit à son tour en justice HSBC et les gestionnaires de GPF S.A., qu'il accuse d'avoir détourné ses fonds placés à des fins d'optimisation fiscale. Il estime avoir subi des détournements de 10,6 millions d'euros, et leur réclame en outre 7,2 millions d'euros de dommages et intérêts. Il cible Meyer, qu'il soupçonne d'avoir réceptionné une grande partie des fonds détournés.

En mars 2020, la Haute Cour de Londres⁴, se basant sur le fait que Yewdale Ltd a son siège au Royaume-Uni, a jugé sa plainte recevable, contredisant une décision précédente de la justice suisse.

Pour le publicitaire, la partie est donc loin d'être terminée. Il est le seul à n'avoir pas été jugé en même temps que les autres prévenus lors

du grand procès Virus d'octobre 2018, son cas ayant été disjoint pour des raisons médicales⁵.

Une victoire pour la justice

Sur le plan financier, l'opération Virus est un énorme succès. Elle a permis au fisc de récupérer plus de 100 millions d'euros et à la justice d'en confisquer 18. Au regard des moyens policiers, somme toute limités, consacrés à cette traque, le retour sur investissement pour le budget de l'État est impressionnant. Par ailleurs, Virus a pour mérite supplémentaire d'avoir réintégré dans le circuit fiscal des personnes qui n'avaient jamais payé d'impôts de leur vie. Les fraudeurs condamnés par la justice sont redevenus des contribuables comme les autres, qui paient leur dû à l'administration fiscale. Cela représente, depuis leur arrestation en 2012, des millions d'euros de recettes supplémentaires, chaque année, pour le budget de l'État. Ces personnes contribuent désormais, comme tout un chacun, à hauteur de leurs revenus, à la rémunération des enseignants qui éduquent leurs enfants et des policiers qui assurent leur sécurité.

La fraude fiscale sape la démocratie et alimente la défiance des citoyens vis-à-vis des institutions. Ses effets délétères sont sous-estimés. Ces fraudeurs n'en ont peut-être que faire, ou sans doute ne le réalisent-ils pas, mais leurs pratiques contribuent à la prospérité du trafic de stupéfiants, puisque leurs besoins en liquide fournissent un débouché inespéré à l'argent de la drogue.

Cette enquête, partie des vendeurs de shit des cités de la région parisienne pour finir dans les luxueux immeubles de l'avenue Montaigne, en passant par les souks de Casablanca et les banques de Genève, a mis en lumière des passerelles insoupçonnées entre dealers, banquiers, notables, trafiquants internationaux et fraudeurs fiscaux. Tous dépendent les uns des autres, parfois sans même en avoir conscience.

Une fois ce beau monde entre les mains de la justice, nous n'avons qu'une envie : continuer à creuser l'inépuisable filon du blanchiment de l'argent de la drogue. Fin 2012, alors que nous nous employons à identifier les derniers collecteurs de l'affaire Virus qui auraient pu échapper à notre vigilance, l'une des branches du réseau, se pensant à l'abri de notre curiosité policière, reprend discrètement ses activités, après s'être mise au vert pendant quelques mois. Une nouvelle aventure commence, encore plus inattendue que la première. Elle va

nous conduire jusqu'en Inde sur les traces des trafiquants d'or.

-
1. Le marchand d'art a été condamné sur reconnaissance préalable de culpabilité à huit mois de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende. Trente-huit mille euros lui ont été confisqués.
 2. Les peines encourues par les fraudeurs fiscaux ont été considérablement accrues depuis 2013. La loi n° 2013-1117 du 6 décembre 2013, relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière, a porté la peine d'emprisonnement à sept ans et le montant de l'amende à 2 000 000 d'euros, lorsque les faits ont été commis en bande organisée ou facilités notamment par des comptes ouverts à l'étranger.
 3. Arrêt de la cour d'appel de Paris du 23 octobre 2019.
 4. Décision de la Cour de justice d'Angleterre, le 31 mars 2020.
Source : *Gotham City*.
 5. Il a fait appel de sa condamnation du 10 mai 2019. L'audience de la cour d'appel est prévue le 4 février 2021. Le publicitaire conteste avoir détourné quelque somme que ce soit de sa société et avoir commis quelque infraction que ce soit. Il est présumé innocent.

Chapitre 5

L'ALCHIMISTE INDIEN

Dans la comptabilité de Mohamed, le jeune Marocain collecteur en chef de Virus que tout le monde appelle « Lunettes », nous sommes intrigués par le surnom d'un collecteur qui revient sans cesse : « Hind ».

Entre mars 2010 et octobre 2012, Hind a collecté 108 millions d'euros pour le compte du *saraf* marocain Nouredine. Ce mystérieux Hind ne fait pas partie des suspects que nous surveillons depuis des mois. Nous ne savons rien de lui et ignorons son identité. Notre seul indice est que sa ligne téléphonique fait partie des innombrables correspondants de Mohamed placées sur écoutes. Nous l'avons branchée le 4 octobre 2012 et avons commencé à intercepter quelques conversations intéressantes entre les deux hommes. Il est question de collectes, de voyages en Belgique et à Dubai...

Le 10 octobre, alors que les interpellations de l'affaire Virus sont en cours sur tout le territoire national, Hind téléphone à un certain Hassan :

— *Salam alaikum*. Dites-moi, commence Hassan.

— « Lunettes » [Mohamed] m'a appelé. Il y a un très gros problème. Il m'a dit très rapidement : « Tu coupes tous les téléphones et tu les jettes », dit Hind.

— Qui ?

— « Lunettes ». Donc tu appelles Bavah [un autre membre du réseau] pour lui dire de tout couper et tout casser. Ensuite, vous me donnez un nouveau numéro et vous changez de SIM.

— D'accord. Il y a un problème ?

— Il dit que c'est un très gros problème ! Vite, vite, faites vite et cachez toute la comptabilité qui est à la maison !

À l'écoute de cette conversation et compte tenu des grandes quantités d'argent brassées par ce collecteur, nous décidons, d'un commun accord avec le juge, de prendre le temps de suivre cette piste qui nous semble prometteuse. Nous pourrions arrêter « Hind » et l'inclure au dossier Virus, mais nous avons peu de choses sur lui. Cela serait du gâchis. Et nous sommes curieux de voir jusqu'où cette nouvelle trace peut nous mener...

Il va toutefois nous falloir patienter sept mois, le temps de finaliser d'autres enquêtes et de retrouver la piste de Hind. En mai 2013, nous avons enfin le temps de nous consacrer pleinement à lui et à ses amis. Qui sont ces gens ? Qui est leur chef ? Quels circuits de blanchiment empruntent-ils ?

Entre-temps, Hind a changé de numéro de téléphone. Mais Julien fait opérer la magie et parvient à trouver son nouveau 06, que nous branchons aussitôt. Dans le premier SMS que nous interceptons, Hind annonce à son donneur d'ordres marocain qu'il reprend le flambeau après le démantèlement du réseau de Mohamed : « *Salam*. À partir de lundi, trois amis. Un ici, pour récupérer, et deux pour voyager. » Traduction : une nouvelle équipe de collecteurs prend du service, un sera spécialisé dans la collecte des fonds et les deux autres dans le transport. C'est reparti !

En toute logique, nous baptisons cette nouvelle enquête « Rétrovirus », puisque cette fois nous partons de l'argent pour aller vers la drogue. En général, cette approche est difficile. En effet, dans une enquête policière classique, les enquêteurs partent d'une infraction et rassemblent des preuves menant à l'auteur. Qui est le braqueur ? le tueur ? Dans les dossiers financiers, il arrive que l'on parte de l'auteur présumé pour découvrir le délit. Il s'agit de comprendre de quelle manière une infraction a été commise et de mettre la main sur son produit tout en en démontrant l'origine.

Dans Rétrovirus, nous partons avec une bonne avance. Nous connaissons déjà le mode opératoire et certains protagonistes. L'enquête va s'avérer rapide et fructueuse. Nous cheminons, pour quelques mois, dans une nouvelle caravane du blanchiment, sur les routes de la soie et de l'argent sale, de Paris à Madras *via* Anvers, Casablanca, et Dubai.

Le cliquetis de la compteuse à billets

Hind est le surnom de Sayed, un Indien de trente-deux ans, domicilié dans un logement social à Tremblay-en-France, au nord de Paris, non loin de l'aérogare de Roissy-Charles-de-Gaulle. Ce jeune homme de forte corpulence, au visage poupin à peine assombri par un collier de barbe brune, est né à Karikal, dans l'État du Tamil Nadu, dans le sud-est de l'Inde, près de Madras.

Particulièrement bavard au téléphone, il s'exprime en langue tamoule. Pour décrypter ses conversations, un traducteur assermenté est nécessaire. Je dénêche la perle rare : Satya, originaire de Pondichéry. Elle passera ses journées à notre bureau, casque d'écoute vissé sur les oreilles. Un travail difficile et précis. Satya est brillante, son français est impeccable. Elle est aussi intrépide et accepte de nous accompagner sur le terrain, dans les perquisitions, et de participer, par la suite, à toutes les auditions. Je doute que ses enfants et son mari soupçonnent l'étendue de son engagement, car elle est de nature discrète. Le temps du dossier, Satya devient un membre de l'équipe à part entière. Évidemment, elle doit s'adapter à nos coutumes et notre mode de vie décousu, y compris aux repas pris en cinq minutes qui la rendent malade.

Grâce à elle, nous apprenons au fil du temps que Sayed, arrivé en France en 2003, mène une existence d'apparence modeste et discrète avec son épouse, une Française originaire d'Inde, et leurs quatre jeunes enfants. Officiellement sans ressources, le foyer tire ses maigres revenus du RSA et des allocations familiales. Il semble vivre chichement. Seule la voisine d'en dessous nous dira avoir été intriguée et dérangée dans son sommeil par le bruit nocturne incessant d'une machine. C'était la machine à compter les billets.

Après les interpellations de l'affaire Virus, Sayed, inquiet et prudent, part se mettre au vert en Inde, dans sa famille. À son retour, au printemps 2013, il a le champ libre pour reprendre les opérations de collecte, à la place qu'occupait précédemment Mohamed. Sans se douter que nous sommes sur ses traces...

Sayed prend un nouveau *shoot* d'adrénaline lorsqu'il apprend l'arrestation de Mohamed en Espagne, en mai 2013. Inquiet, il repart quelques mois en Inde. Dans une conversation avec l'un de ses cousins, interceptée le 31 août 2013, il témoigne de sa frayeur :

— Il y a eu un problème, mon frère, je vous en parlerai quand on aura du temps [...]. Avec ce problème, j'ai décidé de partir rapidement [...]. C'est le problème de « Lunettes », vous voyez ? annonce Sayed.

— Encore ? s'étonne son cousin.

— Oui, c'est pour ça que j'ai bougé. Il n'y a rien eu, grâce à Allah ! Il n'y a rien eu de notre côté. Allah nous a sauvés. J'avais peur.

— Il est enfermé, non ?

— Oui mon frère. J'ai reçu deux ou trois informations qui n'étaient pas bien. J'ai fui, car j'avais peur.

Les deux hommes se donnent des nouvelles de leurs familles, puis Sayed commente l'arrestation de Mohamed : « Ils sont venus l'arrêter par surprise. Ce fils de pute avait tenu la comptabilité avec le numéro de téléphone et tout. J'ai changé de numéro, je n'ai plus ce numéro. Mais on a des liens avec la personne qui avait ce numéro. Ils l'ont arrêtée. Vous comprenez ou pas ? Si jamais cette personne balance tout, c'est moi qui me retrouve dans ça. J'ai eu peur. »

Mohamed et Sayed se connaissent de longue date. L'étudiant blanchisseur a invité l'Indien à son mariage. Les deux hommes partagent les mêmes méthodes. Sayed utilise lui aussi un réseau de collecteurs pour récupérer les billets des mains des revendeurs de drogue. Son équipe est principalement composée de membres de sa famille et de sa communauté. Son homme de confiance, qui réalise la plupart des collectes, n'est autre que son oncle, Hassan, répertorié sous le nom de « *Uncle* » dans la comptabilité de Mohamed.

Ce dernier, quinquagénaire au crâne dégarni, à la lèvre supérieure ornée d'une fine moustache taillée à l'horizontale, travaille comme homme de ménage dans une société de nettoyage qui assure l'entretien des espaces publics de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Il passe la journée à pousser son chariot chargé d'ustensiles ménagers. Il habite, comme son neveu, dans une cité HLM, à Vitry-sur-Seine. « Aux yeux de mes collègues, je suis pauvre et je tiens à rester comme ça », nous dira-t-il après son arrestation.

Lorsqu'il prend le RER, avec son pantalon fripé, sa veste élimée et son air fatigué, personne ne se doute que le sac en plastique qu'il tient à la main contient 600 000 euros en billets de 50. Au pis aller, il risque de subir un contrôle d'identité et de devoir présenter sa carte de résident. Il n'aura aucun problème, puisque tous ses papiers sont en règle et qu'il occupe un emploi. Et lorsqu'il ne prend pas les transports en commun, il roule dans une vieille Ford Fiesta blanche, assurée dans les règles. Il conduit avec prudence et respecte la signalisation. Il ne fait rien qui puisse attirer l'attention.

Sous sa calvitie, il est méfiant et malin. Afin de brouiller les pistes, il a ouvert une ligne téléphonique au nom d'un collègue de l'aéroport de Roissy, un homonyme parfait, lui aussi prénommé Hassan, avec le même nom de famille. Et il a changé vingt-sept fois de numéro de

téléphone pendant notre surveillance ! Julien, au sommet de son art, a réussi plusieurs fois à identifier ses nouveaux numéros de téléphone avant même qu'il ne les active. Nous avons un coup d'avance en repérant les lots de cartes SIM achetées à l'avance.

Pour assurer le travail de collecteur et de convoyeur international que lui demande son neveu, il prend régulièrement des congés pour maladie de longue durée. Mais au lieu de rester couché, il sillonne l'Europe pour collecter l'argent de la drogue puis s'envole pour Dubaï et l'Inde. Il emprunte l'avion comme le Francilien prend le RER pour se rendre à son travail ! Ainsi, notre homme a fait plus de deux cents vols internationaux en cinq ans, identifiés grâce à sa carte de fidélité Emirates, la compagnie aérienne des Émirats arabes unis... une cible facile.

Nuit de stress

L'un des autres collecteurs les plus actifs du réseau lié au *saraf* marocain employant Sayed exerce un métier qui lui offre une couverture rêvée pour ses activités occultes : il est ambulancier. La nuit, après le départ de ses collègues qui ne se doutent de rien, le local professionnel de la société d'ambulances sert à compter et entreposer les sacs de billets. Efficace et discret, il note consciencieusement les sommes collectées dans un petit carnet – noir, comme toujours –, et remet les fonds à Sayed, qui le surnomme « *gentleman* », tant il apprécie son efficacité et son aisance.

Le meilleur moyen de savoir combien d'argent circule consiste à assister en direct aux opérations de collecte et de comptage. C'est Quentin qui en a l'idée et contacte les services compétents. Nous plaçons donc une caméra miniature à l'intérieur du local commercial de l'ambulancier. Cette opération, dite « de sonorisation », permet de capter aussi le son. Elle va nous donner des sueurs froides.

En cette nuit d'octobre, il fait froid et humide dans le XIII^e arrondissement de Paris. Il est 2 heures du matin. Nous sommes occupés à crocheter sans l'abîmer la porte du local. J'ai placé des collègues de chaque côté de la rue pour intercepter un éventuel gêneur ou un retour nocturne imprévu de l'ambulancier. La serrure cède. Quentin et Jean-Jo entrent les premiers, arme au poing. Personne. Parfait. Le local est étriqué. Au rez-de-chaussée, un bureau et une armoire. Un escalier mène au sous-sol qui abrite les casiers des employés et la salle de repos, dotée d'une table, un brancard, une machine à café et une télévision. C'est cette télé qui nous intéresse.

Notre caméra doit être placée à l'endroit le plus discret possible et elle a besoin d'une alimentation électrique et d'une transmission de qualité. Les collègues de la technique décident donc d'installer notre dispositif derrière la grille de son du téléviseur et de monter une dérivation sur l'alimentation.

Je prends des photos afin de tout remettre en place à l'identique. La télévision est démontée sur le sol. Il est déjà 2 h 30. Notre fenêtre d'action est courte, car les ambulanciers commencent leur travail tôt le matin. Une heure plus tard, la caméra est montée et le capot de la télé remis en place. Nous effectuons des tests pendant trente minutes. Ça marche. L'image du local apparaît clairement sur notre écran relié par liaison haute fréquence. Le son est plus délicat à régler. Il est plus de 4 heures quand nous en sommes satisfaits. Il est grand temps de rassembler nos affaires, tout remettre en place et déguerpir.

Par acquit de conscience, j'allume la télé. Une image striée en noir et blanc apparaît, accompagnée d'un grésillement. Consternation. Les visages se figent. Le silence est pesant. Le collègue de la technique finit par prendre la parole :

— OK. Bon. On démonte. C'est la liaison radio à haute fréquence qui crée des interférences.

— Faut se magner. Dans moins de vingt minutes, ils vont débouler, prévient calmement Jean-Jo.

Notre bonne idée risque de se transformer en fiasco. Je donne des instructions aux collègues de l'extérieur pour bloquer coûte que coûte quiconque voudrait accéder au local et effectuer un contrôle de police interminable si une ambulance approche. J'ai prévu un équipage de policiers en uniforme pour cette éventualité. Je m'en remets à leur imagination pour qu'ils trouvent un scénario plausible sans nous griller.

Nous venons à peine de refermer la porte du local et sommes en train de monter dans nos voitures lorsque j'entends à la radio :

— L'ambulance est au feu rouge.

— C'est bon. On est sortis. Laisse passer !

Il est presque 5 heures. L'opération a foiré, la caméra n'est pas posée.

— On fait quoi ? demande Quentin.

— On prend une douche, on va au service et on revient cette nuit.

Le soir même, nous sommes de retour. Cette fois, l'idée est de planquer la caméra tête d'épingle dans la baguette d'un angle de mur et de l'alimenter directement sur le secteur. Le câble qui nous intéresse est au rez-de-chaussée, derrière l'armoire. Idéal pour placer notre dérivation et faire courir le fil d'alimentation dans une baguette de l'angle du mur.

Dispositif de sécurisation, ouverture de porte, début du bricolage... Tout se passe bien. Mais lentement, très lentement. Il faut être discret, ne rien casser, ne rien salir, ne pas laisser de traces. Nous sommes de nouveau à court de temps quand le système est enfin opérationnel. Au rez-de-chaussée, nous travaillons dans le noir. Nous ne devons pas nous faire repérer. Heureusement la lune est claire ce soir-là.

Pour gagner cinq minutes, je tente seul de repositionner l'armoire que nous avons déplacée à deux. L'un des pieds se prend dans une irrégularité du carrelage et la structure se déforme sous mes yeux. Je réalise ce qui va se produire avant d'entendre le fracas. Les étagères s'effondrent les unes sur les autres, entraînant classeurs, fournitures et imprimante sur le sol. Je contemple des milliers de trombones éparpillés par terre.

Il est 4 h 30. Dans moins d'une demi-heure, des mois d'efforts seront anéantis par la faute de mon empressement et de la piètre qualité d'un meuble IKEA... Les collègues me rejoignent. Nous nous activons à ramasser les trombones. Rien ne semble cassé. Mais l'examen de l'armoire amène à une conclusion inquiétante : il faut absolument la petite clé Allen du fabricant pour la remonter. Je lance, sans trop y croire :

— Personne n'aurait ça par hasard ?

— Si ! répond le collègue technicien en brandissant la clé providentielle qu'il vient d'extraire de son sac.

Je reprends espoir. En quelques minutes, tout est à nouveau en place. Les chances sont faibles qu'ils remarquent un petit trou dans une baguette ou un peu de désordre dans l'armoire. La caméra fonctionne. Le son aussi. Je suis trempé de sueur.

Retour au service. Il est temps de raconter nos aventures dans le procès-verbal : « Mettons en place à compter de ce jour le dispositif ayant pour objet la captation, la fixation, la transcription et l'enregistrement des images et des paroles prononcées dans les locaux de la société, à l'adresse sus-indiquée. » Hop ! deux nuits de stress résumées en quelques mots. Il n'y a plus qu'à surveiller.

Grâce à cette sonorisation, nous documentons avec précision les collectes réalisées par l'ambulancier : 5,2 millions d'euros entre

mai 2013 et janvier 2014. Elles lui vaudront une condamnation à quatre ans de prison pour blanchiment en bande organisée, dont un an avec sursis.

Halal ou pas halal ?

Dans ses conversations téléphoniques, Sayed évoque souvent sa crainte d'être identifié comme un relais des vendeurs de drogue. Afin de s'en prémunir, il cherche toujours à s'assurer de l'existence de plusieurs intermédiaires entre les trafiquants et lui afin de pouvoir, le cas échéant, prétendre ignorer l'origine criminelle des fonds qu'il collecte.

Il panique donc le jour où il prend conscience que certains commanditaires le mettent en relation directe avec les trafiquants. Il s'affole d'avoir récupéré le fruit d'une collecte en petites coupures, qu'il qualifie de « poubelle ». Selon lui, la présence de petits billets fripés, dans ces sacs mal triés, porte la signature des vendeurs de drogue. Il a raison.

Sayed téléphone aussitôt en Inde à Hasrath, son mage divinateur, pour prendre conseil. Il fait fréquemment appel à ce sage, auprès de qui il s'ouvre de tous ses tracasseries quotidiennes. Son principal souci est de savoir ce qui est *halal*, c'est-à-dire autorisé par la religion musulmane, et ce qui ne l'est pas, afin de déterminer sa juste ligne de conduite. Pour nous qui les écoutons, ces conversations sont un régal, car pour obtenir une bonne prédiction, il fournit tous les détails à l'oracle : « J'ai parlé à Nouredine hier. Il me donne de l'argent en France, en Belgique et à Amsterdam. Vous voyez, Hasrath, c'est l'argent qui vient d'une autre chose. Ça passe entre les mains de certaines personnes et ensuite ça vient à nous. Ça devient une affaire *halal*, parce qu'on ne prend pas l'argent directement de ces choses-là. Lui [Nouredine], ce sont les personnes directes qui ont l'argent [les trafiquants] et ce n'est pas bien pour moi de me mettre en contact avec eux. Ce sont des personnes qui vendent directement. Ce sera donc de l'argent qui vient des choses directement. C'est autre chose si ça transite par quelqu'un. »

Nous connaissons déjà Nouredine comme l'un des principaux donneurs d'ordres de Mohamed. Après l'arrestation de ce dernier, il a repris les opérations de blanchiment avec Sayed. Les deux blanchisseurs collaborent depuis des années, depuis que Sayed a rencontré Nouredine à Dubai dans le but de doubler son associé de l'époque dans le cadre d'un trafic d'or. Nouredine est un trentenaire

prospère, promoteur immobilier à la tête de plusieurs sociétés, qui vit dans une résidence cossue de Casablanca et affectionne les vêtements à la mode. La nature réelle de ses activités est tout autre. Il joue le rôle de banquier occulte pour les trafiquants de drogue marocains, pour le compte desquels il se charge d'organiser la collecte du produit de la vente sur le sol européen, puis le rapatriement et le blanchiment des fonds.

Une autre conversation entre Sayed, inquiet d'une possible enquête policière, et son clairvoyant mage Hasrath, nous tord de rire lorsque notre interprète nous la traduit.

— Est-ce qu'il y a des regards du gouvernement posés sur nous ? questionne Sayed.

— Oui, il y en a. Ce n'est pas sur vous mais sur ce genre de choses. Soyez rassuré ! répond Hasrath.

— Par rapport à cette surveillance du gouvernement, quand ça change de mains, cette surveillance baisse ? C'est quand c'est en lien direct que... il y a des complications...

— C'est juste !

— C'est cet intermédiaire que nous devons trouver.

Au fil des semaines, nous amassons les preuves que Sayed, loin d'être indigent, comme le croient ses voisins, roule littéralement sur l'or. En 2013, il dégage au minimum 1,3 million d'euros de bénéfices. Même après déduction des commissions versées aux intermédiaires, des frais de transport et d'hébergement et du paiement des passeurs, il lui reste une marge très confortable. Toute sa fortune est placée hors de France, dans des sociétés qu'il dirige, en droit ou en fait, en Inde, en Thaïlande, à Hong Kong et aux Émirats arabes unis. Il part régulièrement en vacances en Inde et aux Émirats avec sa famille. S'il n'a jamais demandé la nationalité française, c'est pour échapper plus facilement à la justice. « Tous mes biens sont au pays. Si j'ai des problèmes à l'avenir, je pourrai m'installer en Inde », dit-il un jour au téléphone. Ses revenus occultes lui permettent même de salarier plusieurs employés et de faire face aux frais de leurs incessants voyages entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Inde.

Mieux encore, il est en train de se faire construire une opulente demeure au Tamil Nadu et négocie l'achat d'un hôtel de cent chambres à Dubai, en association avec son commanditaire marocain, comme nous l'apprend une conversation téléphonique avec un compatriote basé à Dubai :

— Je suis en train de chercher un hôtel dans le cadre d'un crédit-bail. Noureddine a dit qu'il va investir. Il faut que notre conversation soit confidentielle. J'ai visité dix hôtels à Dubai lors de nos dernières vacances en famille. J'en ai retenu deux. Notre budget est de 5 à 7 millions de dirhams [entre 470 000 et 650 000 euros]. C'est un hôtel avec des appartements. Noureddine a accepté d'investir. Il m'a demandé d'investir 30 % et c'est lui qui investira le reste. Il nous a confié la direction [...]. Habillez-vous bien et comportez-vous comme un acheteur ! ordonne Sayed

— Il faut que je mette des chaussures et un costume ?, demande l'Indien de Dubai.

— Bien sûr !

Pas si mal pour le gamin des quartiers pauvres de Madras ! Il s'en est extrait en s'associant très jeune avec la pègre locale, a gravi les échelons, traficoté dans l'or puis, à la faveur de nouvelles rencontres, s'est lancé dans la contrebande internationale. En offrant un service de blanchiment aux trafiquants, il accède à leurs fonds qu'il peut réinvestir en or. Il fait alors d'une pierre deux coups : contrebande de métal et blanchiment. Malin.

Sayed est musulman pratiquant. Il n'en est pas moins indien et, dans son discours et ses actes, on distingue chez lui un souci permanent d'équilibrer sa balance karmique. Pour s'attirer la miséricorde divine, il fait des dons aux pauvres, surtout avant des grosses opérations de blanchiment. Sur l'un de ses terrains, en Inde, il projette la construction d'un quartier résidentiel sur lequel serait édifiée une mosquée destinée à la formation des imams, puis une école pour les enfants nécessiteux. De bonnes actions réalisées avec de l'argent sale...

Le parfum de l'argent

Sayed, son oncle et les membres du réseau indien de collecteurs ont connaissance de l'origine illégale des fonds qu'ils transportent. Cela ne les tourmente pas mais les oblige à prendre des précautions particulières. Pour éviter de se faire repérer par les chiens renifleurs, capables de sentir l'odeur de la drogue sur des billets de banque, ils ont trouvé une astuce originale, comme en témoignent les conversations entre Sayed et ses collecteurs.

— C'est le chien qui a flairé. C'est de la poudre, vous comprenez ? dit Sayed.

— Je comprends, je comprends. Mais je n'ai rien vu sur ces papiers,

se défend le collecteur.

— C'est que ça doit être de la poudre blanche.

— Ils ont découvert avec le chien. Il n'arrêtait pas de sauter sur moi. On aurait dû asperger quelque chose.

— J'avais pensé asperger du parfum.

— Je ne savais pas. C'est hier que j'ai pensé à ça quand j'étais aux toilettes. Je me suis dit qu'on aurait dû faire quelque chose.

Dans une autre conversation, un collecteur se plaint lui aussi de l'odeur de la drogue :

— Mon frère, vous savez pourquoi c'est arrivé ? Les billets puent tellement ! Il n'y aurait pas eu de problème si on les avait parfumés !

— Ah ? Les billets puaien ? s'étonne Sayed.

— À tel point ! Toute la chambre empestait quand il a ouvert la boîte.

— Ces deux enfoirés avaient le nez bouché !

— L'erreur qu'ils ont faite c'est de ne pas avoir mis de parfum. C'est la seule erreur.

— On parfume d'habitude. On n'a jamais fait sans parfumer.

— Oui, oui. En plus, on le fait toujours quand c'est un nouveau pays.

Ces échanges fébriles font suite à l'arrestation de l'un des collecteurs du réseau de Sayed, en possession de 300 000 euros, par les douaniers de l'aéroport de Copenhague. Cette interpellation survient alors que nous sommes en pleine surveillance de l'équipe.

Deux de ses membres, Hassan et Younes, se sont rendus au Danemark, dans le but d'étendre le champ de leur activité de collecte. La remise a lieu dans le cadre bucolique du zoo de Copenhague, qui tranche avec les habituels points de rendez-vous, dans des banlieues grises, auxquels l'équipe nous a habitués. À l'heure du déjeuner, Hassan, engoncé dans sa veste de costume usée, prend place sur un banc. Un Scandinave âgé s'assoit à côté de lui et lui remet deux troussees d'écolier, à l'intérieur desquelles se trouvent six cents billets de 500 euros soigneusement pliés. Les deux hommes font mine d'observer les enclos des animaux et les joggeurs qui courent dans les allées, en attendant de recevoir sur leurs téléphones le feu vert de leur chef pour se quitter.

Quatre heures plus tard, l'opération tourne au fiasco. Younes est

arrêté, en possession des trousseaux, dans la salle d'embarquement de son vol Lufthansa pour Dubai. Le collecteur a juste le temps de passer un coup de fil à Sayed, dans les aboiements du chien de la douane, avant que les 300 000 euros soient saisis sur lui et qu'il soit placé en détention. Pendant ce temps, Hassan, paniqué, fuit son hôtel et rentre à Paris par un itinéraire tortueux, afin d'échapper aux poursuites. Pour l'instant.

La transmutation de la drogue en or

En novembre 2013, lorsque cette arrestation imprévue a lieu, nous avons déjà progressé dans notre compréhension des circuits de blanchiment utilisés par Sayed, d'une tout autre nature que ceux auxquels nous sommes habitués l'opération Virus. En forme de course de relais internationale, ses itinéraires empruntent aussi bien les couloirs climatisés de l'aéroport d'Amsterdam que des wagons moites de troisième classe en route pour Madras.

La découverte la plus intéressante que nous faisons en surveillant ce réseau indien, c'est la transformation en or de l'argent liquide issu du trafic. Sayed est un contrebandier avant d'être un blanchisseur. Il profite d'une faille dans la législation. Alors que tout voyageur est obligé de déclarer à la douane le transport d'espèces, pour une somme supérieure à 10 000 euros, le transport d'or n'est pas soumis aux mêmes règles. En tout cas, il ne l'est pas à l'époque. On peut transporter n'importe quelle quantité de lingots dans ses bagages, sans être obligé de les déclarer, pour autant qu'on puisse en justifier la provenance en cas de contrôle. Et Sayed le peut.

Depuis octobre 2018, les règles sont toutefois devenues plus restrictives. Un nouveau règlement du Conseil européen a élargi la définition de l'argent liquide aux chèques, aux chèques de voyage, aux cartes prépayées et à l'or. Ce nouvel acte législatif étend l'obligation faite à tout citoyen qui entre dans l'Union européenne ou qui en sort, en possession d'une somme égale ou supérieure à 10 000 euros, de déclarer cette somme aux autorités douanières.

L'argent liquide « non accompagné », c'est-à-dire envoyé par la poste ou un transporteur entre également dans ce cadre et doit désormais être déclaré.

Au courant de ce qui était alors un maillon faible de la législation, Sayed combine deux filières. Dans l'une, l'or est revendu à Dubai afin d'alimenter les comptes *offshores* des trafiquants et dans l'autre, l'or est transporté en contrebande en Inde, où ce métal précieux, très

recherché, est l'objet d'un intense marché noir.

En Inde, l'or constitue le deuxième poste d'importation, après le pétrole. Il est massivement utilisé comme produit d'épargne par les habitants qui n'ont pas confiance dans leur monnaie nationale, la roupie. En 2013, le volume des importations occultes d'or était estimé à deux cents tonnes par an par les autorités. Ce trafic avait fortement augmenté à la suite de la hausse des taxes à l'importation, passées de 6 à 10 %. Une aubaine pour les contrebandiers. Lorsque Sayed explique son métier à un ami, cela ressemble à un jeu de bonneteau coloré : « Les papiers [les billets collectés] deviennent jaunes [l'or], le jaune devient des roupies, les roupies deviennent des verts [des dollars] et les verts deviennent des euros. »

Pendant les huit mois et demi qu'a duré notre enquête, cette filière indienne aura permis de collecter et de blanchir 10 millions d'euros. Comment expliquer un tel montant ? La passion pour l'or de Sayed Ahmed s'inscrit dans une tradition familiale. Né en Inde dans une famille de contrebandiers, il fait ses premières armes dans cette activité dès l'âge de seize ans, après de courtes études au collège jésuite de Madras [Chennai]. Son épouse est au courant, comme il l'indique lui-même à un ami : « Pour un contrebandier en or, aller en prison est une première étape. C'est comme ça qu'on apprend. Vous savez ce qu'elle [son épouse] me demande ? "Qu'est ce qu'il faut que je dise si on t'arrête demain ? Apprends-le-moi !" »

Il est donc informé des énormes besoins en or de son pays d'origine et des divers circuits qui permettent d'y introduire le métal précieux en contrebande. « Il n'y a ni pétrole ni or en Inde. Ils sont donc obligés de dépenser en dollars. Grâce à Dieu, cela peut même devenir une filière à vie ! » s'enthousiasme-t-il. Le contrebandier n'aime rien tant que l'augmentation des droits de douane, qui lui permettent d'augmenter les profits de son trafic. Plus les taxes sont élevées, plus il fait de profits... puisqu'il ne les paie pas et qu'elles font monter les prix.

En août 2013, alors que les droits de douane à l'importation d'or viennent de passer à 10 %, il propose à son commanditaire marocain Nouredine un partage des profits du trafic. Les bénéfices qu'il réalise sur la contrebande lui permettent même de proposer un service gratuit de blanchiment, ce qui intéresse au plus haut point les *sarafs*, qui peuvent, à leur tour, capter le marché des trafiquants en leur proposant des conditions imbattables.

Au téléphone, il explique avec fougue ses nouvelles conditions

commerciales à Noureddine :

— Là, si le travail de l'Inde est confirmé, je prends toutes les *amana* [l'argent] ici en Europe sans commission avec vous. Je prends toutes les *amana* ! Partout, France, Belgique, Amsterdam. Zéro commission. Pour moi, c'est cinq jours de délai, vante Sayed.

— Tu prends combien ? demande Noureddine.

— Si vous voulez la moitié, je fais le travail directement pour vous et je prends le reste de l'*amana* pour le travail de l'or. J'ai pas besoin de commission. J'envoie des gens tous les trois jours. Cinq, huit kilos... Aucun problème. Le problème pour moi : j'ai besoin de l'or, c'est tout.

— Et il a la marchandise ? Tout ce que tu veux ? Dix kilos par voyage, c'est ça ?

— Il n'y a pas de problème, Noureddine. Je travaille officiel. C'est cent pour cent officiel. On n'a pas besoin de trembler. Même pas pour un euro. On a les factures.

D'Anvers aux Émirats

La transformation des billets en or constitue l'étape clé de la filière de Sayed. Elle a lieu à Anvers, dans le quartier des diamantaires. Nous voilà donc en route pour la Belgique, dans le sillage d'Hassan, l'oncle chargé de convoier la marchandise. La filature nous conduit jusqu'à la devanture d'une petite échoppe dans la rue des Pélicans.

Derrière le comptoir en bois se tient un citoyen belge, Gheorghe, un sexagénaire à l'allure de monsieur Tout-le-monde. Son négoce de métaux précieux fournit un service essentiel au réseau des blanchisseurs indiens. Il est capable de leur procurer de l'or en quantité quasi illimitée, jusqu'à vingt kilos par semaine, sous forme de lingots et de pièces de monnaie, en échange d'argent liquide. Entre mars 2013 et février 2014, il expédie l'équivalent de 6 millions d'euros d'or à plusieurs sociétés liées à Sayed.

Il s'entoure toutefois du même type de précautions que ses amis blanchisseurs, multipliant les lignes téléphoniques et se débarrassant promptement de ses nombreux portables lorsque des inspecteurs du fisc belge viennent effectuer un contrôle dans sa boutique. Une méfiance justifiée, car Gheorghe enchaîne les opérations frauduleuses : il absorbe des billets par millions sans se soucier de leur provenance, rédige des fausses factures pour des opérations fictives et transgresse

la législation sur le commerce de l'or.

Officiellement, Gheorghe remet à Sayed de l'or raffiné en échange d'or de mauvaise qualité. Il ne s'agit donc pas d'un achat mais d'un service de raffinage. Petit détail, ennuyeux pour Gheorghe et Sayed : nous retrouvons des exemplaires des prétendues barres d'or de mauvaise qualité, baptisées *scrap gold*. Elles sont en bronze. Pas un gramme d'or.

L'or remis à Sayed provient en réalité de stocks occultes. Il s'agit d'or volé ou dissimulé et refondu. Un exemple de plus de la façon dont l'argent de la drogue offre un débouché au produit d'autres formes de criminalité. Gheorghe ne se contente pas de transgresser la réglementation sur le commerce de l'or. Il participe directement à la collecte des billets de banque en Belgique, en Espagne, aux Pays-Bas et en Italie. Il dispose à cet effet d'un véhicule aménagé pour dissimuler des espèces, équipé de caches, à bord duquel il rapatrie les fonds, moyennant une commission de 2 %.

— J'ai parlé avec le gars. Il peut partir aujourd'hui, annonce un jour Gheorghe à Sayed

— OK, c'est mieux que je vienne là-bas demain. C'est la première fois, je vais venir cette fois-ci, je vais les collecter et je les donnerai personnellement, lui répond Sayed.

— La somme. Combien de pièces y a-t-il de 20 ? C'est le volume qui compte. Il peut prendre 600-700. Tout dépend du volume. Le gars ne peut mettre dans sa voiture que 16 000 billets. Peu importe le montant. Les grosses coupures ce sera plus intéressant.

— Je ne peux pas éviter les « bleus » [20 euros], prévient Sayed.

Pour autant, les services de Gheorghe ne contentent pas toujours entièrement Sayed. Le rythme des exportations d'or s'accélère, en raison de l'association de l'Indien avec d'autres contrebandiers. Le Belge peine à lui fournir les vingt kilos d'or hebdomadaires dont il a besoin, ce qui agace beaucoup Sayed.

Gheorghe envoie par ailleurs un complice collecter les billets à Paris. Équivalent belge de Marco, cette femme maladroite se perd, parle trop au téléphone... Julien et Quentin doivent même assurer sa protection, à son insu, un jour où elle décide de recompter le contenu d'un gros sac de billets, en plein jour, assise au volant de sa voiture dans une cité chaude de Vitry.

Pour récupérer la contrepartie en or de ces collectes d'argent liquide, Sayed envoie son oncle Hassan en Belgique. Une fois sorti de la boutique de Gheorghe, lesté de ses lingots et de ses pièces d'or,

Hassan prend la direction de l'aéroport de Bruxelles et embarque à bord d'un avion à destination de Dubai, en prenant la précaution de changer de chemise dans l'avion pour se prémunir contre tout signalement.

Changement de décor, mais pas de comportement. Hassan ne descend jamais dans l'un des hôtels de luxe qui abondent à Dubai. Il se contente d'une petite chambre dans un hôtel modeste ou d'un appartement à peine meublé. Après une nuit de repos, il ne part pas flâner dans un centre commercial climatisé mais se rend immédiatement à la rencontre d'un compatriote, membre du réseau, à qui il remet son précieux chargement. Une fois réceptionné, l'or est immédiatement revendu à des Indiens, soit sur place à un bijoutier, soit à des acquéreurs basés en Inde.

Ce n'est pas tout. En bout de chaîne, les trafiquants de drogue doivent récupérer le produit de leur commerce. C'est là qu'entre en piste Abdelouahed, le jeune frère du *saraf* marocain Nouredine, installé justement à Dubai. Les Indiens lui remettent le produit de la vente de l'or, soit en mains propres, si j'ose dire, soit sur son compte dans un bureau de change. L'argent peut ensuite être viré vers les comptes des trafiquants. Ces opérations ont lieu au moyen d'une société-écran basée elle aussi aux Émirats. Sans même disposer de son propre compte bancaire, cette coquille vide reçoit et expédie des centaines de millions d'euros dans le monde entier. Intraçable.

L'enquête doit donc se poursuivre à Dubai. Mais comment obtenir l'autorisation de s'y rendre ? Une demande de commission rogatoire internationale (CRI) est nécessaire, dans laquelle nous demandons l'aide de la justice des Émirats arabes unis, et que le juge envoie à ses homologues émiratis *via* le ministère des Affaires étrangères. Mais, en matière de coopération internationale, on ne peut pas s'en remettre uniquement à la poste. Pour que la demande ait une chance d'aboutir, il faut aussi faire jouer ses propres réseaux. L'ensemble est plus facile à dire qu'à faire.

La France dispose d'un maillage très dense d'attachés de sécurité intérieure et d'officiers de liaison, policiers, gendarmes et douaniers, postés dans la plupart de nos ambassades. Je contacte donc celui basé à Abu Dhabi, la capitale des Émirats. Il me laisse peu d'espoir. À sa connaissance, la coopération judiciaire entre nos deux pays est minimale. Mais il en faudrait plus pour nous décourager. J'appelle le ministère de la Justice pour avoir une idée plus précise du niveau de coopération avec les Émirats arabes unis, et en particulier avec Dubai, l'un des États de la fédération :

- Dubai ? à votre place je n’y compterais pas trop, me répond-on.
- Ah bon ? On n’a pas de coopération ?
- Je ne crois pas qu’ils aient exécuté la moindre demande d’entraide.
- Et on en a envoyé combien ces trois dernières années ?
- Euh, attendez, je vérifie... Euh... Ah, tiens... Aucune, en fait.
- C’est peut-être pour ça que l’on n’a eu aucun retour, alors...

Le souk à l’or de Dubai

La cause n’est pas totalement perdue. Un collègue douanier basé à Dubai, Mohamed, peut sans doute nous aider. Il s’agit de la crème de la crème. Nos chemins se sont croisés sur diverses affaires. Mohamed est l’expert incontesté des fraudes internationales et connaît sur le bout des doigts les CV des principaux voyous français, dont bon nombre résident justement à Dubai. Il parle l’arabe, connaît tout le monde sur place et s’enthousiasme pour mon dossier. En un tournemain, Mohamed m’ouvre toutes les portes et m’invite à une visite préparatoire.

Une fois sur place, tout s’éclaire. Tous les deux, nous déambulons dans les allées du souk à l’or de Deira, le quartier historique et populaire de Dubai, où notre Indien revend l’or acheté avec l’argent de la drogue. À un jet de pierre, nous trouvons les bureaux de change qui récupèrent en cash les millions déposés chaque mois. Trois rues plus loin, nous nous rendons à l’adresse de la société fictive de Sayed et Noureddine. Ce n’est qu’une boîte aux lettres sans bureaux, ni employés, ni compte en banque. Juste un nom parmi des dizaines d’autres, inscrit sur une espèce de meuble d’apothicaire de deux mètres de haut sur trois mètres de large, en Inox, accroché sur la façade donnant sur la rue. Voilà la société qui a brassé 230 millions d’euros en trois ans... Je songe que chacune des boîtes représente sans doute une fiction commerciale à l’objet douteux.

Nos collègues de Dubai se révèlent être de redoutables enquêteurs, efficaces et parfaitement au courant des mécanismes à l’œuvre. Ils nous remettent toutes les preuves dont nous avons besoin et qui nous permettent de comprendre les mécanismes utilisés par notre Indien. Nous en avons désormais la confirmation officielle : c’est à Dubai que les talents criminels de Sayed se déploient dans toute leur astuce.

Lorsqu’il vend son or à des acquéreurs basés en Inde, ceux-ci paient

une commission plus élevée que lorsqu'il le vend à Dubai, car elle inclut l'acheminement de la marchandise en contrebande entre Dubai et l'Inde. C'est dans cette opération qu'il réalise l'essentiel de son profit. « Ne croyez pas qu'il n'y ait qu'un seul moyen de ramener l'or. Il y en a des milliers », aime-t-il dire.

Dans cette tâche qu'il affectionne, un ami bijoutier indien de Dubai lui procure une aide précieuse. Grâce à l'atelier de fonderie qui jouxte sa boutique, l'artisan est capable de transformer l'or de mille et une manières, notamment en poudre d'or qui sera mélangée à du café moulu avant d'être expédiée par conteneur. Cette idée de génie est venue à Sayed en regardant à la télévision une publicité pour le café du même nom que le précieux métal. Et puisqu'il n'y a pas de petit profit, il revend même le café en Inde, une fois séparé de l'or.

Une autre méthode consiste à recruter des mules, munies d'un billet d'avion pour l'Inde, à qui il confie des bracelets, des colliers ou des minilingots de cent grammes spécialement moulés pour pouvoir être dissimulés *in corpore*. Les mules peuvent être des couples âgés ou des familles avec bébé, tous choisis pour leur apparence anodine, payés 1 000 dirhams, soit moins de 100 euros, pour transporter cinq cents grammes d'or entre Dubai et l'Inde. L'ami bijoutier propose même de plonger les bijoux en or massif dans un bain de nickel, pour leur donner l'apparence du toc, afin de prévenir toute question indiscreète d'un douanier indien à l'arrivée.

Pour plus de sécurité, Sayed a recours en général à la corruption de douaniers, afin de garantir l'impunité de ses passeurs, comme il l'explique tranquillement par téléphone à Gheorghe :

— Monsieur Gheorghe, ce dont je t'ai parlé, concernant le superintendant de la douane à Delhi... Ils ont accepté. J'irai peut-être en Inde le 25 au soir. Je vais le rencontrer et discuter avec lui et s'il est d'accord, à ce moment-là je te prendrai trois barres [d'or] tous les jours. Est-ce que tu pourras arranger ça ? demande Sayed.

— Oui, oui, je peux, répond Gheorghe.

Nos écoutes téléphoniques regorgent de noms de douaniers, de policiers et d'employés d'aéroport approchés par Sayed par tous les moyens, y compris les réseaux sociaux, avec plus ou moins de succès. Ainsi, ce jeune homme employé au *duty free* de l'aéroport de Delhi, recruté pour récupérer l'or laissé par les passeurs dans les toilettes de l'aérogare, avant leur sortie, et le leur remettre, cinq minutes plus tard, sur le parvis, une fois franchie l'étape du contrôle douanier... Sayed choisit des vols où l'affluence est réduite et l'attention des douaniers relâchée. Chaque voyage fait l'objet d'un débriefing par

téléphone, voire d'un film du passage aux douanes réalisé sur smartphone par ses hommes, qui permet à Sayed d'évaluer si la route est sûre. Seule l'incorruptible Directorate of Revenue Intelligence, la direction du contrôle fiscal indien, le fait frémir. Nous finirons par les contacter en préparation d'une commission rogatoire en Inde que nous ne parviendrons jamais à exécuter. Dommage.

Nous aurions pu craindre de nous ennuyer, dans cette enquête, en répétant les mêmes gestes que ceux de l'affaire Virus. En fait, elle est tout aussi passionnante et nous permet de peaufiner notre connaissance des méthodes des blanchisseurs. Si l'objectif, blanchir l'argent du trafic de drogue, est le même, les mécanismes utilisés par les Indiens sont totalement différents. Il est toujours intéressant pour un policier de traquer une personne intelligente plutôt qu'un imbécile, et Sayed nous régale par son ingéniosité.

Quand le road movie prend fin

Nous aurions aimé appréhender le commanditaire marocain, Nouredine, le véritable chef du réseau de blanchiment. Nous pensions l'intercepter lors d'un voyage à Paris, mais l'occasion ne s'est jamais présentée. L'attente a trop duré. En mars 2014, moins d'un an après le début de l'enquête Rétrovirus, nous devons mettre un terme à nos investigations, estimant que les sommes blanchies sont déjà considérables et qu'il est temps de renvoyer tout ce monde devant la justice. Nous ne pouvons pas continuer à voir passer les millions sous notre nez.

Le *road movie* international de Sayed prend brutalement fin le samedi 8 mars 2014. Le coup de filet est large. La question n'est pas de savoir s'il y aura de l'argent, mais dans quelles mains nous le trouverons. Peut-être en raison des 400 000 euros trouvés sous son lit, Sayed ne fait aucune difficulté pour reconnaître qu'il se livre au blanchiment et à la contrebande de l'or. Mais il nie avoir connaissance du lien entre les fonds collectés et le trafic de drogue. Pourtant, ses écoutes parlent pour lui tout autant que cet épisode cocasse où un trafiquant lui fait remettre par erreur un sac de cocaïne au lieu du sac d'argent. Silence gêné lorsque nous lui présentons les faits.

Son oncle Hassan est arrêté le même jour. La perquisition à son domicile nous permet de découvrir quinze cartes SIM encore emballées, treize téléphones portables, un peu d'argent et une compteuse à billets dissimulée dans la chambre des enfants, sur laquelle l'analyse toxicologique met en évidence des traces de cocaïne

et de cannabis. Hassan nous décrit avec précision la nature de son travail de blanchisseur, depuis la collecte jusqu'à la remise des fonds à Dubaï, en passant par les achats d'or à Anvers.

Les autres membres des équipes de collecteurs sont également appréhendés, dont deux en flagrant délit de collecte à Rennes et à Marseille. À Paris, Quentin arrache l'ambulancier à son sommeil, au bruit d'une porte qui s'ouvre contre son gré. Il retourne tout son appartement mais l'homme reste serein, protestant que nous faisons erreur sur la personne. Son petit sourire s'élargit alors que la perquisition se poursuit. Au bout de deux heures de recherches, Quentin n'a toujours rien trouvé. Il aperçoit alors une sacoche, accrochée sur la porte d'entrée brisée, dans laquelle il découvre un petit carnet rempli de dates. L'ambulancier ne cille pas. Il ne se doute pas que nous connaissons ces chiffres par cœur et qu'ils correspondent à l'euro près à nos transcriptions de plusieurs mois d'écoutes et de surveillances. En quittant son immeuble menottes aux poignets, l'homme aperçoit une dépanneuse devant son Audi. Quentin lève le pouce. Le dépanneur lève la voiture :

— Il reste la Twingo de votre femme, mais on n'en tirera rien à la revente. On va à votre local maintenant, prévient Quentin.

— Vous n'avez pas le droit ! En fait, je veux un avocat maintenant ! répond l'ambulancier, soudain paniqué.

Dans le local, nous trouvons un petit sac de billets, contenant une partie des commissions qu'il conservait pour ses loisirs, ainsi que tous ses anciens téléphones, qui le trahiront. Les auditions débutent. L'ambulancier écoute les conseils de son avocate et nie en bloc. Après trois auditions infructueuses, nous lui montrons une vidéo dans laquelle il est en train de compter des liasses de billets dans son local. La table en est remplie. Une fois le comptage terminé, il prend son téléphone pour annoncer le montant. Nous restons silencieux tandis que son visage se décompose.

Il comprend alors qu'il va devoir assumer. Mais son avocate, commise d'office, se lève et fulmine :

— C'est illégal !

— Tout à fait, maître, c'est l'argent de la drogue.

— Non, votre caméra ! C'est une violation de domicile !

Mais les preuves sont imparables et la sonorisation du local a été effectuée dans le respect de la procédure. Nous avons sollicité et obtenu du juge une autorisation pour pénétrer dans les locaux, placer caméra et micro et exploiter les enregistrements. Ces techniques

d'enquête réservées aux affaires les plus graves vont prouver leur redoutable efficacité devant la justice.

Le procès Rétrovirus a eu lieu devant le tribunal correctionnel de Paris, en mai et juin 2017. Sayed a été condamné à huit ans de prison ferme et au paiement d'une amende de 1,2 million d'euros et son oncle Hassan à quatre ans de prison, dont un avec sursis. La plus lourde peine a été infligée à Noureddine : dix ans de prison et 8 millions d'euros d'amende¹. Le maximum prévu par le code pénal. Mais il était absent à l'audience et a jusqu'à présent réussi à échapper à la justice. Il reste visé par un mandat d'arrêt international et finira par être arrêté, un jour ou l'autre, lorsqu'il voudra sortir du Maroc.

1. Abdelouahed, son frère basé à Dubai, a été condamné à huit ans de prison et un million d'euros d'amende. L'autre commanditaire marocain, Haj Mustapha, a été condamné à la même peine que Nouredine : dix ans de prison et 8 millions d'euros d'amende. Un mandat d'arrêt international a été délivré à leur encontre. Mohamed a été condamné à six ans de prison et 30 000 euros d'amende.

Chapitre 6

PEUT MIEUX FAIRE ?

Le crime ne devrait pas payer. Quoi qu'il en soit, nous sommes des policiers ultrarentables. Les 140 millions d'euros récupérés par la justice et le fisc dans Virus et Rétrovirus représentent les salaires de mon groupe entier pendant plus de sept siècles !

— Encore bravo pour vos enquêtes. De quoi auriez-vous besoin pour vous aider dans ces affaires très spécialisées ? D'experts financiers ? De comptables, peut-être ? m'a demandé un jour la conseillère d'un ministre de l'Intérieur.

— Non, madame, juste de policiers supplémentaires, lui ai-je répondu.

Face à l'ampleur du phénomène de blanchiment, dont nous n'avons fait que gratter la surface, il est indispensable de développer les enquêtes financières, en parallèle des dossiers sur les crimes générant ces profits. Plus ceux-ci sont élevés, plus les chances sont grandes qu'un réseau professionnel de blanchiment soit impliqué et puisse servir de révélateur de nombreux autres crimes. Certains circuits financiers frauduleux échappent aux outils de détection, de contrôle et de surveillance systématisés des flux financiers. Fondés sur la circulation d'espèces, ils évitent les circuits bancaires classiques et ne peuvent donc engendrer aucune déclaration de soupçon de la part d'intervenants appartenant au système bancaire officiel, comme les banques ou les opérateurs de transfert d'argent de type Western Union.

Malheureusement, la matière suscite encore peu de vocations au sein de la police. L'enquête financière traîne une réputation d'ennui et de travail fastidieux. C'est pourtant passionnant. J'ai pris soin de recruter des gens enthousiastes et curieux au sein de notre équipe. Ce

n'est pas d'experts financiers que nous avons besoin, mais d'enquêteurs compétents, amateurs de travail sur le terrain et d'heures supplémentaires, dont la mission est claire : trouver l'argent sale, le relier à une activité criminelle et en priver les auteurs et les bénéficiaires.

La passion du métier

Lors d'une conférence internationale sur le blanchiment de l'argent de la drogue à Lisbonne, en 2014, j'ai entendu une magistrate néerlandaise affirmer que la moitié des sommes en espèces en circulation aux Pays-Bas provenaient des activités du crime organisé. Cette évaluation ne semble pas démentie par nos homologues européens. Elle est cohérente avec ce que nous avons découvert lors de l'enquête Virus : 350 millions d'euros blanchis, principalement aux Émirats arabes unis, par une seule équipe en deux ans¹ et un milliard d'euros planqués en Suisse. Elle est corroborée par la simple constatation que la plupart des billets de banque sont imprégnés de drogue. À des degrés variables, c'est vrai, mais tout de même, cela suscite des interrogations.

Les sommes issues du trafic de stupéfiants sont, par définition, difficiles à évaluer. En France, l'une des études les plus sérieuses sur le sujet émane de Christian Ben Lakhdar, chercheur à l'université de Lille. C'est sur la base de ses calculs que, depuis mai 2018, l'Insee intègre au PIB le produit estimé de la vente de drogues : 2,7 milliards d'euros, dont la moitié proviennent du cannabis. Cela représente 0,1 % du PIB de la France. De nouvelles évaluations récentes évoquent aujourd'hui la somme de 3 milliards d'euros par an uniquement pour le cannabis.

Christian Ben Lakhdar a participé avec Nacer Lalam et David Weinberger à la rédaction d'un rapport sur ce sujet pour la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives², qui montre l'ampleur de cette économie souterraine. Il y aurait en France cent trente mille petits revendeurs de cannabis dans les rues, qui travaillent pour un millier de chefs de réseau, avec entre les deux toute une pyramide de grossistes et semi-grossistes. Au total, le cannabis ferait vivre 236 000 personnes. Un trafic rentable pour les chefs de réseau, dont le bénéfice net est estimé à 384 000 euros chacun, beaucoup moins pour les petites mains. Le trafic de cocaïne, beaucoup plus concentré, concerne environ 52 000 personnes.

Dans son calcul du PIB, l'Insee détaille la culbute opérée par les

trafiquants. Le cannabis, produit principalement au Maroc au prix de 450 euros par kilo, est acheté par les grossistes, à son arrivée à la frontière française, 1 500 euros le kilo, puis revendu au consommateur 6 500 euros le kilo³.

La police n'est pas la seule à traquer l'argent du trafic de stupéfiants. En novembre 2016, les gendarmes ont démantelé un vaste réseau de collecteurs de l'argent du trafic de drogue, piloté par un donneur d'ordres marocain. Ils y ont mis des moyens considérables, mobilisé des centaines de gendarmes des sections de recherche de Paris et Marseille. Une cellule dédiée a été créée. Au terme d'un an de planques, d'écoutes et de sonorisations, les gendarmes ont interpellé trente-six personnes en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Plus de 6 millions d'euros en espèces ont été saisis ainsi que sept kilos d'or, dix kilos de cocaïne et plusieurs véhicules. Les sommes blanchies au cours des dix-sept mois de l'enquête s'élèvent à 72 millions d'euros. Cette affaire a été jugée à Marseille en octobre 2019. Malheureusement, seuls les collecteurs ont été traduits en justice. Le principal d'entre eux, un ancien garagiste de Grande-Synthe, dans le Nord, a été condamné à neuf ans de prison et le blanchisseur en chef, un petit épicier parisien dont le magasin servait de banque occulte, à dix ans de prison.

Outre les déconvenues judiciaires qui viennent parfois conclure ce genre d'enquêtes, la principale difficulté à laquelle se heurtent désormais mes collègues investis dans la lutte contre le blanchiment est la surveillance des nombreux moyens de communications. Face à ce défi, il est important de rester à niveau dans la course technologique. Toutefois, je reste persuadé que des techniques traditionnelles peuvent aussi apporter des solutions efficaces pour la traque de l'argent sale.

L'infiltration

L'infiltration en offre le meilleur exemple. Pour comprendre son intérêt, il faut avoir en tête le *business model* du blanchisseur international, un opérateur de services évoluant dans un secteur très concurrentiel. Les blanchisseurs sont constamment à la recherche de clients. Il est donc assez facile d'entrer en contact avec eux, soit à l'aveugle, soit de manière ciblée.

En Europe comme aux États-Unis, l'utilisation d'agents infiltrés donne des résultats probants. La méthode, ce n'est pas un secret, est intensément utilisée par les agences fédérales américaines, qui

disposent pour cela d'une procédure bien bordée juridiquement, dans le cadre de laquelle ils ont légalement le droit de commettre certaines infractions.

J'ai participé avec mon groupe à ce type d'actions avec la Drug Enforcement Administration, l'agence antidroque américaine. Les détails ne peuvent en être divulgués, pour des raisons évidentes de secret de l'enquête, mais ces techniques nous permettent d'identifier des collecteurs et de démarrer des enquêtes classiques sur leurs circuits de blanchiment : surveillance de leurs allées et venues afin de repérer leurs clients, écoute de leurs conversations téléphoniques pour savoir à qui ils rendent compte, etc. Ces opérations m'ont permis d'observer que les méthodes utilisées par les cartels sud-américains sont identiques à celles employées par les trafiquants nord-africains. La seule différence, c'est que le *saraf* d'Afrique du Nord s'appelle *broker* en Amérique, et que le blanchiment par opérations commerciales fait référence à la monnaie mexicaine ou colombienne, sous le nom de *black market peso exchange*.

Ces enquêtes conjointes sont efficaces. Elles permettent d'alimenter les procédures judiciaires américaines dirigées contre les cartels de la drogue, de saisir des fonds d'origine criminelle, de vite identifier les réseaux de blanchiment, de démanteler l'infrastructure des blanchisseurs (comptes bancaires, sociétés), d'appréhender les équipes locales de trafiquants et de désorganiser le trafic, tout en recueillant des preuves difficilement contestables au tribunal. L'infiltration ouvre ainsi des perspectives immenses. Côté français, nous avons la possibilité d'identifier tout un réseau de blanchisseurs, au contact de trafiquants de drogue. Côté américain, ils peuvent explorer les circuits financiers, les réseaux logistiques du trafic et les exportateurs.

Le seul « problème » de cette méthode est sa redoutable efficacité. On se retrouve, en quelques jours et après avoir récupéré deux numéros de téléphone, face à un réseau complet qu'il faudrait des mois pour mettre au jour avec des moyens d'enquête classiques, à grand renfort d'écoutes et de surveillances. Or, on gagne un temps considérable en commençant directement l'enquête au cœur du réseau de blanchiment.

La méthode est en outre d'un exceptionnel rapport recette/coût. Elle permet d'obtenir des résultats spectaculaires et de saisir de grandes quantités d'argent sans recourir à une débauche de moyens policiers. Les statistiques parlent d'elles-mêmes, avec vingt ans de recul. Pour un dollar investi dans une opération de ce type, les Américains en récupèrent cent sous forme de saisies d'avoirs criminels.

Il faut souhaiter la multiplication de ces techniques d'enquête

agressives, dont je ne doute pas que les résultats seraient comparables, voire supérieurs, à ceux de notre opération Virus. Cette approche pragmatique serait de nature à porter des coups beaucoup plus rudes et plus fréquents aux réseaux criminels.

Toutefois, ces opérations, effectuées en coopération avec des partenaires étrangers, suscitent aussi des craintes qu'il faut lever avant de s'y lancer. On leur reproche notamment de s'apparenter à de la provocation. Pourtant, dès lors que l'on cible un réseau actif et structuré qui agit sans intervention extérieure, ce reproche est sans fondement. Les réseaux criminels internationaux n'ont pas besoin d'encouragements pour blanchir des fonds. Le partage d'informations avec des pays tiers est également un sujet épineux, chaque pays ayant tendance à conserver jalousement ses connaissances. Mais il faut bien avoir conscience que les réseaux criminels qui nous intéressent sont internationaux par nature. On ne blanchit pas 100 millions entre Vierzon et Poitiers... C'est donc au niveau européen qu'il convient d'agir, car tous les dossiers sont au moins à cette échelle, celle de la chaîne logistique du trafic international de stupéfiants et de la clientèle des blanchisseurs.

Opération Cedar

La dimension internationale de ces réseaux nous est apparue de façon frappante dans une opération d'infiltration à laquelle mon service a participé en collaboration avec la DEA américaine en 2015, dans le cadre de l'affaire Cedar, un important dossier de blanchiment des recettes d'un trafic international de cocaïne, jugé en 2019.

Les trafiquants de cocaïne dissimulent en effet souvent leurs opérations de blanchiment au moyen d'opérations commerciales. L'argent liquide est investi en marchandises, qui sont ensuite exportées et revendues. Cette méthode, rentable pour les blanchisseurs, est complexe à démontrer pour les enquêteurs. Les marchandises peuvent être acquises dans un autre pays que celui où elles sont prises en charge, les transactions paraissent légales et les acteurs sont nombreux... Or, cette enquête a révélé comment un réseau mondial basé au Liban et en Amérique du Sud blanchissait des dizaines de millions d'euros au profit de cartels colombiens et mexicains.

Tout est parti d'un banal tuyau de la DEA américaine sur une remise de fonds. J'obtiens du chef de poste de la DEA à Paris le numéro de téléphone allemand d'un inconnu, soupçonné de se préparer à

recupérer une forte somme d'argent à Paris. Je crée immédiatement un nouveau dossier, que je nomme Hamilcar. Nous branchons la ligne, mais elle reste muette.

Quelques jours plus tard, un samedi 14 février, les événements s'accélérent enfin. Pas de chance, c'est le jour de la Saint-Valentin. Le temps de bredouiller une excuse à ma femme, de ruiner les repas aux chandelles prévus par les membres du groupe et nous voilà tous planqués dans le quartier de la porte de la Chapelle, à Paris, sous le boulevard périphérique nord à écouter les messages radio de nos collègues. On a connu cadre plus romantique.

La soirée est d'autant plus ratée que nous ne réussissons pas à repérer la cible, dont nous n'avons pas la description physique. Nous manquons la remise de l'argent. C'est en fait un cadeau déguisé en échec. Comme souvent.

En effet, quelques jours plus tôt, après avoir reçu un autre tuyau, j'avais mis sur écoute un second numéro de téléphone, censé être utilisé par un blanchisseur libanais de haut niveau. J'avais baptisé cet embryon de nouveau dossier Cedar, en référence au cèdre, emblème du Liban. Pas très original, mais convenons que j'ai beaucoup de dossiers et peu d'imagination. D'après ma source, ce Libanais, lassé des trop nombreuses saisies d'argent en Europe du Nord, envisage de relocaliser ses opérations dans un pays qu'il considère comme sûr : la France. Il n'en fallait pas plus pour nous vexer.

Alors que nous nous lamentons sur notre échec du périph' nord, les lignes branchées dans Cedar et Hamilcar s'agitent en même temps. Incroyable : le collecteur que nous avons manqué dans le premier dossier rend compte au *saraf* libanais du second. Si nous l'avions interpellé, nous serions sans doute passés à côté de ce nouveau réseau.

C'est là le début d'une enquête étonnante menée en un temps record, grâce à nos méthodes agressives d'enquête rodées dans Virus et Rétrovirus, dopées par le recours à l'infiltration. Le réseau entier est identifié en deux mois. Nous découvrons que les fonds issus du trafic de cocaïne sont investis dans des véhicules de luxe d'occasion, achetés en France et en Allemagne pour être ensuite exportés en Afrique de l'Ouest. Leur revente permet de blanchir l'argent de la drogue. L'enquête démontre que ce réseau collecte en Europe un million d'euros par semaine, depuis des années, et probablement beaucoup plus au niveau mondial.

Elle apporte la preuve, comme dans Virus, que l'argent issu du trafic de drogue permet la réalisation et la perpétuation de nombreuses infractions financières, déconnectées en apparence du crime organisé.

Si complexes et sophistiquées soient-elles, ces opérations de blanchiment découlent toutes d'une collecte initiale d'espèces, des mains des petits trafiquants, par des équipes dédiées. C'est précisément à cette étape, la plus vulnérable du circuit, qu'il faut agir.

Tous ces phénomènes échappent aux outils de détection classiques. L'éventuelle enquête qui découlerait d'une déclaration de soupçon, intervenue au stade lointain du réemploi de fonds, buterait inévitablement sur l'internationalisation des opérations impliquant du cash et des marchandises. Dans l'éventualité – improbable – où un flux bancaire serait remonté au prix d'une longue enquête internationale, l'origine des fonds resterait à jamais un mystère, car le point d'introduction de l'argent dans le système bancaire se situe toujours à l'étranger, dans un pays très éloigné de la source d'origine.

Et le narcoterrorisme ?

De nombreux groupes criminels, tels les cartels mexicains, emploient des méthodes qui diffèrent peu du terrorisme dans leur exécution, même si les objectifs divergent. Il faut toutefois avoir conscience que les groupes terroristes peuvent être, eux aussi, amenés à financer leurs activités grâce au trafic de stupéfiants, soit de façon structurelle sur le long terme, soit ponctuellement afin de financer une action précise, ou encore en utilisant les opérateurs financiers du crime organisé pour déplacer leurs fonds. En Europe, il a été démontré que les attentats terroristes perpétrés à Madrid en 2004 ont été en partie financés grâce au trafic de cannabis. De nombreux terroristes nés en Europe ont un passé de dealers...

La cocaïne a financé les FARC en Colombie, l'opium les talibans en Afghanistan et l'héroïne divers groupes de l'Asie Mineure. Par ailleurs, plusieurs enquêtes récentes pointent le Hezbollah libanais comme acteur du trafic de cocaïne et du blanchiment du produit de ce trafic. D'ailleurs, les principales cibles du dossier Cedar, arrêtées en France pour blanchiment, sont réclamées par la justice américaine qui les accuse de soutien financier au Hezbollah. Lors de notre enquête, certains s'en sont vantés ouvertement et nous avons apporté la preuve qu'une partie des profits de la vente de cocaïne avait permis l'acquisition d'armes de guerre. Il est en effet logique que les *sarafs* utilisés par les trafiquants de drogue soient sollicités par les terroristes. Ils ont les mêmes exigences : ils utilisent des espèces, ont besoin de rester anonymes, œuvrent dans les mêmes pays, doivent recourir à des transactions internationales impliquant du change et recherchent des réseaux bien implantés et souterrains.

Toutefois, si ces faits sont mondialement connus et étayés par le travail de chercheurs comme l'Américain Matthew Levitt, le concept de narcoterrorisme suscite un certain scepticisme. Il faut reconnaître qu'il peut être tentant, pour un État, de « colorer » des activités essentiellement criminelles pour aggraver leurs perceptions par l'opinion publique ou discréditer un groupe à des fins de politique extérieure. Pour ma part, je partage plutôt l'analyse de mes collègues américains, qui ont fait de la lutte contre le financement du terrorisme par le narcotrafic l'une de leurs priorités. Cette position se fonde sur l'expérience des dossiers démontrant que le *saraf* ne connaît qu'une idéologie : le profit. Et nous pouvons faire l'hypothèse que de nombreux cadres de groupes terroristes partagent ce trait de caractère avec lui. Pourquoi se priveraient-ils d'une source de financement si rentable ?

Ironie supplémentaire, les acheteurs sont des ressortissants des pays ciblés par les terroristes. Achetons-nous la corde pour nous pendre ?

-
1. Or il existait deux autres sociétés et plusieurs équipes.
 2. Rapport réalisé en octobre 2016 par Christian Ben Lakhdar, Nacer Lalam et David Weinberger. Les données de base, qui datent de 2010, sont un peu anciennes, mais les ordres de grandeur restent valables.
 3. Note de l'Insee sur la prise en compte des stupéfiants dans les comptes nationaux, mai 2018.

Épilogue

Mohamed, le jeune collecteur en chef, a mis à profit son incarcération pour devenir docteur en blanchiment. Cela ressemble à une blague, et pourtant, en 2019, il a soutenu en public, à l'université Paris-VIII, sa thèse intitulée « Journal d'un apprenti *Sarrâf* : d'Anjra aux paradis fiscaux. Ethnographie d'une criminalité transcontinentale ».

Mohamed est né dans le Rif marocain et la drogue a financé ses études avant que l'État français ne prenne le relais, après son incarcération. Haj Mustapha, le bienfaiteur de sa famille, est un *saraf*, l'intermédiaire au cœur du trafic, celui qui fait revenir l'argent de la drogue au pays. En France, on l'appellerait blanchisseur. À Casablanca, homme d'affaires. À Genève, gestionnaire de fortune...

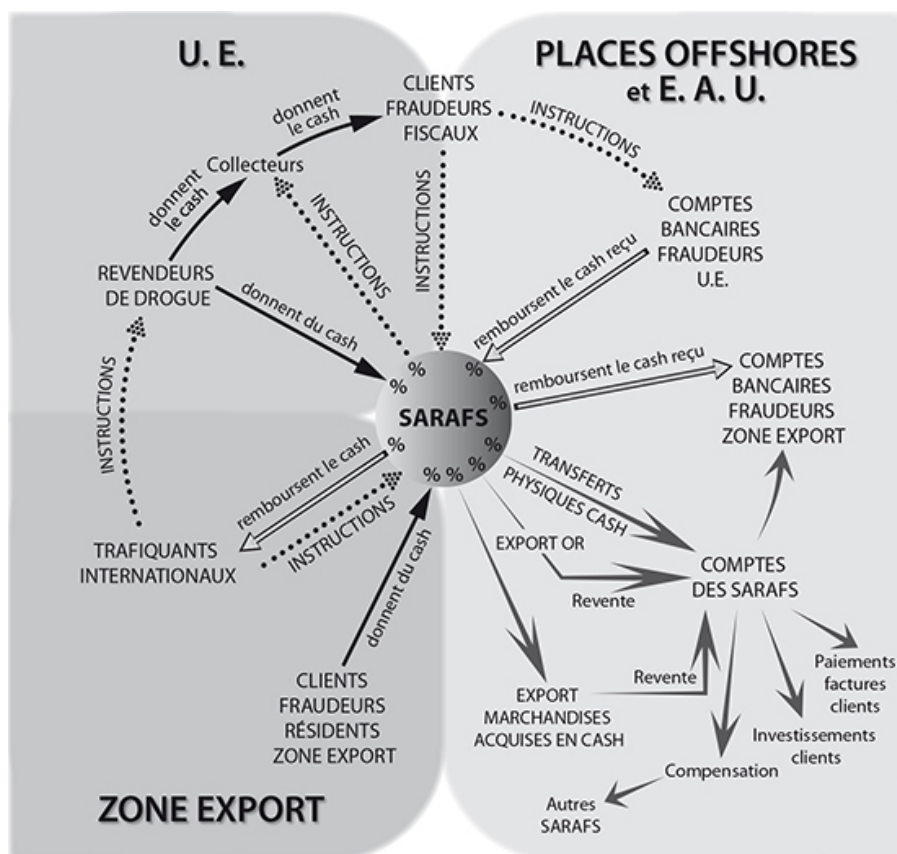
Dans le résumé de sa thèse, dont une bonne partie semble tirée du rapport d'enquête de Virus, Mohamed présente ainsi le fruit de ses recherches et travaux pratiques : « Il est rare qu'une seule et même affaire judiciaire mette en cause conjointement des protagonistes hétéroclites venus de sphères complètement disparates : trafiquants, notables, politiques, et hommes d'affaires. L'appartenance socioprofessionnelle exige que les deux mondes, celui de la criminalité organisée classique et celui de la criminalité financière, se complètent, à cause de leurs intérêts convergents, sans toutefois se mêler l'un à l'autre. La complémentarité entre les intérêts de l'un et de l'autre exige l'intervention d'un troisième acteur, doté de moyens logistiques, humains et matériels importants, sans lequel cette complémentarité n'aurait jamais pu être envisageable. Notre thèse de doctorat ambitionne de consacrer une place particulière à cette classe socioprofessionnelle "hors la loi", que nous avons nommée le "Grand *Sarrâf* ", à travers une réflexion sur les conditions de son émergence, au sein de la structure socio-économique en transition, dominée par le secteur informel du pays d'Anjra, au Maroc. Ainsi que sur les mécanismes socioculturels qui ont construit son processus de socialisation, et ont permis son accès aux horizons de la globalisation

financière criminelle. L'objectif de cette étude est de plonger dans l'organisation occulte de ce monde de la criminalité organisée, et particulièrement son aspect financier, avec ses interconnexions, ses codes et ses relations avec la société légale. Un objet flottant, insaisissable, qui ne se déroule ni sur un terrain circonscrit, ni avec des acteurs bien identifiés. »

Puis il ajoute, sans sourciller : « C'est à l'aide de notre expérience du terrain, de plusieurs années au service des Grands *Sarrâfs* marocains, que nous l'avons sorti à la lumière. »

Qu'il me permette enfin de compléter : c'est à l'aide de l'expérience de terrain de la Direction centrale de la police judiciaire, depuis cent ans au service de la sécurité des Français, que nous l'avons mis à l'ombre.

Les mécanismes d'intégration et de compensation de la drogue



% : Les commissions varient de 3 à 15 % selon la complexité des opérations demandées.

Remerciements

Mes remerciements vont d'abord à Jean-Joseph Tual, Julien Fouet, Quentin Forzy, Romain Lerouge et Michaël Bordier, sans qui il n'y aurait rien eu à raconter. Aux blanchisseurs aussi, pour la même raison.

Je dois beaucoup à Roland Cousin et Jean-Michel Lucchini, qui m'ont transmis avec enthousiasme et modestie leur passion du métier.

Je n'oublie pas Denis Mocaer, Robert Goron, Éric Caron et Philippe Surlapierre, lesquels, avec tant d'autres, m'ont patiemment appris les arcanes de la PJ et à voir derrière les apparences.

Je souhaite également exprimer ma gratitude à la JIRS de Paris, et spécialement à Baudoin Thouvenot, Jean Gervillié, Sylvie Odier, Fanny Floquet, Jean-Michel Gentil, Lucile de Maublanc, Rosemary Jalu et Élodie Vinet, pour la confiance qu'il nous ont toujours accordés.

Enfin, à la police nationale, qui exige beaucoup mais donne plus encore, car cent vies ne suffiraient pas à en explorer tous les contours.